

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AVIS ET RAPPORTS DU
CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

*REDYNAMISER
LE PARTENARIAT
EURO-MÉDITERRANÉEN :
QUEL RÔLE POUR LA
SOCIÉTÉ CIVILE ?*

2005
Avis présenté par
Mme Chantal Lebatard

MANDATURE 2004-2009

Séance des 11 et 12 octobre 2005

**REDYNAMISER LE PARTENARIAT
EURO-MÉDITERRANÉEN : QUEL RÔLE
POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE ?**

**Avis du Conseil économique et social
présenté par Mme Chantal Lebatard, rapporteur
au nom de la section des relations extérieures**

(Question dont le Conseil économique et social a été saisi par décision de son bureau en date du 22 février 2005 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique et social)

SOMMAIRE

AVIS adopté par le Conseil économique et social au cours de sa séance du mercredi 12 octobre 2005.....	1
Première partie - Texte adopté le 12 octobre 2005.....	3
INTRODUCTION.....	7
I - LE CONSTAT : LE PARTENARIAT, UNE NÉCESSITÉ RENOUVELÉE MALGRÉ UN BILAN DÉCEVANT.....	9
A - UNE AMBITION LARGEMENT DÉÇUE MAIS UNE RÉALITÉ EN MARCHE.....	9
1. « Globalité/multilatéralité » sont restés de vains mots	9
2. Le comportement des acteurs et des structures du Partenariat.....	11
3. Une vision brouillée	13
4. Et pourtant, l'esprit de Barcelone a soufflé	16
B - UN PARTENARIAT INDISPENSABLE.....	19
1. Des pays en transition politique.....	19
2. L'enjeu démographique.....	20
3. L'aspiration des populations originaires des PTM	20
II - REDYNAMISER LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN ? COMMENT ? LES PROPOSITIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	22
A - CONFORTER LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN ET LUI DONNER TOUT SON SENS.....	23
1. Refonder l'engagement partenarial.....	23
2. Réaffirmer les deux dimensions stratégiques du Partenariat, multilatéralité et globalité	26
3. Donner au Partenariat la visibilité dont il a besoin.....	29
B - PLACER LES SOCIÉTÉS CIVILES AU CŒUR DU PARTENARIAT RENOUVELÉ	32
1. Encourager l'émergence, la structuration et la coopération d'organisations des sociétés civiles.....	32
2. Soutenir les initiatives partenariales des collectivités locales.....	33
3. Donner toute sa place au dialogue entre les CES	33
C - REDYNAMISER LE PARTENARIAT PAR DES POLITIQUES CIBLÉES.....	34

1. Permettre aux femmes de devenir, dans les pays tiers méditerranéens, un vecteur essentiel de la transformation sociale et du développement	35
2. Construire ensemble des politiques concertées en direction des migrants	38
3. Faire de la jeunesse un axe prioritaire pour le Partenariat	40
CONCLUSION.....	45
Deuxième partie - Déclarations des groupes.....	49
ANNEXE A L'AVIS.....	73
SCRUTIN.....	73
DOCUMENTS ANNEXES.....	75
Document 1 : Synthèse de la contribution présentée au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes	77
Document 2 : Liste des personnalités rencontrées par Mme Lebatard, rapporteur	95
Document 3 : Table des sigles.....	103

AVIS

**adopté par le Conseil économique et social
au cours de sa séance du mercredi 12 octobre 2005**

Première partie
Texte adopté le 12 octobre 2005

Le 22 février 2005, le Bureau du Conseil économique et social a confié à la section des relations extérieures la préparation d'un avis intitulé « *Redynamiser le Partenariat euro-méditerranéen : quel rôle pour la société civile ?* »¹.

La section a désigné Mme Chantal Lebatard comme rapporteur.

Pour son information, la section a entendu :

- M. Hervé de Charette, ancien ministre des Affaires étrangères, président de l'Institut euro-méditerranéen ;
- M. André Janier, ambassadeur chargé du processus euro-méditerranéen au ministère des Affaires étrangères ;
- M. Gilles Kepel, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris ;
- M. Jean-Louis Reiffers, président du conseil scientifique de l'Institut de la Méditerranée ;
- M. Guillaume Sarkozy, président de l'Union des industries textiles, et M. Christian Larose, ancien secrétaire général de la Fédération CGT « textiles-cuirs-habillement ».

De plus, le 22 mars 2005, le Bureau a saisi la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes du CES de la préparation d'une contribution, rapportée par Mme Claude Azéma, sur « les aspects relatifs à la situation et aux droits des femmes dans les pays tiers méditerranéens ».

Par ailleurs, la section a effectué un déplacement à Marseille, les 19 et 20 avril 2005, qui a donné lieu à : une réunion entre représentant du Conseil économique et social (CES) et des CESR des régions Provence Alpes Côte d'Azur, Rhône Alpes et Corse ; un entretien avec M. Stefanini, directeur adjoint de l'établissement public d'aménagement « Euroméditerranée » et Mme Marcaulery, directrice de la mission « Programmes privés et européens » à la Mairie de Marseille ; une entrevue avec M. Boyadjis, directeur de l'Association Méditerranée pour la Coopération et le Développement ; une rencontre avec M. Sitbon, directeur général de l'Association pour le Développement de la Coopération industrielle internationale.

En outre, une délégation de la section, conduite par M. Pasty, président, et composée du rapporteur et de Mme Prieto, administrateur, s'est rendue à Bruxelles en mars, au Maroc en avril, et en Egypte en mai 2005.

Le rapporteur remercie vivement toutes les personnalités entendues et rencontrées pour l'aide précieuse qu'elles lui ont apportée.

*

* *

¹ L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public, à l'unanimité des votants (voir le résultat du scrutin en annexe).

INTRODUCTION

Le 28 novembre 1995, il y a dix ans, 27 pays de l'Union européenne et du pourtour méditerranéen engageaient par une Déclaration solennelle un processus original de coopération multilatérale : le Partenariat euro-méditerranéen (PEM). Ce Partenariat avait pour objectif ambitieux de construire autour de la Méditerranée « *une zone de paix et de prospérité partagée* » et proposait une méthode pour y parvenir : substituer aux accords commerciaux bilatéraux existants dans la zone une approche innovante, globale et multilatérale. Une échéance était fixée à 2010 pour la réalisation d'une zone de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, destinée à favoriser le développement économique et social et à accompagner l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale. Mais l'intensification des échanges et de la coopération devait concerner aussi le domaine social, culturel et humain et permettre d'instaurer un vrai dialogue entre les cultures, renforcé par le rôle important réservé dans la Déclaration à la société civile et au secteur privé.

Certes les circonstances géopolitiques, notamment la perspective de paix entre Israël et ses voisins arabes ouverte par les accords d'Oslo, favorisaient la conception d'un tel projet. Tous les pays semblaient s'accorder sur des grands principes de démocratie et de paix, de politique globale, de dialogue et de rapprochement des cultures, partageant ce qu'on a pu appeler l'« *espoir de Barcelone* ».

Mais très vite la mise en œuvre du Partenariat s'est révélée difficile et semée d'embûches : scepticisme des pays du Nord, davantage préoccupés de l'élargissement européen ou des crises dans les Balkans, déception des pays du sud qui attendaient passivement de l'UE une manne financière et non des procédures administratives lourdes et soupçonneuses. Le malentendu s'est installé. En outre, depuis l'assassinat du Premier ministre israélien, Yitzhak Rabin, et surtout depuis les attentats du 11 septembre 2001, la violence s'intensifie dans la zone. Les fondamentalismes gagnent du terrain et menacent les quelques avancées en matière de démocratie, de respect des libertés et de droit des personnes, notamment des femmes, sur fond d'accélération de la mondialisation, de turbulences économiques et de paupérisation accrue des populations des rives sud de la Méditerranée. Certains parlent de fracture, de « choc des civilisations »...

Ces dernières années, l'Union européenne, élargie à 25 pays, a semblé se soucier davantage de ses voisins de l'Est que de ceux du Sud. Si elle a défini ses objectifs de développement d'ici 2010 et la stratégie pour y parvenir et s'est dotée d'une « nouvelle politique de voisinage » qui brouille le message du Partenariat, elle ne s'en interroge pas moins sur son identité et sa cohésion à 25 : budget et ressources, traité constitutionnel, place de la Turquie, choix de politiques extérieures y font débat. La volonté des Etats et des gouvernements, de part et d'autre de la Méditerranée, a semblé en panne, et l'élan initial perdu, malgré certains progrès au fil de la période écoulée. Et pourtant, dans le même temps, associations, organisations de la société civile, collectivités locales ont

mené des projets et construit dialogues, rencontres et réseaux, pas à pas, parfois même sans reconnaissance ni intervention des fonds européens pour le Partenariat : la vitalité du processus engagé en 1995 s'y est inscrite.

Malgré les conflits, les menaces, les incertitudes et la « crispation des identités », au terme de dix années dont les bilans sont largement en demi-teintes, les experts et les commentateurs s'accordent cependant pour proposer la relance du Partenariat et la récente conférence des 35 ministres de l'Euro-Méditerranée s'est résolument engagée dans cette voie pour en préparer la mise en œuvre à l'occasion de son X^{ème} anniversaire, les 27 et 28 novembre 2005.

Le Partenariat paraît, paradoxalement, toujours une réponse pertinente aux difficultés de la zone, aux crises qu'elle traverse, comme si le fait d'avoir permis, dans la durée, la réunion régulière autour d'une même table de tous les acteurs méditerranéens (27 puis 35 aujourd'hui) était, en soi, un gage de viabilité, comme si la vision originale et innovante d'une politique globale, cohérente, déclinée dans les trois volets du Partenariat et associant la société civile, cet « esprit de Barcelone » inscrit dans la Déclaration de 1995, n'avait pas fini de porter ses fruits.

Le CES s'est exprimé à deux reprises sur le Partenariat au cours de ces dix années. En avril 1998, dans un rapport et un avis présentés par M. François Périgot : « *Les relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens : quel rôle pour la France ?* », puis en octobre 2000, dans un avis de suite présenté par M. Jean-Claude Pasty : « *Les relations entre l'Union européenne et les pays tiers-méditerranéens, bilan et perspectives* », il avait attiré l'attention sur les enjeux de ce Partenariat et la nécessité de lui donner toutes les impulsions indispensables pour qu'il produise les effets attendus, en favorisant notamment le rôle moteur que devait y jouer la société civile.

Dans la continuité de ces travaux, le Conseil économique et social a souhaité apporter sa contribution à la réflexion engagée pour préparer le X^{ème} anniversaire de la Déclaration de Barcelone. Après avoir constaté que, malgré un bilan décevant, le Partenariat reste une nécessité, il formule des propositions susceptibles d'en assurer le dynamisme, notamment en s'appuyant sur les sociétés civiles.

I - LE CONSTAT : LE PARTENARIAT, UNE NÉCESSITÉ RENOUVELÉE MALGRÉ UN BILAN DÉCEVANT

A - UNE AMBITION LARGEMENT DÉÇUE MAIS UNE RÉALITÉ EN MARCHÉ

1. « Globalité/multilatéralité » sont restés de vains mots

Le Partenariat euro-méditerranéen, dont les bases ont été jetées à Barcelone en novembre 1995, traduit une révision fondamentale des relations entre les deux rives, notamment en élargissant le champ d'une coopération jusqu'alors essentiellement économique et financière. En effet, aux termes de la déclaration de Barcelone, « *les participants conviennent d'établir un partenariat global - Partenariat euro-méditerranéen - à travers un dialogue politique renforcé et régulier, un développement de la coopération économique et financière et une valorisation accrue de la dimension sociale, culturelle et humaine, ces trois axes constituant les trois volets du Partenariat euro-méditerranéen* ».

La globalité du système de Barcelone devait être en principe un gage de son efficacité.

Or, dix ans plus tard, force est de constater que le bilan ne répond que très partiellement à cette ambition.

En premier lieu, la négociation des **accords d'association entre l'Union européenne (UE) et les pays tiers méditerranéens (PTM)**, dont le contenu devait contribuer à la mise en œuvre des trois volets du Partenariat et proposer des réformes adéquates, a été particulièrement longue puisque près de dix ans se sont écoulés entre la signature du premier d'entre eux - la Tunisie en juillet 1995 - et du dernier - la Syrie en octobre 2004 - qui reste encore à ratifier. Ce retard a freiné la mise en œuvre des financements européens (programmes MEDA) du Partenariat, aussi bien en ce qui concerne l'accompagnement des réformes que le volet régional d'intégration entre les pays tiers méditerranéens, nécessaire à la création d'un espace économique réellement intégré, à la résorption de la fracture économique et sociale entre les deux rives de la Méditerranée et à l'émergence d'une zone de prospérité partagée.

Si la signature d'un accord de libre-échange, l'accord d'Agadir, en février 2004, entre l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie, en créant un marché de plus de 100 millions d'habitants, représente un progrès notable, l'absence d'un véritable marché intérieur à cette zone constitue un frein à son développement. En outre, en termes de protection commerciale, les pays tiers méditerranéens restent parmi les régions du monde les plus fermées.

Par ailleurs, il est à noter que les trois volets ont progressé à des degrés différents.

S'agissant du **volet politique et de sécurité**, destiné à promouvoir la création d'un « *espace commun de paix et de stabilité* », l'ensemble des pays signataires s'engageaient à respecter un certain nombre de principes conformes à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'Homme. En conséquence, les pays tiers méditerranéens devaient développer

des systèmes politiques respectueux des normes internationales admises en matière de droits de l'Homme et de démocratie, introduire les réformes nécessaires et prendre des mesures concrètes pour l'application effective des libertés fondamentales, pour le respect de la diversité et du pluralisme.

Or les progrès en matière de démocratie ont été en deçà des attentes initiales. On notera en particulier que certains mouvements politiques sont soit sous contrôle, soit interdits. Le degré de convergence politique entre l'UE et les PTM sur lequel se fondait l'intégration ne s'est pas matérialisé.

Il est incontestable que le conflit israélo-palestinien et la « guerre contre le terrorisme » engagée après le 11 septembre 2001 ont fait entrave à la réforme politique et à la tenue d'un débat de fond sur la gouvernance. Ils ont justifié des restrictions aux libertés civiles (instauration de l'état d'urgence en Egypte et en Syrie, par exemple).

Quelques avancées, certes, ont pu être observées dans le domaine des droits de l'Homme dans plusieurs pays du Sud, telles que la création, en 2003, d'un Conseil national des droits de l'Homme en Egypte ou, en 2004, de l'instance Equité et Réconciliation au Maroc, mais aucun progrès substantiel n'a été réalisé dans la plupart d'entre eux.

Si la liberté de la presse est le domaine qui a montré des signes encourageants, notamment en Algérie, en Egypte et en Jordanie, elle reste fragile et se voit imposer des restrictions dans la majorité des pays ; les journalistes qui franchissent certaines « lignes jaunes » sont facilement réprimés.

S'agissant de la paix, la région se trouve dans une situation plus défavorable qu'en 1995 : le processus de paix s'est enlisé, le conflit du Sahara occidental perdure, le Liban connaît de fortes tensions, des attentats ont frappé la Tunisie en 2002, le Maroc en 2003, l'Espagne en 2004, la Turquie, l'Egypte puis l'Angleterre en 2005. Dans un tel contexte, le projet de Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité n'a pu aboutir, ni des mesures de confiance être instaurées.

Le volet économique et financier n'échappe pas au constat général : le Partenariat euro-méditerranéen n'a pas réussi à améliorer réellement la situation socio-économique. Si les PTM sont parvenus à stabiliser leur économie par la réduction du déficit budgétaire et la maîtrise de l'inflation (passée de 7,7 % par an sur la période 1995-1998 à 3 % en moyenne en 2004), il leur reste encore beaucoup de réformes à accomplir pour moderniser leur économie et prendre toute leur place dans le Partenariat. Le coût élevé des transactions, l'insécurité juridique, le manque de transparence, les rigidités du marché, la faiblesse du secteur financier et du marché du travail constituent autant de handicaps auxquels s'ajoutent pour certains le poids de la dette et les variations des cours des matières premières.

Ces obstacles, l'absence d'une suffisante intégration régionale Sud-Sud et donc la faible taille des marchés expliquent largement le niveau limité des investissements directs étrangers dont on connaît le rôle moteur et la contribution à l'accroissement de la productivité : 8 milliards de dollars ont été investis entre

1994 et 2004 dans l'ensemble des PTM, soit le montant qu'a reçu, par exemple, la seule Pologne durant la même période.

Les échanges, de leur côté, sont restés fortement déséquilibrés : plus de 50 % du commerce extérieur des pays tiers méditerranéens se font avec l'Union européenne, alors que pour celle-ci les échanges avec les PTM ne représentent que 7 % de ses échanges extérieurs. Leur déficit est considérable, 29 milliards de dollars en 2003 (hors pétrole), ce qui est largement supérieur aux transferts financiers en provenance de l'UE, tourisme compris.

À cet égard, les PTM font observer que les productions agricoles ont été, pour l'essentiel, exclues des accords d'association alors qu'il s'agit d'un secteur où ils bénéficient d'un avantage comparatif qui leur permettrait de rééquilibrer au moins partiellement leur balance commerciale.

L'ensemble de ces facteurs a pesé sur la croissance dans la zone - 2,8 % en moyenne sur la période 1998-2002, 3,1 % en 2003 et 3,7 % en 2004 -, taux très en deçà de celui de 7 % observé dans les pays émergents, qui serait susceptible de réduire un chômage qui se situe encore à 13,8 % en moyenne en 2004, voire à 20 % selon certains.

Il s'ensuit que l'objectif de rééquilibrage entre les deux rives est loin d'être atteint : le revenu par habitant dans les PTM ne représente que 18,5 % de celui de l'Union européenne.

Destiné à améliorer la connaissance mutuelle en rapprochant les populations des deux côtés de la Méditerranée, **le troisième volet** devait favoriser les liens et la mise en réseau de la société civile. Mais le bilan reste là aussi, à première vue, insatisfaisant.

S'il a été à l'origine d'une grande variété de programmes, en particulier ceux relatifs au patrimoine culturel, à l'audiovisuel, à la jeunesse, aux médias ou à la situation des femmes, leur impact est resté limité. De plus, il a pâti à la fois des événements de septembre 2001 qui ont mis en lumière une certaine incompréhension entre les deux rives, de l'insuffisance des moyens mis en place, et dans nombre de pays du Sud, de la suspicion des gouvernants vis-à-vis de la société civile, censée servir de relais aux idées démocratiques.

Conjuguées à l'inadaptation des procédures, ces raisons ont paralysé les initiatives de la société civile qui s'est alors largement mobilisée indépendamment des programmes européens.

2. Le comportement des acteurs et des structures du Partenariat

La lenteur des procédures retenues pour accorder les aides financières prévues pour le programme financier MEDA I, a conduit à les modifier pour renforcer le lien entre le nouveau programme financier MEDA II (2000-2006) et les réformes envisagées par les partenaires dans le cadre des accords d'association qu'ils étaient en train de conclure. Si le taux de règlement financier s'est ainsi amélioré de façon très significative (55 % en 2000, 114 % en 2004 - soit 710 millions d'euros - avec un rattrapage pour 2003), l'implication des délégations de l'UE installées dans la plupart des pays partenaires et le dialogue qu'elles conduisent avec les gouvernements et les institutions locales ne

suffisent pas à dissiper le reproche communément adressé à la Commission de conduire les actions **de façon bureaucratique et encore trop centralisée**.

Trois directions générales de la Commission sont impliquées dans les actions du Partenariat depuis la réforme de 2000 : Europe-Aid qui gère les fonds MEDA affectés au Partenariat, la Direction Générale Relations Extérieures et la Direction Générale Développement. Elles se partagent la mise en œuvre de ces actions, depuis la programmation pluriannuelle, l'élaboration des programmes indicatifs nationaux (PIN) à partir du travail fait sur place entre les délégations de l'UE et les gouvernements qui s'efforcent d'y exprimer leurs propres priorités en matière de développement, jusqu'au financement et au contrôle des différentes étapes. La méthode retenue est celle de l'appel à projets dans le cadre des PIN (et tout le cycle qu'elle implique : définition du projet, montage des dossiers, soumission, discussion, décision, évaluation et mise en œuvre du financement).

Une telle méthode ne peut guère être mise en œuvre pour de petits projets. La Commission elle-même estime qu'il faut « *éviter que (les) délégations soient submergées par le micro-management* ». « *Les actions retenues doivent donc être de taille suffisamment importante pour en diminuer le nombre.* »

Il n'est donc pas étonnant de constater que, malgré les déclarations d'intention, les dossiers retenus concernent plus des projets d'infrastructures ou de réformes portées par les gouvernements ou de grandes entreprises. De ce fait, **sont exclues des financements MEDA de plus petites organisations**, issues souvent de la société civile, qui n'ont généralement ni les moyens de constituer de tels dossiers, ni le temps d'en attendre les résultats.

De même, si la Banque européenne d'investissement (BEI), par l'intermédiaire de la Facilité Euro-méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat (FEMIP), a pu accorder près de 2,2 milliards d'€, sous forme de prêts bonifiés, en 2004, ces prêts ont davantage concerné des entreprises ou des structures importantes (25 prêts pour 2,2 milliards d'€) que favorisé la création ou le soutien de petites ou très petites entreprises PME-PMI dont le maillage et la structuration font encore défaut dans les économies des pays méditerranéens.

Certes, pour chaque PTM, la délégation locale de l'UE, dans l'esprit de coopération décentralisée souhaité par la réforme, gère elle-même une grande part de ces étapes. Mais le sentiment couramment exprimé reste celui d'un manque de confiance a priori de la part des instances de l'UE. Cela peut expliquer certaines réticences ou rancœurs exprimées ici ou là, voire des replis identitaires ou la mise en concurrence avec d'autres offres d'aides, moins encadrées en apparence.

D'une manière plus générale, la dimension partenariale, qui suppose le dialogue confiant et la co-responsabilité des partenaires, semble insuffisamment développée et se révèle décevante.

Les pays méditerranéens, dont les administrations peinent parfois à mettre en œuvre des projets économiques ou de réformes à la hauteur des attentes de l'UE et des sommes engagées par elle, **se sont sentis peu à peu dépossédés du Partenariat**. Dans le même temps, ils ont constaté le peu

d'empressement (trois à quatre ans) mis par les parlements nationaux des Etats membres de l'UE à ratifier les accords d'association qu'eux-mêmes avaient enfin conclus.

Le lien de fait entre le processus de Barcelone et les conflits dans la zone, surtout le conflit israélo-palestinien, a rendu difficile la participation de certains pays à la coopération régionale ou à certaines réunions, et n'a pas manqué d'interférer dans les comportements réciproques des différents pays, faisant obstacle aussi de ce fait aux avancées nécessaires en matière de démocratie, de respect des droits de l'Homme et de bonne gouvernance.

Enfin, il faut bien reconnaître que **la volonté politique et les stimulations ont manqué** tant de la part de la Commission que de celle des gouvernements, pour reconnaître la place des sociétés civiles. Certes, celles-ci sont peu - ou pas - structurées dans les PTM qui regardent avec méfiance les efforts européens pour faire émerger des sociétés civiles indépendantes des pouvoirs en place, mais surtout elles sont peu organisées entre elles, y compris au Nord. Des forums civils auraient pu, avant les réunions ministérielles, y contribuer. Mais ils ont pêché par manque de préparation et de structure. Il a fallu attendre celui d'avril 2005 à Luxembourg pour que soit constituée une plate-forme non gouvernementale Euromed revendiquant « *une véritable implication de la société civile* ».

Dans le même registre, les réunions ou Sommets euro-méditerranéens tenus en commun par les conseils économiques et sociaux des pays membres de l'UE, et les conseils économiques et sociaux existants dans les PTM, sous l'impulsion du Comité économique et social européen, n'ont jamais eu la reconnaissance et le poids nécessaires pour porter leurs propositions.

Le Partenariat, au dire de certains observateurs, a semblé s'enliser dans l'indifférence générale juste secouée, à périodes régulières, par les réunions des ministres des Affaires étrangères (sept depuis 1995) et les différentes réunions sectorielles de ministres ou de hauts fonctionnaires.

3. Une vision brouillée

➤ Des études montrent que, hors de cercles très restreints, gouvernementaux ou universitaires, **le processus euro-méditerranéen, dit processus de Barcelone, est totalement ou quasi totalement méconnu**. En dehors de l'événement qui lui a donné naissance, la déclaration commune des vingt-sept chefs d'Etat et de gouvernement rassemblés à Barcelone les 27 et 28 novembre 1995, et de quelques mentions périodiques lorsque les réunions ministérielles régulières se déroulaient sur fond de crise ou de conflit israélo-palestinien, la presse et les media d'une manière générale ont accordé peu de place au Partenariat et l'ont peu commenté, et ce, même dans les pays du Sud pour lesquels pourtant il semblait si prometteur. Ce fait a contribué aux malentendus et à l'indifférence qui se sont souvent installés, même si, dans le même temps, beaucoup, dans les sociétés civiles, travaillaient à le mettre en œuvre, sans toujours savoir qu'ils inscrivaient leur action dans ce cadre. Le rapport EuroMeSCo de 2005 est sans ambiguïté sur ce point : « *L'un des défis majeurs auquel doit faire face le PEM est lié au manque d'information et de*

débat quant à sa nature, ses objectifs et sa finalité ». Même le concept de dialogue entre les cultures, qui, bien que rajouté in extremis à la déclaration de Barcelone, est l'aspect le plus novateur et le plus fécond du Partenariat, est le plus souvent abordé comme un thème en soi, sans que les articles de presse relatant tel événement qui le manifeste dans l'un ou l'autre des pays de la zone, ne mentionnent sous une forme quelconque le Partenariat euro-méditerranéen.

Ce déficit dans la connaissance et l'appropriation par les opinions publiques, mais aussi par les nouvelles générations de décideurs économiques ou politiques apparues depuis 1995, explique que l'idée même du Partenariat soit brouillée parmi d'autres initiatives qui interfèrent dans les mêmes champs.

➤ Sans revenir sur la signature déjà ancienne des accords de l'OMC par une partie des PTM, qui les insère dans la communauté économique mondiale, ou la ratification par la majeure partie d'entre eux des principales conventions de l'OIT, ou de certaines conventions des Nations Unies dans le domaine des droits de l'Homme, il faut remarquer que des accords commerciaux préférentiels ou de libre-échange sont conclus entre les pays de la zone et d'autres pays hors de l'UE, accords assortis parfois de conditionnalités non commerciales (droits de l'Homme, réformes dans la gouvernance, relations avec Israël, etc.). Les Etats-Unis d'Amérique, sans être les seuls à intervenir ainsi, sont souvent le principal acteur non UE présent en Méditerranée. Les accords contractés avec différents pays, sans parler du soutien historique important à Israël, comportent des aides civiles, complétées parfois d'aides militaires importantes comme pour l'Egypte, et peuvent atteindre des montants significatifs. Ces accords sont souvent liés à des considérations d'ordre politique ou stratégique. C'est dans ce contexte que s'inscrit aussi l'initiative des Etats-Unis pour constituer un Grand Moyen-Orient (BMENA, Broad Middle East and North-Africa), par extension du « Moyen-Orient » à des pays non méditerranéens au-delà des émirats, jusqu'au Pakistan et à l'Afghanistan. De telles initiatives manifestent clairement le lien entre l'aide américaine et la politique extérieure de ce pays mais suscitent réserves et tensions dans la zone, notamment au sein de la Ligue arabe.

Cependant, la proposition de zones de libre-échange, y compris à terme pour l'agriculture, l'encouragement à l'investissement privé ont déjà produit dans les pays du Machrek un certain désengagement vis-à-vis de l'Europe. **Les Etats-Unis s'affirment de loin comme un acteur-clé dans la région**, même si on peut y noter le développement croissant des financements des pays du Golfe et des initiatives plus lointaines comme celles du Canada, du Brésil et plus récemment de la Chine.

➤ De plus, la politique extérieure de l'Union européenne manque de lisibilité et parfois de cohérence. L'Union européenne n'a-t-elle pas récemment proposé la création d'un partenariat stratégique entre elle-même, la région méditerranéenne et le Moyen-Orient ? La visibilité du Partenariat en est affectée. Celui-ci a été engagé à 15 + 12 PTM ; en 2005, il concerne 25 UE + 3 candidats + 6 candidats potentiels dont la Turquie et 9 PTM, mais vient aujourd'hui surtout s'inscrire dans la **nouvelle orientation retenue par l'UE : la politique européenne de voisinage**, qui s'adresse à l'ensemble des « voisins » de l'UE, les pays candidats et seize « voisins » dont les neuf PTM. La spécificité géographique du Partenariat y disparaît au profit de ce nouveau concept de « voisinage » qui permet aux « voisins » qui le désirent de conclure avec l'UE des accords sur mesure, suivis, évalués et renégociables, au contenu et aux effets modulables selon les pays, leurs priorités et celles de l'UE, « *dans le cadre d'une coopération politique, sécuritaire, économique et culturelle renforcée* ». Selon la Commission, cette nouvelle politique « offerte » aux partenaires et aux voisins, et dont les instruments financiers non encore déterminés prendront le relais des instruments MEDA au 1^{er} janvier 2007, « *encouragera les participants à cueillir pleinement les fruits du Partenariat euro-méditerranéen (processus de Barcelone)* ».

Pour l'instant, elle est accueillie avec une certaine inquiétude par les destinataires de la zone méditerranéenne, soucieux d'un déplacement de l'intérêt des pays membres de l'UE vers les « voisins » de l'est et du nord du continent européen et d'une restriction à leur profit des moyens financiers engagés par l'UE dans cette politique. Cependant, certains PTM ont déjà manifesté auprès de l'UE leur volonté de s'y inscrire.

➤ D'autres acteurs encore interviennent auprès des PTM, avec plus ou moins d'impacts sur les comportements et les situations économiques et sociales. La Banque Mondiale y conduit ses propres programmes appuyés sur des analyses économiques et sociales que ses experts sont les seuls à réaliser ; l'OCDE, l'OTAN et l'OSCE mènent des dialogues avec les pays méditerranéens et proposent certaines actions communes... autant d'instances qui contribuent à brouiller pour les PTM la lisibilité du Partenariat proposé en 1995. On notera qu'aucune de ces initiatives n'associe les sociétés civiles.

À ces initiatives collectives, dont les acteurs ne sont pas toujours clairement différenciés, répondent peu d'initiatives analogues regroupant les PTM en une parole commune plus organisée. La Ligue arabe a, certes, son secrétariat général en Egypte, mais la divergence croissante entre pays du Maghreb, pays du Machrek et les pays du Golfe, les approches politiques différentes et les tensions dans toute la région rendent difficile l'élaboration de positions communes concertées : **les PTM s'expriment le plus souvent de façon juxtaposée.**

En outre, dans l'ensemble de la zone, existent depuis longtemps des dialogues entre pays de part et d'autre de la Méditerranée, qui font parfois écran à celui entre l'UE et les PTM. Ces relations bi-nationales privilégiées ont généralement leur source dans une grande proximité et une longue histoire partagée, que le Partenariat n'a fait que reconnaître. Si, dans les discours officiels, elles constituent pour les pays concernés « une porte vers l'Europe », elles assurent parfois à elles seules la quasi-satisfaction du « besoin d'Europe » exprimé par certains PTM, désorientés par le manque de lisibilité de la politique de l'UE en direction de la Méditerranée.

4. Et pourtant, l'esprit de Barcelone a soufflé

En dépit des obstacles, des freins, des retards constatés dans la mise en œuvre du processus, nombre d'initiatives ont été prises et d'actions amorcées dans les trois champs du Partenariat retenus par la déclaration de Barcelone : il serait injuste d'en sous-estimer l'impact.

➤ En premier lieu, il faut saluer la mise en place, en 2004, d'**une Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM)**, composée de 240 membres dont 120 parlementaires des PTM. Dotée d'un pouvoir consultatif, présidée alternativement par un PTM ou par l'UE, elle a mis en place trois comités permanents reprenant les trois volets du Partenariat. Pour ses membres, elle constitue « *un cadre unique pour promouvoir le dialogue, ainsi que l'occasion de contribuer à une solution pacifique, juste et durable* » au Proche-Orient. Elle devrait favoriser une meilleure crédibilité du Partenariat et, par conséquent, aider à répondre aux besoins de légitimité démocratique des populations. Elle a tenu sa première réunion annuelle en mars 2005 au Caire.

Les CES pour leur part, et les représentants du dialogue social pour les pays où il n'en existe pas, ont, à l'initiative du Comité économique et social européen, pris l'habitude de se réunir en sommets euro-méditerranéens. Ils y abordent différents thèmes travaillés en commun et émettent des recommandations. De plus, depuis 2000, lors du VI^{ème} Sommet, a été mis en place un programme spécifique, TRESMED, financé par les fonds MEDA et destiné à favoriser le dialogue entre ces institutions.

➤ Par ailleurs, si pour les deux premiers volets (politique et sécurité, économie et finances), l'impulsion est venue essentiellement du « sommet » et s'est généralement incarnée dans des instruments institutionnels : déclarations de principe et engagements collégiaux, programmes de mise en œuvre..., pour le troisième volet, les initiatives ont souvent été l'apanage **de personnalités ou d'associations issues de la société civile** avant d'être confortées au plan multilatéral.

Il convient en effet d'observer que la plupart des pays tiers méditerranéens ont vu le nombre de leurs associations et ONG croître très sensiblement quand bien même leurs moyens et leur capacité d'agir demeuraient insuffisants : entre 20 000 et 30 000 associations au Maroc, 16 000 en Egypte, 4 000 en Jordanie.

De plus, **les réseaux de la société civile réunissant acteurs du nord et du sud de la Méditerranée ont su investir tous les champs d'activités et,**

appuyés sur leur maillage, engager le chemin de la construction de dynamiques de rapprochement et de travail en commun, même entre toutes petites structures.

Or, comme le souligne un commentateur : *« le plus souvent, il n'existe pas de processus de légitimation pour les représentants de la société civile. C'est dans ce vide que résident la force et la faiblesse d'une réalité qui contribue pourtant de manière déterminante à travers le bénévolat, la création de sociétés et d'associations sans but lucratif et les mille initiatives de simples individus au processus d'intégration entre les deux rives de la Méditerranée ».*

Toutefois, la constitution de réseaux de chercheurs, d'universitaires et d'experts, comme EuroMeSCo ou le FEMISE, et la mise en œuvre de nombreux programmes permettant des analyses partagées et facilitant la communication, MEDSTAT, EUMEDIS, etc., font émerger l'importance de ces réalisations dans tous les domaines.

Si, parce qu'elles contribuent au rapprochement entre les cultures, les civilisations et les peuples, on les rattache plus naturellement au 3^{ème} « volet », en observant leur diversité, force est de constater qu'elles se situent souvent à la confluence des trois volets, manifestant ainsi **l'appropriation par les sociétés civiles de la vision globale innovante** proposée dans la déclaration initiale de Barcelone.

➤ C'est ainsi qu'il faut regarder la multiplicité des actions entreprises ici et là, dans les PTM, sous diverses formes et avec des acteurs différents des deux rives, dans les domaines des droits de l'Homme, de la lutte pour les libertés, contre la torture et les violences policières, pour la promotion du statut des femmes et de leurs droits, ou pour la protection des enfants des rues, comme des actions conduites pour la réforme des institutions judiciaires ou policières, et la formation des magistrats ou des policiers, pour ne retenir que quelques exemples.

On retrouve la même diversité et le même foisonnement pour des actions plus proches du monde économique : que ce soit, par exemple, les clubs d'affaires entre des pays des deux rives (comme le Club d'affaires franco-égyptien - CAFE -), des regroupements d'entrepreneurs (comme l'Union méditerranéenne des Confédérations d'entreprises - UMCE -) ou des associations de femmes-chefs d'entreprise en Méditerranée... Le rapprochement entre les organisations syndicales, dans le cadre de leurs forums euro-méditerranéens ; la mise en réseau des organisations de l'Artisanat et des PME pour des actions communes, formations, séminaires et conférences annuelles ; le dialogue permanent instauré entre les chambres de Commerce et d'Industrie regroupées au sein de l'ASCAME (association des CCI de la Méditerranée) ; entre les chambres de Métiers, les chambres d'Agriculture, ou d'autres organisations professionnelles, Barreaux, Ordres ou associations, de juristes, de professionnels libéraux... sans oublier l'économie sociale et son réseau ESMED... **autant d'illustrations de la capacité de dialogue et de rapprochement** entre des organisations dont, bien souvent, les liens personnels entre tel et tel responsables ont préfiguré ceux qui seraient formalisés ensuite entre les structures.

➤ **Les collectivités locales et territoriales** témoignent de la même vitalité du Partenariat, soit en encourageant leurs associations locales, soit en s'y engageant elles-mêmes. Jumelages de villes ou de régions des deux rives, mise en œuvre de programmes MEDA (Eurocités ou programme pilote de coopération entre villes lancé par la Commission en 2003... forums Euromed des collectivités territoriales), les initiatives ne manquent pas, et donnent parfois lieu à des surenchères entre régions ou villes européennes : Marseille et Barcelone, autant qu'Alexandrie, revendiquent une reconnaissance comme « Capitale de l'Euro-méditerranée ».

➤ La société civile s'est montrée particulièrement active dans un secteur qui, pour tous, paraît absolument prioritaire : **l'investissement dans la jeunesse**. Les programmes classiques orientés vers l'éducation et la formation professionnelle ont, certes, mobilisé d'importants crédits **MEDA** (379,5 millions d'€ et 327 millions d'€), mais ils ont été souvent prolongés par des actions moins facilement repérables d'ONG, œuvrant, par exemple, contre l'illettrisme ou pour la scolarisation et l'accès à la formation professionnelle des filles. Ceux ouvrant, aux universitaires et aux étudiants des PTM, les programmes européens TEMPUS et ERASMUS, comme tous ceux qui ont contribué aux échanges entre jeunes des deux rives (Euromed-Jeunesse, Euromed SALTO, ou le lancement en 2003 de la plate-forme des organisations de la jeunesse), **ne sont souvent que la partie visible d'efforts menés de part et d'autre des deux rives, par toutes les bonnes volontés** qui espèrent faire de la Méditerranée une vraie communauté, et s'efforcent de la construire à partir des enfants et des jeunes.

➤ C'est ainsi qu'il faut comprendre les premiers projets annoncés par la toute jeune « **Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures** », inaugurée solennellement le 20 avril 2005 à Alexandrie. Cette fondation, d'autant plus attendue qu'elle est, avec l'APEM, la seule institution spécifique du Partenariat, devrait permettre, en animant les réseaux de chaque pays, de faire aboutir les projets amorcés dans les programmes MEDA, dans les champs culturels (Euromed-Héritages, Euro-Audiovisuel...) comme dans ceux permettant les rencontres entre jeunes ou ceux favorisant la circulation des idées.

La localisation de cette fondation à Alexandrie porte en elle-même une valeur symbolique. Mais sa juxtaposition à côté d'une structure préexistante, la Bibliotheca Alexandrina, institution égyptienne à vocation internationale qui affiche les mêmes objectifs mais dispose d'une plus grande autonomie pour les réaliser que la Commission n'en a accordée à la Fondation (budget et moyens, définition des missions, règlement intérieurs...), laisse planer quelques doutes quant à l'efficacité de son action.

B - UN PARTENARIAT INDISPENSABLE

Le Partenariat connaît indéniablement un certain nombre de réussites. C'est pourquoi, en en soulignant les insuffisances et les difficultés, cet état des lieux en démontre en même temps l'absolue nécessité. Parce que ses objectifs sont encore plus pertinents dans le contexte actuel et que les enjeux politiques, économiques et humains restent considérables, la refonte et la relance du Partenariat sont plus que jamais indispensables.

Il ne s'agit pas pour autant d'en modifier la philosophie et de se placer dans une approche sécuritaire, renforcée par les événements du 11 septembre 2001. Il importe au contraire de promouvoir les idées de dialogue et de solidarité qui en constituent les bases.

Dans cet esprit, trois défis militent en faveur du renforcement du Partenariat :

1. Des pays en transition politique

Tous ces pays et leur environnement régional vivent une période de profonde mutation. Bien avant « le vent de changement » de l'année 2005 avec les élections en Palestine et au Liban, une dynamique de la société civile en faveur de la démocratie s'était dessinée.

Sous l'effet de la mondialisation et des pressions de la société civile - professions libérales, intellectuels, associations des droits de l'Homme, associations féminines - ce **processus de démocratisation** s'est concrétisé par des mesures souvent partielles mais largement symboliques. La libéralisation de l'information, la libération de certains prisonniers politiques dont le cas du Dr Nour en Egypte est un exemple récent, l'introduction du multipartisme en sont les signes les plus visibles.

L'arrivée aux commandes de nouveaux responsables en Jordanie et au Maroc a permis certains progrès. L'adoption du statut de la femme (Moudawana) au Maroc, la discrimination positive en leur faveur à l'Assemblée nationale jordanienne sont emblématiques de cette évolution.

De la même façon, l'ouverture politique en Egypte dans la perspective de l'élection présidentielle de 2005, même si elle est toute relative, est une première réponse aux aspirations démocratiques de la société égyptienne, exprimée notamment par le mouvement Kifaya (« ça suffit »).

Cette ouverture n'en reste pas moins limitée. Alors qu'émergent peu à peu, dans les pays tiers méditerranéens, des structures de la société civile et la prise de conscience des citoyens, l'Union européenne, par ses actions politiques, économiques, sociales, universitaires ou autres, devrait mettre à profit cette période pour soutenir et faire progresser ce processus de démocratisation.

2. L'enjeu démographique

Il constitue le premier défi auquel est confrontée la région en raison de ses répercussions en termes économiques et sociaux. Le FEMISE estime en effet qu'il faudrait créer dans les quinze prochaines années au moins **35 millions d'emplois nouveaux dans les PTM pour contenir le chômage à son niveau actuel**, d'autant plus difficile à supporter qu'il frappe surtout les jeunes. Bien que la transition démographique soit en cours, la croissance de la population active va rester forte, de l'ordre de 3 % par an et ne se stabilisera que dans une quinzaine d'années, alors que la population active de l'UE décroîtra pendant la même période en proportion inverse, et que celle des nouveaux membres connaîtra un fléchissement encore plus accentué.

Cette situation rend encore plus urgente et nécessaire la **mobilisation de tous**. D'une part, le risque accru d'instabilité sociale qu'elle génère dans les PTM ne pourra être évité que dans la mesure où les pays partenaires méditerranéens auront la capacité de créer des emplois, ce qui implique dans ces pays une politique intense de formation et de développement économique ainsi qu'une forte accélération des investissements, progrès que ces pays ne pourront mener à bien sans aide extérieure.

Dans le même temps, l'Europe, en raison du vieillissement démographique, va connaître d'importants besoins en main-d'œuvre, et pourra offrir des possibilités d'accueil aux travailleurs des PTM. De toute évidence, un tel enjeu ne peut être abordé que dans une **approche partenariale**.

3. L'aspiration des populations originaires des PTM

Sur les 18 millions d'immigrants de l'Union européenne, 5 millions proviennent des pays méditerranéens dont 41 % des trois pays du Maghreb et 58 % de Turquie. C'est dire l'intérêt de leur présence à la fois pour favoriser l'intégration de nouveaux arrivés et pour contribuer au développement aussi bien des pays d'accueil que des pays d'origine. La déclaration de Barcelone annonçait qu'il convenait « *d'accroître la coopération pour réduire les pressions migratoires* ». Cette approche limitée a conduit à aborder cette question de façon partielle dans les accords de coopération : sous l'angle de l'égalité de traitement dans le travail et en matière de sécurité sociale ainsi que du point de vue de la prévention et du contrôle de l'immigration illégale.

Même si l'Union européenne depuis le Conseil de Tampere (octobre 1999), a modifié son approche au profit d'une vision plus solidaire, fondée sur les concepts de co-développement et de co-responsabilité, celle-ci ne s'est pas encore traduite dans des politiques d'emploi et de formation professionnelle. Cette dimension n'a pas davantage été prise en compte dans les politiques éducatives qui pourraient s'appuyer sur les populations migrantes pour développer le dialogue entre les cultures.

La mobilité accrue des personnes et des familles, l'importance des transferts financiers générés, la circulation en temps réel des informations et des images par la télévision, le téléphone et l'ensemble des médias, comme la constitution, dans les pays d'accueil, de communautés plus visibles et parfois plus revendicatives, ont souvent créé dans les PTM **l'impression d'une tolérance et d'une solidarité insuffisantes de la part des pays de l'UE**. Ce grief est souvent exprimé, relayé par les médias des PTM et génère malentendus et inquiétudes là où les « diasporas », accompagnées et reconnues, pourraient constituer les bases avancées du dialogue entre les cultures. Devant les raidissements constatés de part et d'autre, des commentateurs, dénonçant une bipolarisation identitaire, culturelle et religieuse, dans l'ensemble des la zone, vont jusqu'à évoquer un « *clash des civilisations* ». Néanmoins, certains PTM ont lancé des initiatives (Fondation Hassan II au Maroc...) pour accompagner l'insertion de leurs migrants dans les pays d'accueil, qui en rejoignent d'autres, entreprises ici ou là, le plus souvent par des associations, dans les pays membres. Mais cette question reste encore abordée de façon trop partielle et largement insuffisante, alors qu'elle devrait constituer un élément majeur de l'engagement de l'UE et de ses pays membres dans le Partenariat.

Ce constat met en lumière l'urgence de donner une nouvelle impulsion au Partenariat et notamment de faire aboutir les réformes favorables à la modification des comportements de tous les acteurs, à tous les niveaux.

*
* *

Après dix années d'existence, le processus de Barcelone peut sembler **globalement décevant, au regard, surtout, des ambitions de la Déclaration de 1995**. Certains ne manquent pas de parler d'échec et ne veulent voir, dans les réunions projetées pour en célébrer le dixième anniversaire, que commémoration sans projet ni perspective.

Le Conseil économique et social ne saurait s'inscrire dans une telle attitude. Il recommande, au contraire, de redynamiser le Partenariat euro-méditerranéen. Il y a urgence à le faire, mais il convient de le faire évoluer pour répondre aux exigences d'aujourd'hui et des années à venir.

Si, en 2005, le contexte géopolitique ne se présente plus comme en 1995, le **besoin de paix et de sécurité en Méditerranée est plus pressant que jamais**. Les tensions et les conflits qui y perdurent, dans la zone et son proche environnement, et qui affectent lourdement les relations entre tous les pays du pourtour méditerranéen, ne peuvent trouver réponse dans la seule vision stratégique sécuritaire des Etats-Unis d'Amérique. L'Union européenne doit résolument aborder ces questions et élaborer avec les PTM, au sein d'un Partenariat renouvelé permettant le dialogue et la concertation, les moyens d'une paix durable dans la région, voie nécessaire pour en permettre le développement économique et humain.

Au cœur des débats, dans toutes nos sociétés, se retrouvent **les aspirations à plus de démocratie et de bonne gouvernance**, et la promotion des valeurs de liberté, de refus des discriminations et de tolérance. Le dixième anniversaire et la relance du Partenariat doivent être l'opportunité de les faire vivre plus concrètement là où elles peinent à être reconnues. Dans le même ordre d'idées, 2005 est aussi l'anniversaire de l'année internationale des Femmes et du Sommet de Pékin : il faut profiter de ce calendrier pour faire avancer, lors de ces célébrations, la reconnaissance de la place des femmes, de leur rôle dans la société et de la nécessaire égalité entre hommes et femmes.

Enfin, **la fracture économique s'est dramatiquement accrue** entre les deux rives de la Méditerranée, et le déséquilibre entre les PTM dans ce domaine ne fait que se creuser. En 1995, on rêvait de construire la « prospérité partagée » dans l'ensemble de la zone, et l'échéance de 2010 était fixée pour parachever la réalisation d'une zone de libre-échange entre tous les pays concernés et l'UE. Aujourd'hui, l'exode rural, la paupérisation accrue des populations urbaines et sub-urbaines, les risques sanitaires, sociaux, mais aussi de replis identitaires ou fondamentalistes qui les accompagnent, l'impasse du recours aux économies informelles, enferment les pays du sud et de l'est de la Méditerranée dans des difficultés dont ils ne peuvent sortir sans aide extérieure. L'UE soutient les propositions du rapport de la Commission internationale, mise en place par l'Organisation internationale du travail (OIT), « *Une mondialisation juste ; créer des opportunités pour tous* ». Elle doit donc s'attacher résolument à la **réduction des déséquilibres économiques et sociaux de ces pays** auxquels la relie une longue histoire et une proximité géographique, et réaffirmer son attachement au concept de Partenariat euro méditerranéen.

Le Conseil économique et social renouvelle donc les recommandations qu'il avait formulées à ce sujet et souhaite que le gouvernement français soit promoteur au sein de l'Union européenne de la redynamisation de ce Partenariat.

II - REDYNAMISER LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN ? COMMENT ? LES PROPOSITIONS DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Un grand nombre d'organismes et d'experts, de part et d'autre de la Méditerranée, se sont attachés, parfois à la demande de la Commission, à dresser un bilan des dix années écoulées et à formuler des propositions d'évolution du Partenariat. Très rares, en effet, sont ceux qui, au terme de leur évaluation, concluent à un échec radical et sans appel du Partenariat engagé à Barcelone en 1995.

Après avoir pris connaissance de ces différents travaux, des recommandations votées par l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM), lors de la première réunion annuelle en mars 2005, et de la communication préparée par la Commission, le conseil des ministres des Affaires étrangères a tenu sa 7^{ème} conférence euro-méditerranéenne à Luxembourg les 30 et 31 mai 2005 et a retenu un certain nombre d'orientations pour l'avenir du Partenariat euro-méditerranéen à proposer pour « *la réunion*

extraordinaire à haut niveau » qui doit en célébrer le dixième anniversaire à Barcelone les 27 et 28 novembre prochain.

Sans écarter aucune de ces orientations auxquelles il adhère, le Conseil économique et social souhaite cependant, au terme de sa propre analyse, souligner ici quelques propositions prioritaires, selon lui, pour redynamiser le « processus euro-méditerranéen » et permettre à la société civile d'y trouver toute sa place.

Ces propositions d'ailleurs s'inscrivent, pour une large part d'entre elles, dans le droit fil de celles que le CES avait déjà formulées dans l'avis présenté par M. Jean-Claude Pasty en octobre 2000.

Elles visent principalement à **conforter le Partenariat dans toutes ses dimensions** et lui permettre de prendre pleinement son sens pour l'ensemble des pays concernés, en lui **redonnant la visibilité** perdue au fil de ces dix années. Elles cherchent à **donner plus de place aux acteurs des sociétés civiles** de tous ces pays qui ont, malgré les faiblesses constatées, permis au projet adopté avec élan par les vingt-sept pays de la Déclaration de 1995 de conserver son souffle.

Enfin, elles souhaitent mettre au cœur du nouvel élan donné au Partenariat trois composantes de la société civile pour lesquelles il est particulièrement significatif : **les femmes** dont le rôle majeur dans l'évolution des sociétés doit être reconnu et accompagné, **les migrants** originaires des PTM, nombreux déjà aujourd'hui, plus encore demain, venant s'installer dans divers pays de l'Union européenne, **et les jeunes** des deux rives qui vivront le Partenariat que nous reconstruisons aujourd'hui.

A - CONFORTER LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN ET LUI DONNER TOUT SON SENS

1. Refonder l'engagement partenarial

a) Une volonté forte partagée et manifestée

- Un temps symbolique : la réunion de Barcelone, les 27 et 28 novembre 2005

Le Conseil économique et social recommande de faire de cette réunion prévue pour célébrer le dixième anniversaire de la déclaration de Barcelone, acte de naissance du Partenariat euro-méditerranéen, un temps fort manifestant symboliquement la volonté commune de tous les pays de lancer à nouveau le Partenariat et de lui faire produire tous ses effets.

Pour ce faire, il souhaite :

- que cette réunion extraordinaire de Barcelone se tienne au plus haut niveau, **entre chefs d'Etat et de gouvernement** ;
- qu'y soit proclamée une **déclaration** commune, comme en 1995, **réaffirmant les objectifs choisis ensemble et fondés sur des valeurs partagées.**

- Un véritable engagement, inscrit dans un calendrier

Le Conseil économique et social considère qu'il faut aller au-delà d'une simple déclaration, si solennelle soit-elle. Il propose que le texte adopté en commun lors du sommet de Barcelone, en 2005, constitue un **véritable engagement de tous les partenaires, avec un calendrier précis des avancées souhaitées et des rendez-vous périodiques d'évaluation.**

- Des moyens financiers réservés pour le Partenariat

La Politique européenne de voisinage (PEV) a suscité de grandes inquiétudes dans les PTM, notamment en termes d'appui et des moyens financiers que l'UE pourrait y consacrer. En effet, alors qu'elle construit ses budgets pour les années à venir et débat de ses ressources, elle doit prendre en compte les besoins de ses nouveaux membres et ceux qu'elle considère comme « voisins » à soutenir. L'incertitude sur le montant des ressources et leur ventilation budgétaire empêche les pays partenaires de la PEV de tracer des perspectives fiables au-delà de 2006. Pour répondre à cette inquiétude et marquer l'engagement de l'UE dans le Partenariat, le Conseil économique et social demande que, dans la répartition des fonds affectés par l'UE à sa politique de voisinage, **soit préservée une enveloppe spécifiquement dédiée au Partenariat** et aux programmes menés avec les PTM ou entre PTM, pour prendre la suite du programme MEDA II au 31 décembre 2006. Cette nouvelle enveloppe doit être à la hauteur des relations que l'Union européenne entretient avec ses partenaires du sud de la Méditerranée et ne saurait donc être réduite.

b) Une dimension partenariale résolument marquée

Le Conseil économique et social souhaite que cette dimension du Partenariat soit nettement renforcée pour répondre aux attentes des PTM, qui, au fil des années, se sont sentis dépossédés des actions les concernant au profit d'une gestion souvent trop centralisée et très « européenne ». Il recommande :

- La co-responsabilité des instances du Partenariat

Cette **co-responsabilité** pourrait s'exprimer par différents moyens selon les instances : co-présidence, présidence alternée... et devrait être accompagnée d'une **meilleure répartition des lieux de réunion** et de conférences, trop souvent choisis dans un pays de l'UE, pour éviter les conséquences des tensions entre PTM.

- Un lien fort entre les valeurs partagées et les programmes économiques et sociaux

Pour le Conseil économique et social, une telle conception, conforme à l'attente exprimée dans les pays méditerranéens et aux principes de ceux de l'UE, constituerait une base solide pour, d'un commun accord, **marquer clairement et plus fortement le lien entre les valeurs partagées telles qu'elles ont été affirmées dans la déclaration de Barcelone, et les programmes économiques et de développement social construits avec chaque PTM**, notamment en matière de démocratie et de droits de l'Homme, de bonne gouvernance et de consolidation de l'Etat de droit.

La renégociation des accords d'association devrait en fournir l'occasion. Tout en faisant référence à la politique de voisinage, elle permettrait de montrer que le Partenariat constitue bien une formule originale, allant au-delà d'une simple coopération ciblée sur des projets « à la carte », tout en se distinguant d'un chemin balisé vers l'adhésion à l'UE.

- **Une meilleure association des PTM à la gestion** de toutes les phases des programmes qui les concernent **y compris le contrôle et l'évaluation.**

Dans ce cadre, il conviendrait de promouvoir les **capacités d'expertise issues des PTM**, pour chaque pays ou dans l'ensemble de la zone, pour éviter l'intervention quasi exclusive d'experts européens dans les négociations, l'évaluation des besoins ou l'élaboration des programmes.

c) Des institutions renforcées

Le Conseil économique et social renouvelle expressément son souhait de voir renforcées les institutions du Partenariat. Comme dans son avis de 2000, il recommande :

- Un sommet annuel des chefs d'Etat et de gouvernement

Pour le CES, en effet, une **rencontre annuelle** à ce haut niveau est seule garante d'une impulsion politique constante. Les conférences des ministres des Affaires étrangères, ou les différentes réunions sectorielles qui se sont tenues à des rythmes très divers selon les secteurs concernés, ne peuvent constituer des réponses à la hauteur du défi posé par la réussite du Partenariat.

- Un secrétariat politique permanent pour le Partenariat

Dès son avis de 2000, le CES a souhaité la création d'**un secrétariat permanent du Partenariat euro-méditerranéen, structure légère cogérée** par les pays du Partenariat et paritaire dans sa composition. Au service des diverses instances du Partenariat, il en garantirait la cohérence et veillerait à la dimension partenariale des actions entreprises.

En lien permanent avec les travaux de l'APEM et les recommandations des sommets euro-méditerranéens des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires, il préparerait et assurerait le suivi des rencontres institutionnelles (sommet annuels, conférences ministérielles, réunions sectorielles...).

- Une redéfinition du rôle du Comité Euromed.

Il conviendrait que cette instance, qui réunit les 35 partenaires, ne se limite pas à avaliser les propositions de la Commission mais qu'elle soit un véritable lieu de débat et de propositions en liaison avec les diverses instances du Partenariat.

- La création d'une banque euro-méditerranéenne

L'évolution économique de la région et, par là, de son développement, est intimement liée à l'existence d'un instrument financier adapté. Malgré les efforts de la BEI et la mise en place d'un Comité de coordination et de dialogue économique, seule la création d'une **banque spécifiquement consacrée à la zone** garantirait un cadre réellement partenarial. Son capital serait ouvert aux pays partenaires de l'UE. Cette banque permettrait de mieux répondre aux défaillances du financement en direction du secteur privé et de s'engager sur des projets à dimension régionale et à visibilité élevée.

Dans la même optique, devrait être reconsidérée la mise en place d'un **mécanisme de garantie mutualisée**, qui serait institué en contrepartie des réformes entreprises dans les Etats bénéficiaires pour réformer leurs législations internes afin de garantir la sécurité juridique des investissements.

2. Réaffirmer les deux dimensions stratégiques du Partenariat, multilatéralité et globalité

Pour le Conseil économique et social, en effet, s'appuyant sur ses propres analyses en 1998, 2000 et 2005, comme sur celles des différents experts consultés, les deux dimensions, **multilatéralité et globalité**, sont constitutives de l'esprit même du Partenariat. Elles doivent donc être revalorisées et clairement réaffirmées comme des éléments-clés de ce partenariat refondé.

a) La multilatéralité

- Le Partenariat a vocation à s'adresser à tous les pays du pourtour méditerranéen.

Il convient de replacer la Méditerranée au cœur du dispositif et d'accepter d'y accueillir ceux qui ont vocation au moins géographique à y adhérer et qui en font la demande.

Tel est le cas de la **Libye**, et plus récemment de la **Mauritanie** pour les pays de la rive Sud. D'autres pays de la rive Nord pourraient être, dans l'avenir, lorsque leur situation sera stabilisée et la paix reconstruite, appelés à s'y intéresser, comme une dimension spécifique de la politique européenne de voisinage qui leur sera offerte. Il convient de veiller à préserver cet avenir.

- Cependant, tous les pays n'ont pas la capacité de marcher du même pas.

C'est le souci de permettre à chacun de trouver la mesure qui lui convient qui a inspiré les principes de la PEV auxquels le Partenariat euro-méditerranéen reste fondamentalement conforme. **Toutefois le Conseil économique et social recommande de veiller à ce que la souplesse et les modulations offertes par la PEV ne conduisent pas à un fractionnement de la zone plus accentué et n'induisent pas plus d'inégalités et de difficultés qu'elles ne résoudraient de problèmes.** C'est l'adhésion fortement réaffirmée aux valeurs communes du Partenariat qui peut permettre à chacun d'y avancer à son rythme, sous réserve que ne soit sacrifié aucun des objectifs à atteindre dans les trois volets, et que le calendrier soit fixé.

- Le multilatéralisme, c'est aussi favoriser la conclusion d'accords commerciaux entre pays tiers méditerranéens eux-mêmes.

L'accord d'Agadir, conclu en 2004 entre Egypte, Maroc, Tunisie et Jordanie, va entrer en application. Le CES recommande que l'UE veille à cette mise en œuvre et qu'elle soutienne la conclusion d'autres accords, entre pays du Sud et de l'Est méditerranéens, dont certains sont déjà en cours de négociation, notamment ceux sur la règle du cumul d'origine, destinés à encourager et faciliter le commerce aussi bien entre les deux zones qu'entre les PTM.

- Toutes les initiatives ne peuvent être réalisées immédiatement dans tous les pays partenaires.

La créativité et le dynamisme se manifestent plus aisément entre trois et quatre pays, réunis autour d'un projet commun. Dès lors que celui-ci contribue aux objectifs du Partenariat, tels qu'ils seront redéfinis en novembre 2005, le CES souhaite qu'il puisse faire l'objet d'une appropriation progressive par d'autres pays, selon **des modalités de mutualisation** qui seraient définies en commun, afin que le Partenariat soit bien vécu comme un **processus** pour atteindre ces objectifs communs.

- Cette dimension de multilatéralité nécessite par ailleurs d'**œuvrer en faveur de la pacification de la zone.**

Elle justifierait à elle seule les efforts de l'UE en faveur d'un apaisement des tensions et des conflits dans la zone. A cet égard, l'Union européenne devrait conduire une politique de concertation entre tous ces pays pour l'établissement d'une paix durable.

En effet, ces tensions et ces conflits entravent constamment la participation de l'un ou l'autre ou de plusieurs pays aux programmes communs. Le CES souhaite que **la France, en raison notamment de ses liens privilégiés avec un grand nombre de ces pays, soit à l'origine d'avancées significatives dans la construction de la paix** en Méditerranée. Elle devrait pouvoir le faire en approfondissant les bases de consensus entre les pays méditerranéens et l'UE et en recherchant les voies d'une meilleure coopération avec la Grande-Bretagne, dans une zone où celle-ci conserve également des liens particuliers et anciens.

b) La globalité

Le Conseil économique et social tient à souligner son attachement à cette dimension originale du Partenariat et souhaite qu'elle soit réaffirmée comme un axe de travail essentiel, non seulement lors de la réunion de novembre 2005 à Barcelone, mais dans toute négociation des accords mettant en œuvre la nouvelle politique européenne de voisinage en Méditerranée. Il recommande que, à tous les niveaux où ils pourraient être amenés à intervenir, **les représentants de la France veillent à ce que soit établi un lien fort entre aspects démocratiques, bonne gouvernance, progrès économique et social et libéralisation des marchés.**

C'est pourquoi, sans vouloir reprendre volet par volet et secteur par secteur, les propositions d'évolution qu'il juge pourtant nécessaires, le CES choisit de s'attacher à quelques propositions dont la portée dépasse celle d'un secteur précis et manifeste la pertinence de cette approche globale.

➤ Ainsi, pour le CES, **la libéralisation des échanges de produits agricoles** retenue comme orientation pour le Partenariat à venir doit être abordée dans sa dimension globale. Un tel projet ne pourra être établi qu'en étroite concertation entre la Commission et les ministres de l'Agriculture et de la Pêche des Etats membres et des PTM, après consultation des chambres d'Agriculture et des organisations représentatives des activités concernées pour tenir compte des conditions de production fondamentalement différentes des deux côtés de la Méditerranée. Il devra également prendre en compte les propositions des sommets économiques et sociaux méditerranéens de 2000 et 2004 dans ce domaine.

Au-delà des seuls moyens financiers, elle devra inclure des mesures de soutien à la transformation et à l'évolution des entreprises agricoles ou de transformation des produits dans l'ensemble de la zone, afin de **favoriser des productions concertées et harmonisées** plutôt qu'une compétition sauvage qui aurait des conséquences désastreuses pour le secteur dans les pays des deux rives.

Le Conseil économique et social recommande aussi d'y ajouter des mesures spécifiques pour les PTM, afin de lutter contre la paupérisation des zones rurales et l'exode massif des populations vers les périphéries urbaines, et de faire de la production agricole un **outil de développement rural, de promotion des femmes et de progrès social**. Ces mesures devraient favoriser prioritairement la formation des acteurs à tous les niveaux et, pour les métiers concernés, soutenir la création et la gestion d'exploitations agricoles et d'entreprises agro-alimentaires de toutes formes, notamment les coopératives et les structures familiales et associatives, faciliter l'accès aux conseils et aides techniques adaptés et prendre en compte l'ensemble de la filière - de la production à la consommation, en incluant le transport et la commercialisation - l'intégration des normes phyto-sanitaires, le contrôle qualité et la protection de l'environnement. Elles devraient aussi conduire à la création de pôles d'expertise, de recherches et d'innovation dans ces domaines, dans les divers PTM.

Pour le CES, enfin, cette « feuille de route » pour l'agriculture devra **intégrer l'approche « développement durable », permettre une gestion concertée des ressources en eau, et proposer une vision prospective** au-delà de la période considérée pour l'ensemble de la zone.

➤ La même approche globale, notamment en termes de développement local, doit guider les politiques en faveur de la création de petites entreprises. S'il convient de **renforcer les programmes favorisant la création de PME, y compris de très petites entreprises artisanales, commerciales ou indépendantes, et de conforter le secteur de l'économie sociale**, ces créations devraient concerner tous les domaines d'activités, notamment ceux liés au

tourisme, pour jouer un rôle moteur plus dynamique dans le développement local des PTM.

Ces programmes, au plus près des besoins des populations, devraient s'appuyer sur l'expérience déjà acquise dans ce secteur par des organisations des sociétés civiles (parrainages, tutorat, jumelages, associations, réseaux...). Au-delà des moyens financiers nécessaires (services bancaires, accès au crédit, micro-crédit, garanties...) et d'un environnement juridique sécurisé, de tels programmes devraient offrir les conseils et les appuis indispensables, accessibles aux femmes comme aux hommes, pour permettre à ces entreprises, notamment les sous-traitantes, d'accéder au marché, de prospérer et de **s'installer durablement dans le tissu économique et social local**. Mais ils devraient comporter également des actions pour l'amélioration de la formation initiale et professionnelle des travailleurs concernés et permettre ainsi le recul de la précarité et l'essor économique de toute une région.

Le rôle de toutes les structures qui ont souci d'intégrer l'ensemble de ces dimensions, de la formation de tous les acteurs jusqu'à l'action commerciale et la conquête des marchés, et de favoriser le partage des expériences, notamment entre UE et PTM, ou entre les PTM eux-mêmes, CCI (et leur association euro-méditerranéenne, ASCAME), chambres de Métiers, organisations d'entrepreneurs, organisations syndicales ou de l'économie sociale, etc., doit être pleinement reconnu et encouragé comme contribuant pleinement au Partenariat.

Dans le même esprit, le CES estime qu'en donnant toute leur place aux critères sociaux et environnementaux, là où elles sont implantées, les entreprises européennes contribueraient au développement social des pays d'accueil.

Hors de cette vision intégrée qui associe les trois volets du Partenariat, et sans des actions soutenues, l'instauration à terme d'une « zone de libre échange » pourrait s'avérer contre-productive.

3. Donner au Partenariat la visibilité dont il a besoin

- a) Permettre une plus grande cohérence et une meilleure identification des acteurs

Au fil de ces dix années, le Partenariat a perdu de sa visibilité, et par là même de sa crédibilité, pour ses acteurs eux-mêmes, peinant à démêler ce qui relève de relations intergouvernementales traditionnelles, souvent installées depuis longtemps, et ce qui relève de relations « partenariales » entre l'UE et l'un ou l'autre des pays tiers, via la médiation d'un pays membre, celui-ci faisant alors parfois même écran à l'UE. De plus, les pays membres de l'UE participent de différentes instances (OTAN, OCDE...) où ils siègent à titre individuel, au côté d'un représentant de l'UE, et ne s'y expriment pas de manière univoque. Les contours du Partenariat de Barcelone en ressortent quelque peu brouillés.

➤ C'est pourquoi, pour **restituer au Partenariat la visibilité qui lui manque**, y compris pour ses acteurs, le CES a proposé le renforcement de ses institutions, la redéfinition de ses objectifs communs et leur inscription dans un calendrier précis, ainsi que la tenue de sommets annuels.

➤ De plus, le CES propose que l'UE, porteuse par les instances qu'elle s'est données et celles du Partenariat, des objectifs communs inscrits dans la Déclaration qui le fonde, soit **garante de la cohérence entre ces objectifs et la stratégie européenne pour l'emploi et la croissance (stratégie de Lisbonne) qu'elle a adoptée pour elle-même**. Cette cohérence devrait se retrouver dans les propositions soutenues par les pays membres au sein des différents réseaux ou instances auxquels ils participent.

Cela permettrait de repérer plus aisément la spécificité du Partenariat euro-méditerranéen par rapport à d'autres initiatives dans la zone, de clarifier les champs d'intervention et d'en différencier les acteurs. Des synergies pourraient alors s'opérer et des **actions complémentaires plutôt que concurrentes** être mises en œuvre, dans l'intérêt bien compris de tous.

En outre, **le Partenariat ne doit pas se réduire à la juxtaposition d'accords bilatéraux entre l'UE et les divers PTM**, aussi variés dans leur contenu que le permettraient la PEV et la diversité des PTM. Le Conseil économique et social recommande que l'UE veille à **favoriser les accords entre PTM** ou, lorsque quelques pays des deux rives se regroupent autour de projets communs, à **faciliter l'intégration progressive d'autres pays méditerranéens**, afin de renforcer la dynamique euro-méditerranéenne.

➤ Enfin, le CES souhaite que les pays membres s'attachent à introduire ou promouvoir une **dimension européenne** dans les relations privilégiées qu'ils peuvent avoir avec l'un ou l'autre des PTM, dont certaines s'inscrivent dans une longue histoire. L'intervention de l'UE ne doit pas être instrumentalisée, comme fournisseur de moyens, au service d'une relation bi-nationale : la réussite du Partenariat devrait être considérée comme un objectif majeur de la dynamique de construction d'une politique extérieure de l'UE.

b) Faire connaître le Partenariat par une communication plus active et plus volontariste

Le Partenariat souffre cruellement d'un déficit de communication. Peu mentionné dans les documents de l'UE, peu présent dans les médias, il est inconnu des opinions publiques des deux rives et reste affaire confidentielle, réservée aux seuls « initiés ». Le conseil des ministres des Affaires étrangères le constate et propose de saisir l'opportunité du X^{ème} anniversaire à Barcelone pour relancer la communication, « *développer une stratégie soutenue de manifestations visant à sensibiliser l'opinion publique* », tout en veillant à la convergence des messages émis par les pays partenaires.

Le CES s'associe à ces recommandations et souligne l'importance de les inscrire dans la durée et de travailler directement ces questions auprès des médias et des leaders d'opinion tant pour la promotion du Partenariat lui-même que pour celle des valeurs qui le fondent.

Des mesures favorisant la circulation des journalistes en presse écrite comme audio-visuelle des deux rives, leur accès à l'information, les coopérations entre eux, convergences et regards croisés... pourraient être inscrites dans des programmes du Partenariat. Le CES appelle de ses vœux la reprise de la diffusion d'*Euronews* en langue arabe. De même, pourraient être encouragées la

création et la production d'émissions en commun, les échanges de programmes et tout ce qui, grâce aux technologies modernes, permettrait l'appropriation par les opinions publiques des idées et objectifs du Partenariat.

La récente création du logo Euromed et la préconisation de son utilisation systématique pour toute activité Euromed doivent également le favoriser.

Le CES recommande par ailleurs que soient largement diffusées et promues, par les instances de l'UE et celles du Partenariat, **des initiatives liant entre eux, dans une approche partenariale, les acteurs d'un même secteur**, comme la Charte euro-méditerranéenne de l'entreprise.

Le CES suggère la mise en place, à l'occasion du X^{ème} anniversaire du lancement du Partenariat, **d'un portail Internet** qui lui soit consacré. Conçu et animé de façon partenariale, accessible en plusieurs langues dont l'arabe, il fournirait en temps réel des informations sur la vie du Partenariat et de ses instances et permettrait l'accès aux sites spécifiques des différentes structures et programmes qu'il regroupe : l'APEM, le site du programme Tresmed, la Fondation Anna Lindh... Il pourrait être complété par une lettre internet ou « *newsletter* » périodique en plusieurs langues. Des liens pourraient être établis vers les institutions des pays partenaires, ou de l'UE (Ligue Arabe, CESE, etc.) ainsi que vers les diverses organisations et réseaux de la société civile.

c) Réaliser des projets hautement symboliques du lien partenarial

Le Partenariat, pour toucher l'opinion publique des différents pays partenaires, a besoin d'être incarné, matérialisé dans de grands projets d'intérêt commun, à haute valeur symbolique. Certes, certains projets actuellement en cours d'exécution auraient pu servir la promotion du Partenariat, comme la réalisation de l'autoroute reliant toute la rive Sud de la Méditerranée, du Maroc à Alexandrie. Mais cette réalisation, confiée par tronçons à chacun des pays traversés, avance lentement et ne fédère pas les volontés au-delà du territoire national considéré.

Tout autre pourrait être la dimension symbolique que recevrait un projet dont on parle depuis longtemps, qui relierait cette autoroute à l'Europe par ce qu'il est convenu d'appeler **le lien fixe entre l'Espagne et le Maroc**. Le CES s'était déjà exprimé sur ce point en 2000, et appelle de ses vœux sa mise en chantier. Il souligne l'intérêt manifeste d'un tel projet, qui relève, certes, d'abord des volontés nationales espagnoles et marocaines, mais qui ne pourrait voir le jour sans une forte stimulation de l'UE, y compris en mobilisant les moyens financiers euro-méditerranéens pour une action vraiment partenariale.

Dans ce cadre, pourrait être considéré le projet d'une **liaison ferroviaire performante** entre Casablanca et Alexandrie, dont un premier tronçon reliant les trois villes du Maghreb, - Casablanca, Alger, Tunis - pourrait contribuer utilement à l'essor économique de la zone, tout en sollicitant la solidarité européenne dont a besoin le Partenariat pour vivre.

Enfin, **la question de l'eau** est vitale pour l'ensemble de la zone. En raison des tensions et des pénuries structurelles et conjoncturelles en ce domaine, elle pourrait réunir l'ensemble des partenaires pour l'élaboration de projets

communs, comme l'adoption d'un programme pluriannuel d'approvisionnement en eau. Alors que les problèmes de l'eau sont le plus souvent abordés dans les programmes existants de manière utilitaire et gestionnaire, de tels projets devraient être conçus dans une approche plus participative et résolument prospective. Ils seraient ainsi résolument symboliques du Partenariat.

B - PLACER LES SOCIÉTÉS CIVILES AU CŒUR DU PARTENARIAT RENOUVELÉ

Les analyses de tous les experts convergent : ce sont les organisations des sociétés civiles qui, plus que les actions et les projets intergouvernementaux, ont assuré la vitalité du processus de Barcelone. Collectivités locales, syndicats, associations humanitaires ou des droits de l'Homme... leur présence et leur action, même si elles sont parfois difficilement repérables, nourrissent dans les sociétés des aspirations démocratiques qui, elles-mêmes, dans une sorte de spirale, contribuent à susciter de nouvelles organisations. Ce mouvement, sans apporter pour autant de garanties d'émancipation face à des mouvances intégristes ou fondamentalistes qui s'y abritent également, est observé avec méfiance par des PTM peu coutumiers de ce foisonnement qu'ils contrôlent difficilement. Lors de précédents avis de notre assemblée consacrés au Partenariat, il a fait l'objet de multiples recommandations. Il doit être encouragé et soutenu. C'est pourquoi le Conseil économique et social demande que la révision de l'accord euro-méditerranéen soit l'occasion d'inscrire la participation formelle des acteurs de la société civile, comme dans les accords avec les pays ACP, et de renforcer leurs possibilités d'action, comme dans l'accord de Cotonou. De plus, le CES recommande de :

1. Encourager l'émergence, la structuration et la coopération d'organisations des sociétés civiles

Pour le CES, il convient de favoriser la structuration de telles organisations autour d'un projet ou d'une revendication porteurs, de les aider à construire en transparence leur représentativité pour inscrire leur action dans la durée et leur permettre de prendre place dans le débat social.

Cela passe d'abord par **l'aménagement d'un environnement législatif et administratif** qui ne soit pas hostile au monde associatif, en permette l'existence et le développement sans entraves. Des progrès restent à réaliser dans certains PTM et la renégociation des accords d'association dans le cadre du « voisinage » devrait en fournir une opportunité.

Le fonctionnement de ces organisations doit **favoriser le débat social et l'expression des sociétés civiles** et non les refermer par repli identitaire ou communautariste. Il convient de faciliter les transferts d'expérience et les échanges entre organisations œuvrant dans les mêmes champs, si variés soient-ils, pour permettre une plus grande mutualisation. De tels réseaux existent déjà entre les deux rives, dans le monde syndical (Forum syndical euro-méditerranéen...), de l'entreprise, celui des organisations sanitaires (santé des femmes, vaccinations, lutte contre le VIH Sida, tuberculose...), humanitaires ou des droits de l'Homme, par exemple. Il convient de conforter de telles structures et de leur donner, dans le Partenariat, plus de reconnaissance et de

visibilité pour accroître leur efficacité. Ainsi, en matière de santé, face au développement de pandémies ou d'éventuelles épidémies majeures, il serait utile non seulement de mobiliser les structures existantes mais aussi de veiller à une approche concertée euro-méditerranéenne des questions de prévention et de veille sanitaire entre les organisations concernées. Il serait par ailleurs important de faciliter, dans le cadre de ces activités, la mobilité des personnes, notamment par une politique de visa adaptée.

Enfin, les forums de la société civile successifs, jusque là peu productifs, viennent de donner naissance à la **plate-forme non gouvernementale Euromed**, qui a émis des recommandations pour le Partenariat. Le CES considère qu'une telle structure participe de la vie du Partenariat et que ses recommandations doivent être prises en compte par ses instances et relayées par le Comité Euromed.

2. Soutenir les initiatives partenariales des collectivités locales

Celles-ci, municipalités, villes ou collectivités territoriales des deux rives, se sont montrées souvent très créatives dans les formes et l'étendue des actions entreprises ensemble. Certes, des programmes spécifiquement dédiés dans MEDA I et II ont pu susciter ou faciliter certaines d'entre elles. Mais, devant le foisonnement et la diversité des réalisations, il faut constater que c'est à l'échelon de la vie locale que les énergies peuvent se fédérer. **C'est le Partenariat à dimension humaine ou de proximité**. Bon nombre des actions réalisées échappent au repérage et les formes en sont diverses ; de l'institutionnalisation dans un jumelage officiel à la simple collaboration occasionnelle à tel événement, de l'échange de fonctionnaires au don croisé de monuments, végétaux ou objets symboliques...

Le CES souligne l'intérêt de cette coopération décentralisée qu'il conviendrait de promouvoir, d'autant plus que, souvent, elle permet une valorisation de la population immigrée issue de la ville ou de la région partenaire. Il importe cependant de s'attacher à préserver le caractère de réciprocité de telles actions qui ne doivent pas être confisquées par les régions ou les villes du nord de la Méditerranée pour des raisons de politique locale.

Si un site Internet du Partenariat devait être créé, un certain nombre de ces initiatives pourrait y figurer et stimuler ainsi, par émulation, la naissance de nouvelles initiatives.

3. Donner toute sa place au dialogue entre les CES

La déclaration de Barcelone, en 1995, marquait la place de la société civile dans le Partenariat et souhaitait favoriser le dialogue entre les Conseils économiques et sociaux et les organismes équivalents du Bassin méditerranéen. Au fil des dix années, des liens se sont tissés sous diverses formes.

Les CES et les représentants des organisations du dialogue social pour les pays où ils n'existent pas, sous l'impulsion du Comité économique et social européen (CESE), se réunissent en Sommets euro-méditerranéens, consacrés à des thèmes travaillés en commun. Le « sommet » de Valence, en novembre 2004, a permis aux participants, parmi leurs recommandations pour le

Partenariat, d'émettre le souhait que la société civile et notamment les *« représentants des organisations socio-professionnelles, soient étroitement associés à la mise en œuvre des plans d'action dans le cadre de la PEV, d'autant plus qu'ils n'ont pas été associés à l'élaboration de ces derniers »*. **Le CES soutient cette recommandation** et souhaite que les organisations de la société civile soient associées à la mise en œuvre et à l'évaluation des plans nationaux déjà négociés ou à l'élaboration des plans en cours de négociation.

Piloté par le CES d'Espagne, le programme TRESMED, aujourd'hui TRESMED 2 (2004-2006) spécifiquement dédié au renforcement des CES, notamment ceux de création récente, contribue, par des séminaires (Turquie 2005), des séjours en commun, et bientôt le lancement d'un site web, à la défense du rôle des institutions consultatives dans les sociétés démocratiques, au renforcement des liens entre représentants de la société civile et à leur participation au Partenariat.

Enfin, l'AICESIS, créée à l'initiative du CES français, favorise la mise en relation entre les CES existants et la création de telles instances dans les pays où elles font défaut (bientôt la Jordanie, par exemple). Très ouverte sur le monde, comme l'attestent ses présidences successives (Pays-Bas, Algérie, France, Chine), elle permet des rencontres informelles mais très fructueuses, notamment entre pays euro-méditerranéens.

Le CES souhaite **le renforcement et l'inscription dans la durée de tous ces liens**. Cependant, pour une meilleure prise en compte des aspirations et des recommandations des sociétés civiles, il recommande que ces **rencontres soient coordonnées au sein du Partenariat** et que **la dimension vraiment partenariale**, par exemple dans le choix des lieux de rencontres, **y soit garantie**. Le secrétariat permanent du Partenariat, dont il demande la création, en appui du mandat donné au CESE, pourrait y veiller et assurer le lien entre ces « sommets » et les institutions du Partenariat. Le rôle ainsi reconnu des CES contribuerait, pour l'ensemble de la zone du Partenariat, à *« renforcer la participation de la société civile organisée à la modernisation de l'économie, afin d'assurer aux transformations en cours l'équité indispensable pour empêcher la marginalisation des couches les plus pauvres de la société, et pour contribuer à assurer la cohésion sociale, le bien-être des populations, le respect des principes de bonne gouvernance et plus de démocratie »* (sommet de Valence - novembre 2004).

C - REDYNAMISER LE PARTENARIAT PAR DES POLITIQUES CIBLÉES

Les objectifs de la Déclaration de 1995, fondés sur la responsabilité conjointe, le dialogue et la coopération, semblent concerner plus particulièrement des composantes de la société qui s'y inscrivent naturellement et peuvent agir comme des « leviers » : les femmes, dont le rôle trop méconnu est fondamental pour le développement économique et social, les populations migrantes qui, comme des liens entre les deux rives de la Méditerranée, ont quitté l'une pour s'installer dans l'autre, le plus souvent, dans un pays de l'UE ; enfin, tous les jeunes des pays du Partenariat, pour l'avenir desquels il est construit aujourd'hui, et qui auront à assumer les conséquences des choix, et des refus de choix dont il

sera fait. C'est pourquoi, le CES recommande que les politiques et les programmes, qui sont élaborés en direction de ces groupes, le soient résolument dans une approche partenariale, à laquelle les organisations des sociétés civiles et notamment les CES devront apporter leur contribution.

1. Permettre aux femmes de devenir, dans les pays tiers méditerranéens, un vecteur essentiel de la transformation sociale et du développement

En dix ans, la question de la place des femmes a sensiblement évolué au sein du Partenariat. Très peu évoquée dans les trois volets de la déclaration de Barcelone, cette question a été l'objet d'une relance, en 2000, à la suite du traité d'Amsterdam qui intégrait le genre comme objectif de la construction européenne. Aussi, dans le même temps, la programmation a-t-elle évolué entre MEDA I et MEDA II en accordant notamment, au sein de différents programmes sectoriels, plus d'attention à la prise en compte de la situation économique, sociale et culturelle des femmes.

Cependant, dans un rapport du 25 septembre 2003, le CESE dressait ce sévère constat : *« Le Partenariat euro-méditerranéen ne réserve aux femmes qu'un rôle marginal, qui n'aboutit jamais qu'à de piètres résultats... Les prescriptions en leur faveur sont restées lettre morte dans la pratique. Leur participation aux programmes d'investissements européens est réduite à la portion congrue ».*

Le Conseil économique et social tient à rappeler que les réserves émises par des PTM sur certains articles de la convention CEDAW sont contraires à l'esprit et à la lettre de ce texte comme aux objectifs de la déclaration de Barcelone et du traité d'Amsterdam.

De plus, le CES regrette l'ambiguïté introduite par l'une des conclusions de la septième conférence ministérielle euro-méditerranéenne (mai 2005) qui, à propos de la démocratie et de l'égalité entre les sexes, mentionne la reconnaissance de la spécificité de chaque société.

La persistance dans les pays tiers-méditerranéens d'une forte inégalité entre hommes et femmes explique en grande partie les faibles résultats en ce domaine. En dépit d'avancées volontaristes de certains gouvernements (marocain et turc notamment) et de succès obtenus par le militantisme des associations féminines, le Code de la famille en vigueur, avec quelques nuances, dans la plupart des pays de cette région, étend ses contraintes bien au-delà de la sphère privée. Fondé, en effet, sur le principe de la subordination de la femme à l'homme qui est son tuteur et auquel est assigné corollairement le devoir d'entretien, ce texte affecte de nombreuses dispositions du Code civil et du Code du travail.

Le poids de cette législation, joint à celui des comportements traditionnels qui tardent à s'effacer ne facilite pas l'accès des femmes au marché du travail et à la vie civile et politique et affecte, par voie de conséquence, le développement collectif, humain et économique des pays concernés.

Face à cette situation, qui exige d'aller au-delà du diagnostic, **le Conseil économique et social demande que soit mise en œuvre, à tous les niveaux concernés et dans tous les champs d'application du Partenariat euro-méditerranéen, une politique beaucoup plus active en faveur des femmes et de leur pleine intégration à la vie économique, politique et sociale.**

Une telle relance implique de :

a) Donner une nouvelle impulsion aux actions en faveur des femmes

Au niveau des instances, il conviendrait de réexaminer, à l'occasion du prochain sommet de Barcelone, les dispositions de la Déclaration de 1995 relatives aux femmes, et de **souligner expressément la nécessité d'une évolution plus rapide** dans ce domaine. Le CES suggère de profiter de la renégociation des accords d'association et des programmes indicatifs nationaux pour soutenir les gouvernements qui ont amorcé des réformes législatives favorables à l'évolution du statut des femmes et de leurs droits civils et sociaux et les encourager à les poursuivre.

Mais au-delà, afin d'éviter un trop grand décalage entre la volonté politique et la mise en œuvre effective des changements dans la société, il conviendrait de déterminer de façon précise, pour chacun des trois volets du Partenariat, la part effectivement consacrée aux femmes, au sein des projets transversaux afin d'en évaluer les résultats.

Par ailleurs, il serait indispensable de dégager des fonds plus importants pour les affecter à des **projets spécifiques aux femmes**. Actuellement, la part des moyens financiers consacrés à de telles actions est très faible : 25 millions d'euros sur les 5,3 milliards d'euros mobilisés par MEDA II pour la période 2000-2006.

Ces projets pourraient porter en premier lieu sur **l'information sur le Partenariat**. En effet, le processus de Barcelone, ses objectifs quant aux droits des femmes et son aide financière demeurent mal connus des organisations de la société civile des pays tiers-méditerranéens, notamment des associations féminines et des organisations non gouvernementales de taille parfois réduite qui les soutiennent. Des campagnes d'information seraient nécessaires auprès de ces acteurs de terrain afin de mieux les éclairer sur leurs possibilités d'action.

D'autre part, en matière de formation, si le taux de scolarisation des filles dans l'enseignement primaire des pays tiers-méditerranéens égale désormais celui des garçons, le taux d'analphabétisation des femmes, très supérieur à celui des hommes, implique une action particulière en direction des aînées marginalisées dans l'accès à l'emploi et à la vie sociale. Action qui passerait par la **création d'infrastructures** adéquates (garderies, aides familiales), mais aussi par une aide au développement de la **formation professionnalisante initiale et continue**, qui peut seule permettre à ces femmes d'obtenir un emploi et/ou de transformer un travail informel en travail reconnu. Au demeurant, ces actions de formation devraient pouvoir être proposées à toutes les femmes, quel que soit leur niveau, y compris aux femmes cadres pour leur ouvrir les postes de responsabilité dont elles restent la plupart du temps exclues.

b) Mobiliser l'ensemble des acteurs au sein de la société civile

Développer le potentiel des femmes dans les PTM ne relève pas seulement de la mise en œuvre de projets transversaux ou spécifiques évoqués ci-dessus, mais au moins autant de **l'action déterminée des principaux acteurs de la société civile** : organisations syndicales, ONG, associations plus proches des réalités culturelles et économiques et plus soucieuses de compromis dynamiques sur tous les sujets de société. Riches d'initiatives, ces acteurs de terrain ont souvent moins besoin de moyens financiers supplémentaires que de conseils et d'aide technique émanant de leurs homologues européens.

En ce qui concerne le **milieu syndical**, le Conseil économique et social approuve l'organisation par le forum syndical euro-méditerranéen de séminaires sur la non-discrimination des femmes sur leur lieu de travail ainsi que d'actions de formation professionnelle dans le secteur informel. Si les objectifs définis à ce niveau sont relayés, dans les pays tiers-méditerranéens, par les syndicats existants, la difficulté reste grande du fait de la non-reconnaissance de certains syndicats par les gouvernements concernés. Le Conseil économique et social demande que soit encouragé le développement de partenariats bilatéraux, tels qu'ils se nouent depuis quelques années entre syndicats des deux rives, dans une collaboration qui ne peut qu'être favorable à l'émancipation progressive des femmes et à la reconnaissance de leur rôle économique.

Pour leur part, les **associations féminines** et les **ONG** jouent un rôle important pour promouvoir la place de la femme dans la société à travers les projets qu'elles conduisent dans des champs d'action très divers. Axés sur les réalités locales et prohibant toute discrimination, ces projets nécessiteraient une aide technique plus affirmée, dans la mesure où ils englobent aussi bien la mise en place *in situ* de structures de consultation et d'assistance visant à favoriser, par exemple, la création de micro-entreprises ou de coopératives ou le développement parallèle de réseaux de micro-crédit que de services dans les secteurs de la vie sociale et quotidienne des femmes : santé, droits, lutte contre la violence...

Enfin, il est incontestable que **l'implication des Conseils économiques et sociaux** et institutions similaires dans la construction du Partenariat euro-méditerranéen demeure l'un des meilleurs moyens de faire progresser la place des femmes. Lieux d'expression démocratique, témoins des difficultés, des réussites et plus encore des aspirations de terrain, ils doivent être, comme l'évoquait un rapport présenté devant l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires (AICESIS), le 9 juin 2005, des *« incubateurs d'expériences d'intégration du genre, pour atteindre et renforcer le consensus et la cohésion sociale »*.

2. Construire ensemble des politiques concertées en direction des migrants

Il s'agit là, certes, d'un sujet très sensible de part et d'autre de la Méditerranée. De la qualité de son analyse et de son traitement dépendent, pour une bonne part, la lisibilité, la crédibilité et l'intensité du Partenariat. Les situations difficiles vécues et les discriminations subies sont ressenties par les uns comme autant de contre-preuves de la volonté des pays d'Europe de faire vivre le Partenariat, tandis que la pression migratoire du Sud (ou de l'Est...) vers le Nord et les ratés des politiques d'accueil et d'intégration entretiennent chez les autres un climat de suspicion sur sa légitimité et son efficacité.

Le CES recommande, en conséquence, qu'il soit enfin résolument abordé comme un **sujet prioritaire des prochaines réunions** dont la préparation devrait pouvoir reposer sur des contributions des CES et des organisations de la société civile. Le Conseil note avec satisfaction que la Conférence ministérielle de Luxembourg (mai 2005) propose d'inscrire ce thème au Sommet de Barcelone de novembre 2005, et insiste particulièrement sur deux aspects :

a) Elaborer une approche partenariale des questions de migration

➤ Ce sujet devra être abordé **de manière globale**, et non sous le seul aspect des enjeux économiques ou des préoccupations sécuritaires. Il s'agit d'une question qui met en jeu le destin d'hommes et de femmes et non des concepts politiques. Elle peut être abordée sous plusieurs angles qu'il faut pourtant percevoir comme indissolublement liés : les politiques à destination des populations installées dans les pays d'accueil, les politiques de régulation des flux migratoires d'autant plus importantes que les PTM deviennent aussi des pays de transit pour les populations subsahariennes, les politiques de lutte contre l'immigration clandestine sans lesquelles les deux autres sont fragilisées, enfin, au nom des valeurs démocratiques, le maintien d'un droit d'asile.

➤ Le CES souligne que, dans tous les cas, cette réflexion doit s'inscrire dans une **vision prospective** de long terme, prenant en compte les conséquences des situations créées, comme les prévisions de développement socio-démographiques et les besoins qu'il génère de part et d'autre de la Méditerranée. Des situations cruciales aujourd'hui, comme le vieillissement des travailleurs immigrés et leur prise en charge sociale en Europe, ou les très grandes difficultés d'insertion socio-professionnelle des jeunes issus de l'immigration dans les pays européens, auraient dû être anticipées. De même, le chômage massif des jeunes dans les PTM, qui les cantonne dans l'absence d'avenir et la désespérance, doit être sérieusement pris en compte.

➤ Le CES souhaite que ce sujet soit examiné dans une **réelle concertation entre tous les pays** concernés, pays d'origine et pays d'accueil du Partenariat. Même si les politiques d'accueil des étrangers relèvent des souverainetés nationales, cette concertation devrait d'abord se mener au niveau de l'UE en s'appuyant notamment sur les récentes communications de la Commission en la matière. Pour que les réglementations soient acceptées et accompagnées par tous les Etats partenaires, il faut qu'elles soient élaborées avec

leur participation. Il faut, enfin, que ces politiques revêtent un caractère propre au Partenariat, pour lui donner son sens (traitement prioritaire des dossiers, politique d'accueil dans les consulats pour les demandes de visa...).

➤ Enfin, on ne peut engager une réflexion sur les questions de migration sans y intégrer **la dimension de solidarité et de coopération**. Certes, les pays de l'UE n'ont pas vocation à accueillir tous ceux qui, rêvant de développement social plus favorable, voudraient quitter un pays où ils se sentent privés d'avenir, au risque de mal les accueillir et de créer en Europe des poches d'exclusion où s'enfermeraient ceux là même qui voulaient les fuir. Mais l'UE ne peut non plus, au nom même des valeurs partagées et inscrites dans la déclaration de Barcelone, laisser se creuser entre les deux rives de la Méditerranée une fracture économique plus dangereuse encore, dont elle extrairait à son seul profit les travailleurs formés ou à former dont elle pourrait avoir besoin. La question doit être abordée autrement dans le Partenariat et s'inclure dans l'objectif, qu'il propose, de prospérité partagée et de co-développement, notamment en termes économiques et sociaux. Il faut donc, en lien avec la question des migrations, repenser tous les programmes favorisant le progrès économique dans les PTM, selon les critères de globalité et de co-responsabilité auxquels le CES a réaffirmé son attachement.

b) Permettre aux « diasporas » de jouer le rôle de ponts entre les cultures et les civilisations

Dans nombre de ses travaux concernant les questions liées à l'immigration, notamment l'avis sur « Les défis de l'immigration future » (29 octobre 2003), le CES a régulièrement souligné combien les représentations sociales, largement véhiculées, parfois caricaturalement par les médias, pouvaient redoubler les difficultés intrinsèques des populations immigrées et nourrir des replis identitaires et communautaires. Les dix années écoulées ont montré, dans ce domaine également, un net recul de la connaissance mutuelle entre les cultures des deux rives, dont peu de domaines sont exclus.

➤ C'est pourquoi le Conseil économique et social recommande que des programmes du Partenariat soient spécifiquement orientés vers les populations issues des pays tiers méditerranéens et installées dans l'UE, pour promouvoir les initiatives d'intégration et les réussites individuelles et familiales, sociales ou professionnelles dans les pays d'accueil et montrant que « *même en terre étrangère, on peut trouver la porte de chez soi* ». De tels programmes, et surtout les résultats qu'ils feraient apparaître, devraient être médiatisés, notamment sur le site web du Partenariat.

➤ L'installation dans un pays étranger doit se faire dans le cadre d'un projet de vie personnel ou familial ; elle n'implique pas pour autant la rupture des liens affectifs, familiaux et sociaux avec son pays d'origine, ni la dissolution des appartenances nationales. L'esprit du Partenariat, le climat de dialogue et de confiance mutuelle qu'il pré-suppose, doit permettre d'**organiser au mieux, et de façon concertée entre les pays partenaires, le maintien de ces liens** dans le respect des réglementations mais aussi du droit des personnes. Le « Partenariat » doit être manifeste dans les modalités retenues pour la circulation des personnes

dans le cadre des liens familiaux et relationnels (notamment les visas pour visites et courts séjours) et pour **les transferts financiers générés par ces liens**. Leur volume global est important et leur rôle dans les économies des pays d'origine doit être **valorisé comme source d'investissement privé**. Le CES recommande qu'un sommet des CES de l'Euromed analyse cette question et propose, dans le cadre du Partenariat, des moyens de les encourager et de les promouvoir, notamment en matière de sécurité bancaire et de garantie des taux de change, **pour en faire de véritables outils de co-développement** au service des populations.

➤ Portée par les sociétés civiles, la coopération décentralisée a permis la mise en œuvre, par des collectivités locales ou des associations des pays d'accueil, souvent animées par des personnes issues des « diasporas » des pays tiers-méditerranéens, de projets, comme ceux de l'association Migrations et Développement, s'efforçant d'apporter réponse à des besoins locaux clairement identifiés dans les pays d'origine. De telles initiatives gagneraient à être encouragées et leur efficacité pourrait être renforcée si elles s'inscrivaient dans une vision cohérente et de véritables projets de développement. C'est pourquoi, le CES suggère de renforcer la coopération euro-méditerranéenne, en s'appuyant sur les instances permanentes dont il a proposé la création, afin de donner la cohérence qui manque à de tels projets et de faire circuler l'information à leur sujet pour une meilleure mutualisation des expériences et une plus grande efficacité pour tous.

➤ Enfin, le CES souhaite rappeler que l'engagement des gouvernements dans le Partenariat ne suffit pas à promouvoir, afin de les instaurer, la tolérance, le respect mutuel et le dialogue entre les cultures et les religions, si les politiques menées par ces gouvernements, et les discours politiques relayés par les médias ne sont pas perçus par les populations comme y contribuant. **C'est la valorisation de ce qui est commun, et l'appropriation par tous des valeurs partagées du Partenariat qui doit donner son sens à l'installation des populations issues des pays tiers méditerranéens dans les pays de l'UE** et guider l'esprit dans lequel seront élaborées les régulations de leur circulation.

3. Faire de la jeunesse un axe prioritaire pour le Partenariat

Le Conseil économique et social souhaite que le Partenariat fasse l'objet d'une approche résolument **prospective**. Sa relance, au moment où l'UE elle-même élabore un pacte européen pour la jeunesse, impose, en effet, de tenir compte des calendriers et des rendez-vous qui s'y inscrivent : **2010**, pour l'achèvement de la zone de libre-échange entre l'UE et les pays partenaires ; **2015**, date fixée pour les objectifs du Millénaire, éradication de l'illettrisme, scolarisation de tous les enfants à l'enseignement primaire et égalité d'accès à tous les niveaux d'enseignement pour garçons et filles dans l'ensemble de la zone. Enfin, on ne peut passer sous silence **le rendez-vous démographique pour les deux rives de la Méditerranée** : au Nord, des populations vieillissantes où décroît régulièrement la place des jeunes dans la population totale ; sur l'autre rive, des pays où, malgré des évolutions en cours, les populations ne cesseront de croître d'environ 3 % par an jusque vers 2030, et le nombre de jeunes

d'augmenter. Rappelons qu'en 2000, avec des populations sensiblement équivalentes en masse, la population des moins de 15 ans représentait plus de 30 % de la population globale des PTM et 16 % environ pour les pays de l'UE ; cette dernière proportion étant à peu près équivalente à celle des plus de 65 ans dans l'UE alors qu'elle était inférieure à 4 % pour les PTM.

a) Accentuer les efforts en matière d'éducation et de formation initiale

Le conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Euromed a retenu comme orientation pour la réunion célébrant le X^{ème} anniversaire de la déclaration de Barcelone, de s'attacher au développement de l'enseignement et de la formation professionnelle des jeunes, et à un accès plus facile à l'enseignement supérieur, soulignant « l'importance cruciale » de ce sujet pour « l'essor économique et social des PTM ».

Le Conseil économique et social appuie ces propositions sans réserve. Il convient d'accentuer les efforts déjà amorcés en matière d'éducation et de formation en cohérence avec ceux que l'UE s'est engagée à mettre en œuvre pour elle-même dans sa stratégie de Lisbonne. C'est pourquoi, le Conseil économique et social fait sien le souhait de la commission de majorer de 50 % au moins la part de la coopération financière consacrée à l'enseignement à partir de 2007.

Il souligne tout particulièrement l'importance des programmes concernant **la réforme des enseignements scientifique, technique et professionnel, des méthodes pédagogiques et la formation des maîtres**, ainsi que la place des femmes dans les différents métiers de l'enseignement. Des échanges de pratiques, d'enseignants, une mutualisation des approches innovantes au niveau des IUFM, des universités et des lieux de formation des maîtres, avaient déjà pu voir le jour dans le Partenariat au cours des dix années écoulées. Le CES souhaite que de telles pratiques soient encouragées dans les programmes à venir et puissent aussi servir à la formation des maîtres dans les classes des pays de l'UE accueillant de nombreux enfants issus des PTM.

Il conviendrait, enfin, de faciliter pour tous les enfants, dans l'ensemble de la zone, l'accès à un enseignement scientifique et technique de qualité ainsi qu'aux technologies de l'information et de la communication, clefs du monde économique dans lequel ils vivront.

Pour le CES, de tels programmes postulent **des systèmes éducatifs ouverts aux réalités du monde**, au service de l'intégration des PTM dans le processus de mondialisation et d'économie fondée sur la connaissance.

b) Assurer la formation et l'insertion professionnelles

Le CES, conscient des enjeux d'une insertion sociale et professionnelle des jeunes dans tous les pays du Partenariat, et plus encore pour les PTM en raison du nombre de jeunes concernés, **souhaite que les programmes élaborés s'attachent à prendre en compte cette dimension et en facilitent la mise en œuvre** non seulement dans chaque PTM, mais par une approche commune transversale entre PTM ou entre PTM et pays membres ou UE. Des initiatives des organisations du monde économique et professionnel, comme celles des chambres consulaires ont déjà permis la mise en place de centres de formation professionnelle dans divers secteurs d'activité ou bassins d'emplois potentiels des PTM. Des programmes MEDA ont spécifiquement ciblé la création d'un réseau régional euro-méditerranéen des acteurs de la formation professionnelle et la coordination de diverses initiatives dans ce domaine, y compris dans l'observation nécessaire des marchés du travail. De telles actions, le plus souvent suscitées par les sociétés civiles devraient, après évaluation, être soutenues et encouragées, comme celles qui favorisent les stages, les échanges d'apprentis et les premières expériences de la vie professionnelle par les jeunes.

De même, des mécanismes d'aide à la première insertion professionnelle des jeunes ou à la création d'entreprises devraient être conçus dans cette logique et permettre aux jeunes des deux rives de répondre aux besoins du marché du travail là où ils les perçoivent. Les jeunes issus de l'immigration pourraient ainsi, pour le CES, être tout particulièrement accompagnés (élaboration de projets, financement, garanties bancaires, tutorat...) dans la création d'entreprises, soit dans le pays d'origine de leur famille, soit associant des acteurs des deux rives. Il conviendrait de ne pas omettre de lier de telles approches avec la question des migrations, dans une réflexion vraiment partenariale, c'est-à-dire soucieuse de **l'intérêt réciproque de tous les partenaires.**

Construire des politiques destinées à la formation professionnelle dans les PTM doit d'abord servir l'essor économique de ceux-ci et permettre aux jeunes d'y trouver leur place, avant de servir les économies de l'UE et de combler les manques de main-d'œuvre dans les pays membres vieillissants.

c) Faire de l'enseignement supérieur un outil de co-développement et du dialogue interculturel

Dans les priorités retenues par l'UE pour elle-même, dans la stratégie de Lisbonne, et par le conseil des ministres des trente-cinq pays pour le Partenariat, figure le développement d'un enseignement supérieur de qualité, nécessaire à tous pour s'insérer dans une société mondiale fondée sur l'économie de la connaissance. Les PTM qui connaissent à la fois un important et long chômage des jeunes diplômés, un déficit patent de scientifiques, chercheurs, techniciens supérieurs, experts, ingénieurs..., qu'ils ne forment pas dans leurs universités, et le non-retour de leurs jeunes partis se former à l'étranger, ont besoin de réformer leurs enseignements supérieurs afin d'y former les jeunes diplômés dont leur économie a tant besoin.

Le CES suggère que le Partenariat soit le moyen de concertation entre les trente-cinq pays concernés pour aider à **constituer, dans les pays tiers méditerranéens, des filières d'enseignement supérieur adaptées ainsi que des pôles scientifiques et technologiques porteurs**. De tels projets offriront aux jeunes de meilleures chances d'insertion professionnelle mais fourniront aussi les ressources humaines et les capacités d'expertise qui font actuellement défaut.

Si l'enseignement supérieur a donné lieu à un certain nombre d'actions dans le cadre des programmes MEDA (Tempus et, depuis 2002, Erasmus Mundus...), si des cursus spécifiques Euromed, comme celui de l'Université du Caire, des centres de recherche ou des instituts euro-méditerranéens ont été créés, dans l'ensemble, la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs demeure très en deçà des possibilités ouvertes. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'elle traduit un recul de l'attractivité des universités de l'Union européenne au profit d'autres systèmes de formation dans le monde.

C'est pourquoi le CES soutient les propositions de la Commission de **renforcer la mobilité et les contacts universitaires**, notamment en direction des femmes, par des programmes de bourses cofinancés par elle et le pays hôte de la zone euro-méditerranéenne ou de faciliter les séjours plus courts (une année universitaire, un programme d'été) des étudiants. Une **telle mesure, rappelle le CES, devra être établie en cohérence avec les politiques de circulation des personnes** et de migrations dont il demande une approche partenariale.

d) Permettre aux jeunes de construire « *l'alliance des civilisations* » autour de la Méditerranée

Le Conseil économique et social recommande que les politiques et les programmes retenus dans le cadre du Partenariat, qui sera redéfini à Barcelone, s'attachent à **promouvoir les jeunes comme acteurs du processus qu'il engagera et à les aider à s'y préparer**. Le programme Euro-Med Jeunesse, lancé en 1999, souhaitait impliquer les jeunes des vingt-sept puis trente-cinq pays partenaires, en développant le dialogue, la connaissance et la compréhension mutuelles entre jeunes des deux rives. Son côté confidentiel et les actions limitées qu'il a permis (5 000 jeunes concernés en 2003 ; 200 projets !) ont conduit la Commission Euromed à en suggérer le renforcement ; la version 2005-2006 est en cours, à peine plus lisible, même si trois actions principales sont recherchées : des échanges multilatéraux de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs, un service volontaire à court ou long terme, individuel ou en groupe, et des mesures de soutien, séminaires et formation pour les animateurs de ces actions, confortées par quelques projets pilotes/phares multilatéraux laissés à l'initiative des ONG et des collectivités locales. **Le CES soutient ces programmes tout en regrettant leur timidité et leur peu d'ampleur.**

La Fondation Anna Lindh, inaugurée le 20 avril 2005, devrait constituer l'instrument privilégié du dialogue entre les cultures et de la promotion de « *l'alliance entre les civilisations* » qui doit se nouer autour de la Méditerranée. Les réserves déjà formulées quant à ses moyens et aux missions que lui a

assignées la Commission n'empêchent pas le CES de **souhaiter la réussite de cette institution du Partenariat**. La première cible des actions de la Fondation est, par l'intermédiaire des réseaux nationaux, la mutualisation des réussites des écoles dans la promotion du dialogue interculturel et de la tolérance. Un tel objectif de dialogue interculturel autour de la Méditerranée, où, depuis toujours, toutes les cultures sont entremêlées, inspirées de sources communes et faites d'emprunts réciproques, s'il s'impose comme **une nécessité** dans des sociétés de plus en plus divisées et repliées sur des communautés d'appartenance géographiques, économiques ou religieuses, pour le CES, n'aura de sens que s'il est accompagné **d'une volonté commune forte des pays partenaires de le promouvoir au plus près des jeunes concernés**. C'est un des enjeux majeurs de la révision du Partenariat, susceptible de lui donner pleinement son sens et de permettre aux jeunes de trouver les clefs du monde qui se construit ailleurs que dans la violence, la haine et la désespérance.

Le CES suggère qu'il se réalise **dans des projets fortement symboliques pour les jeunes**, le Portail Internet de l'Euromed déjà évoqué, la proposition avancée en 2000 de la création d'un Orchestre de l'Euro-méditerranée, la promotion d'une journée annuelle de l'Euro-Méditerranée, décidée et célébrée en commun dans tous les pays des deux rives, surtout dans les écoles, les villes et communes et les associations (à défaut d'avoir su donner du souffle à l'année de la Méditerranée en 2005 !). L'important est d'**offrir aux jeunes des occasions de connaissance et de réjouissance partagées**, et d'assurer la médiatisation de ces actions pour les encourager et en stimuler la reproduction dans les pays du Partenariat.

CONCLUSION

Au terme des dix années de fonctionnement, au moment où va se célébrer le X^{ème} anniversaire de la déclaration de Barcelone qui le fondait, le Partenariat euro-méditerranéen reste à construire, et les résultats sont décevants, au regard surtout des ambitions proposées.

La paix, qui semblait si proche en 1995, semble toujours difficile à établir dans la zone et les conflits ne désarment pas. Le bilan économique est préoccupant et l'incompréhension entre les cultures qui s'y côtoient semble s'accroître au lieu de s'estomper dans le dialogue attendu. Multilatéralité et globalité, qui étaient les axes forts du processus engagé, sont restés vains mots. La dimension partenariale inscrite dans les intentions des signataires a laissé place à un fonctionnement administratif installé dans les procédures de l'Union européenne, dispensatrice des moyens financiers et préoccupée de leur bonne utilisation. Les trois volets du Partenariat ont progressé à des rythmes divergents. Or leur approche simultanée dans la construction des politiques, la globalité, constituait l'originalité la plus caractéristique de « l'esprit de Barcelone », celle qui donnait son sens au Partenariat.

Monopolisé par les Etats et restant essentiellement au niveau intergouvernemental, le Partenariat a progressivement perdu de sa crédibilité et de sa lisibilité aux yeux de ceux pour le bénéfice desquels il était engagé : les hommes et les femmes des deux rives de la Méditerranée.

Le constat sévère ne doit pas occulter pourtant la dynamique du processus engagé, telle qu'elle s'est incarnée, à des niveaux différents, au plus près des réalités de terrain, dans les multiples réalisations des sociétés civiles. Le partenariat de proximité, à dimension humaine existe, même s'il n'est pas toujours identifié comme tel, et les sociétés civiles en ont assuré la vie. **C'est, de toute évidence, sur elles qu'il convient de s'appuyer pour le relancer.**

Le Partenariat, aujourd'hui, doit en effet permettre de faire face à de nombreux défis, et **sa relance s'impose comme une nécessité absolue et urgente**. En premier lieu, il faut relever le défi de la paix encore à construire dans l'ensemble d'une zone en proie à de nombreux conflits, dont le plus prégnant reste, hélas, le conflit israélo-palestinien. Le Partenariat peut et doit contribuer à construire la paix, et l'Union européenne doit en prendre conscience. Un deuxième défi, qui appelle une vision prospective mais des réponses urgentes à élaborer ensemble, est le défi socio-démographique. Déséquilibre entre une rive Nord vieillissante et des pays du Sud à la population jeune et en progression encore pour quelques années, mais aussi déséquilibre croissant entre leurs économies. Le risque de fracture est considérable. De ce fait, le Partenariat constitue une traduction concrète des engagements réitérés au 60^{ème} sommet de l'ONU à New York en septembre 2005. Il doit contribuer à réaliser les objectifs du millénaire en matière de lutte contre la pauvreté.

Mais le défi majeur à relever pour le Partenariat reste celui de la confiance mutuelle et de la volonté commune qui fondait la Déclaration initiale, pour accompagner au mieux les transitions politiques en cours dans les PTM et répondre aussi aux aspirations de leurs populations installées dans l'UE. Le Conseil économique et social l'a souligné dans ses avis de 1998 et de 2000, l'enjeu est bien de construire « *une zone de confiance entre les pays riverains de la Méditerranée (...) une vision partagée de la place et du rôle qu'il faut donner à la personne dans nos sociétés modernes.* » Les propositions qu'il formulait alors devaient y contribuer.

Un défi se pose aussi à l'Europe. Peut-elle arriver à construire dans la durée, avec des moyens suffisants à la hauteur des ambitions affichées, une vision politique concertée qui lui permette tout à la fois d'accueillir ses nouveaux membres, de soutenir ses voisins à l'est de l'Europe et d'accompagner ceux du Sud, sur les rives de cette Méditerranée, auxquels la relie une communauté de destin inscrite dans l'Histoire ?

C'est pourquoi, devant l'urgence des défis à relever, le Conseil économique et social réaffirme avec force la nécessité d'un engagement commun des pays de l'UE et des PTM dans **un Partenariat renouvelé, aux institutions consolidées, aux moyens garantis, à la visibilité restaurée**. La démarche, portée au plus haut niveau dans la durée par les chefs d'Etat et de gouvernement doit donner au terme « partenariat » tout son sens en associant étroitement PTM et UE aux décisions qui s'y inscrivent. Elle doit faire progresser la multilatéralité notamment entre les PTM eux-mêmes et rechercher constamment **l'approche globale**, synergie des trois « volets » de la Déclaration de 1995 et dimension la plus originale du processus engagé alors. **Elle doit enfin prendre en compte les aspirations des sociétés civiles, et s'appuyer notamment sur leurs organisations et les CES**, dont le travail en commun au sein du Forum qu'ils ont construit est particulièrement exemplaire et doit être reconnu et utilisé. Le CES demande expressément que le rôle moteur du CESE soit soutenu et conforté.

Pour les années qui viennent et afin de répondre à ces attentes, le Conseil économique et social préconise d'accorder une attention plus particulière à certaines composantes des populations dans l'ensemble de la zone euro-méditerranéenne. Il souhaite inscrire fortement dans le temps long des réalités humaines ces orientations, dont l'efficacité ne se mesure pas au temps plus court des décisions politiques ou économiques. En premier lieu, afin que le rôle majeur des femmes dans les transformations sociales soit reconnu et accompagné, le CES recommande que les programmes et les plans d'actions ainsi que les décisions les concernent prioritairement, et qu'une évaluation des avancées obtenues soit faite régulièrement. Les migrants doivent également faire l'objet de politiques concertées entre tous les partenaires. Au-delà de tous les aspects économiques, sécuritaires et politiques, ils portent les réalités humaines de leur pays d'origine dans les pays d'accueil comme des ponts entre les deux rives de la Méditerranée.

Enfin, les jeunes, au Nord comme au Sud, doivent pouvoir, à partir des choix et des politiques élaborées dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen, y construire leur avenir et trouver leur place comme acteurs dans cette « *alliance des civilisations* » que le Partenariat propose.

Il faut s'y engager résolument. C'est l'invitation pressante du Conseil économique et social.

Deuxième partie
Déclarations des groupes

Groupe de l'agriculture

Les liens qui unissent les pays du pourtour de la Méditerranée plongent leurs racines dans l'histoire. Nous avons un passé commun, à la fois long et riche, qui doit nous inciter aujourd'hui, à regarder l'avenir avec ambition. Et, c'est ce vers quoi tend le partenariat euro-méditerranéen. Nous y souscrivons, bien sûr. Parce que les pays tiers méditerranéens sont nos plus proches voisins et qu'ils sont des partenaires économiques importants, notre futur est aussi le leur.

Pour autant, la mise en place du cadre multilatéral, envisagé par le processus de Barcelone, ne pourra pleinement aboutir sans prendre en compte un certain nombre d'éléments. Je pense notamment à l'agriculture qui représente un secteur clef des économies méditerranéennes.

Si le secteur agricole compte dans les pays tiers méditerranéens une part importante de la population active, il constitue dans nos régions sud de l'Europe un élément essentiel de l'équilibre économique, social et environnemental, que l'on ne peut pas négliger. Or, ce secteur est largement fragilisé.

En l'espace de quelques années, l'ouverture des frontières décidée dans le cadre de l'OMC, la conclusion d'accords de libre-échange avec un nombre croissant de pays tiers, la création du partenariat euro-méditerranéen, tout cela a profondément déstabilisé l'agriculture de l'Union européenne. Il apparaît clairement aujourd'hui que, si le processus de Barcelone venait à être poursuivi sans la concertation nécessaire, cela aurait de graves répercussions sur l'agriculture de l'ensemble de cette région.

La mise en place d'une vaste zone de libre-échange ne pourra méconnaître les problèmes de fonds que sont la persistance de coûts de production fondamentalement différents d'une rive à l'autre de la Méditerranée, dont les effets sont aggravés par l'existence de normes de production, elles-aussi sans commune mesure. L'Union européenne ne peut pas à la fois imposer à ses agriculteurs des conditions de production d'une grande rigueur et laisser entrer sur son marché des produits concurrentiels qui n'observent pas les mêmes règles. Les agriculteurs européens ne le comprendraient pas. Les consommateurs, non plus, qui revendiquent sans cesse le respect de l'environnement et l'imposition de normes de qualité.

C'est pourquoi nous devons saisir l'occasion de la relance du processus de Barcelone pour, enfin, bâtir une véritable politique agricole méditerranéenne, qui soit dotée des instruments spécifiques et des moyens indispensables à sa pérennité :

- les importations de produits agricoles en provenance des pays tiers méditerranéens doivent respecter un calendrier qui autorise une complémentarité des mises en marché. Nous ne pouvons pas laisser s'instaurer une concurrence sauvage dont les effets seraient inévitablement désastreux pour tout le monde ;
- l'Union européenne doit imposer aux importations les normes sanitaires et les normes de qualité qu'elle s'impose à elle-même ;

- l'Union européenne doit œuvrer en faveur d'un respect des normes du Bureau international du travail par tous les travailleurs de la zone méditerranéenne.

Le processus de Barcelone recèle de nombreuses promesses, sous réserve que les différents partenaires procèdent aux préparatifs indispensables à leur réalisation. L'Union européenne doit demeurer très vigilante sur la signature de l'accord de libre-échange sous peine de déstructurer des pans entiers de l'économie de ses propres régions du Sud. Les pays tiers eux-mêmes doivent prendre garde à ce que l'ouverture des frontières ne conduise pas à la marginalisation d'un secteur essentiel à leur équilibre national.

Le processus de Barcelone et la volonté des pays tiers méditerranéens de s'ancrer plus encore à l'Union européenne ne doivent pas masquer la nécessité, pour ces pays, de moderniser un secteur par bien des aspects traditionnel, de favoriser les cultures vivrières et pas seulement les productions spéculatives tournées vers l'exportation, tout en multipliant les échanges entre pays tiers voisins. L'Union européenne ne peut pas à elle seule assumer la charge de la transformation de l'économie des pays tiers.

Groupe de l'artisanat

Partageant l'idée de cet avis de profiter du dixième anniversaire de la déclaration de Barcelone pour relancer le partenariat euro-méditerranéen, le groupe de l'artisanat a tenu à rappeler l'importance d'avoir des pays forts économiquement pour construire de réels échanges et permettre à leurs populations de prendre pleinement en main leur devenir.

Comme le souligne le projet d'avis, le secteur de l'artisanat a eu la volonté de consacrer une partie de ses moyens à tisser des liens avec certains pays du Maghreb depuis plus de 20 ans, au travers de jumelages puis de véritables accords de coopération basés sur la confiance mutuelle et la co-responsabilité des partenaires. La création de centres d'information et de documentation, de centres de formation professionnelle, l'organisation de foires et de salons, les échanges d'apprentis, de formateurs et d'artisans sont la preuve du dynamisme de ces pays et de leur volonté de coopérer. Ces coopérations décentralisées méritent non seulement d'être soutenues, mais surtout d'être inscrites dans la durée et largement diffusées, afin que le plus grand nombre de pays puissent se les approprier.

Pour ce faire, le groupe de l'artisanat recommande :

- de créer un environnement législatif et administratif propice à la réalisation de ces programmes ;
- d'associer les représentants de la société civile à leur élaboration autant qu'à leur suivi et leur évaluation compte tenu de leur expérience de terrain en matière d'appréciation des besoins locaux et de leur capacité d'expertise ;

- de persuader l'Union européenne de consacrer officiellement une partie du budget de « la politique européenne de voisinage » à ces actions et à leur promotion auprès du public afin d'enclencher un effet d'entraînement sur l'ensemble du pourtour méditerranéen. Compte tenu des pressions financières actuelles avec l'élargissement de l'Europe à l'Est, privilégier le recours à des techniques modernes de communication a sans aucun doute plus de chance d'aboutir que la création de nouvelles structures, source de charges de fonctionnement au détriment de l'investissement.

Concernant plus particulièrement les trois « leviers » du développement économique et social de cette zone, le groupe de l'artisanat suggère :

- **pour les femmes**, d'encourager les gouvernements, qui ont amorcé des réformes législatives et culturelles favorables à leur statut et leurs droits civils et sociaux et ceux qui ne l'ont pas encore fait, à les mettre en œuvre, afin de leur donner toutes chances d'accéder aux actions de coopération ;
- **pour les jeunes**, que la dimension formation et éducation soit déclinée dès le plus jeune âge sans oublier les disciplines professionnelles. Dans ce domaine, le secteur de l'artisanat ayant de réelles compétences en matière d'apprentissage et de perfectionnement par sa connaissance des métiers, insiste sur la nécessité de réserver une part des budgets à la création de ces filières qui constituent pour les jeunes et les pays tiers méditerranéens une des clefs de la maîtrise de leur destin ;
- **aux migrants**, une régulation adaptée aux besoins économiques. Cela implique, dès lors, que les responsables politiques des deux rives de la Méditerranée se mobilisent afin d'établir un véritable programme d'élaboration et de mise en œuvre des politiques relatives à leur circulation et leur intégration économique et sociale.

Le groupe de l'artisanat a voté cet avis en insistant sur la poursuite de sa mobilisation et de son engagement pour donner vie aux actions d'accompagnement de ces populations vers la voie du progrès économique et social.

Groupe des associations

Le projet d'avis qui nous est soumis plante bien le décor des défis importants à relever dans les années qui viennent à un moment où l'Europe est en pleine réflexion - sur fond de crise - concernant ses nouvelles limites géographiques.

Le processus de Barcelone, si porteur d'espoir, n'a pas su réduire l'asymétrie économique, sociale, culturelle et politique de part et d'autre de cette mer qui relie les trois continents méditerranéens.

Les responsabilités sont certes partagées : l'Union européenne en porte une large part par son absence relative de vision historique et géopolitique et par un passé colonial mal assumé pour certains pays, dont la France.

L'avis du Conseil économique et social, parti d'un constat lucide sur les carences passées, pose désormais la question du « quoi faire et comment » pour que ses propositions pertinentes (notamment sur les jeunes, les femmes, les migrants, l'éducation et en matière économique) soient prises en compte, sachant qu'il est important d'avoir présent à l'esprit que le processus devra être global et intégrer à la fois les aspects intra-méditerranéens et les aspects extra-méditerranéens. Et ce, malgré l'hétérogénéité reconnue de la zone.

Pour notre groupe, le partenariat euro-méditerranéen ne pourra pas faire l'impasse d'une réflexion sur son environnement : ses relations à la Russie, à la Turquie, aux Balkans, mais surtout au *monde arabe*. Ces relations constituent une dimension essentielle du futur proche, à cause des ses enjeux déterminants dans les domaines de la *démocratie*, de la *démographie*, de *l'énergie et de l'eau*. Ces questions ne peuvent pas être dissociées du sujet qui nous préoccupe.

Sur les aspects strictement intra-méditerranéens du partenariat euro-méditerranéen, les leçons du passé indiquent que trois volets doivent impérativement être traités ensemble :

1 - *le volet politique et de sécurité* doit être porteur de démocratisation et de bonne gouvernance. Des évolutions ont émergé, mais trop lentement au regard des besoins et des aspirations des populations.

Il faut également inventer une politique migratoire certes régulée mais respectueuse des droits des migrants.

2 - *le volet de l'ouverture économique* entre les pays du pourtour méditerranéen doit être porteur à la fois de progrès économique mais également de justice sociale, de lutte contre les inégalités.

3 - *le volet relatif à la société civile* doit à la fois pouvoir bénéficier de moyens significatifs, stabilisés et pluriannuels, d'une plus grande liberté de circulation par des moyens adaptés et d'une véritable reconnaissance de la part des pouvoirs publics, tant sur la rive Nord que sur la rive Sud dans des contextes différents bien sûr.

La création de la plate-forme Euromed, de sa récente section française (le réseau Euromed France - REF -) et d'autres sections nationales est un facteur à même de favoriser le renforcement des échanges au sein de la société civile.

Pour cela, comme préconisé dans l'avis, la rencontre des CES des pays du pourtour méditerranéen est une nécessité mais celle des autres acteurs - politiques, économiques, syndicaux, associatifs - sur des calendriers concertés serait éminemment souhaitable.

Enfin, la redynamisation du partenariat euro-méditerranéen doit s'inscrire dans une perspective géopolitique plus large au risque de provoquer les mêmes déceptions à moyen terme. Ainsi la redynamisation préconisée par le projet d'avis pourra être la colonne vertébrale d'un espace plus large de paix, de stabilité et de justice sociale. Mais l'Union européenne et ses partenaires sauront-ils être au rendez-vous ?

On le voit, l'heure du repos n'est pas encore arrivée pour celles et ceux qui souhaitent agir pour un monde plus juste qui place l'Homme - tous les hommes - au centre de l'action.

Le groupe des associations a voté l'avis.

Groupe de la CFDT

Le groupe de la CFDT constate avec un immense regret que le partenariat euro-méditerranéen conçu dès l'origine pour soutenir le plan de paix et garantir la stabilité, reste toujours entravé par la persistance de conflits non résolus. Le poids du conflit israëlo-palestinien, et l'exclusion des pays des Balkans occidentaux en ont gravement limité la portée. Dans ce contexte de tension, les échanges et coopérations entre sociétés civiles, constituent un élément fondamental du partenariat et un levier puissant pour améliorer la compréhension mutuelle.

La tâche essentielle de nos institutions de la société civile consiste à faire prendre conscience aux opinions publiques que le partenariat et l'aide au développement en faveur des pays du sud méditerranéen participent à l'élimination de toutes les formes de violence, à la lutte contre la corruption, et à réduire l'audience du terrorisme.

Avec l'ambition de soutenir le rôle de la société civile, l'avis du Conseil comporte des recommandations pour améliorer l'équilibre entre action diplomatique, partenariat et aide au développement. Pour conforter ce rôle, la CFDT a préconisé qu'une partie des fonds européens soit allouée au renforcement des possibilités d'action et d'organisation des sociétés civiles. Le Comité économique et social européen (CESE) avec l'appui des conseils nationaux ou institutions similaires a vocation à rester l'institution pivot dans la représentation et la participation active des sociétés civiles euro-méditerranéennes.

L'incertitude actuelle qui entoure le budget européen pèse sur l'avenir de la politique de voisinage et du partenariat et frappe d'incohérence les déclarations faites sur la réduction de la pauvreté. Outre cette perte de crédibilité, c'est la confiance dans la relation entre les pays partenaires euro-méditerranéens qui est affectée par cette situation.

Le groupe de la CFDT considère que l'avis aborde avec lucidité et mesure la question réputée sensible de l'évolution de la condition des femmes et de leur émancipation. La promotion du rôle des femmes dans la société, comme dans les organisations de la société civile, constitue une traduction concrète des valeurs communes qui sous-tendent ce partenariat. L'attribution de fonds spécifiques pour assurer la formation, l'éducation des femmes et pour favoriser leur implication dans les infrastructures économiques, représente une incitation concrète favorisant une meilleure participation des femmes au développement de leur pays.

Dans cette logique, la CFDT se félicite que l'avis demande la levée des réserves émises par les pays tiers méditerranéens sur les articles 2, 9, 16 de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination.

Pour la CFDT, le partenariat concerne également les entreprises européennes qui investissent et interviennent dans cette région et dont le comportement doit être socialement responsable.

Le débat sur la refondation de Barcelone est l'occasion de rappeler que si la volonté politique des Etats reste indispensable, il ne saurait y avoir bonne administration, transparence ni développement sans la population, le tissu associatif et les partenaires sociaux.

La CFDT a voté l'avis.

Groupe de la CFE-CGC

La déclaration de Barcelone a suscité le 28 novembre 1995 un enthousiasme de la société civile lié à une communauté de destins et a permis une prise de conscience générale des retards à combler et des évolutions et réformes nécessaires à apporter.

Dix ans plus tard, elle n'a pas atteint ses ambitions. Il est important de lui redonner vie car, sans dynamique d'ensemble, il ne sera pas possible de contribuer à une amélioration de la situation.

Le groupe de la CFE-CGC recommande :

- que le partenariat euro-méditerranéen renforce ses institutions afin d'encourager une réelle volonté politique ;
- que ce partenariat ne se réduise pas à la juxtaposition d'accords bilatéraux entre l'Union économique et divers pays méditerranéens mais à une véritable stratégie d'ensemble ;
- la création d'une banque euro-méditerranéenne pour soutenir les secteurs exportateurs, pour favoriser les investissements productifs ou pour accompagner les programmes d'infrastructures et de développement économique à dimension régionale, en complétant la vision de la Banque Mondiale. Cette institution devrait avoir pour objectif d'initier le lancement des projets, le relais devant être fait par le secteur privé ;
- qu'une meilleure information sur le processus de Barcelone soit faite aux organisations de la société civile des pays méditerranéens, notamment des associations féminines car le développement économique des pays du Sud passe par une participation renforcée des femmes à l'activité économique, politique, culturelle et sociale de ces pays ;
- que des actions spécifiques soient créées pour lutter contre l'analphabétisation et plus particulièrement des femmes ainsi que pour la mise en place de programmes de formations et d'insertion professionnelle pour toutes, y compris pour les femmes cadres pour leur ouvrir des postes à responsabilités ;

- que l'égalité professionnelle devienne une réalité dans ces pays à travers une information sur les lois, et une meilleure compréhension des dispositifs existants élaborés dans les Etats Membres ou de transposition d'actions telles que le « *Tour de France de l'Egalité Professionnelle* » ;
- que les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur puissent avoir l'envie de rentrer dans leur pays d'origine afin d'appuyer la dynamique culturelle, sociale et économique des entreprises ;
- enfin, concernant la question des migrations, toute solution doit être abordée de manière globale et non pas sous le seul aspect des enjeux économiques ou sécuritaires. Le groupe de la CFE-CGC souhaite que cette question soit examinée en concertation avec tous les partenaires, acteurs politiques, économiques et sociaux ainsi qu'associatifs. Une véritable politique européenne d'immigration doit être mise en œuvre dans le respect des droits de l'homme.

Le groupe de la CFE-CGC a émis un vote positif.

Groupe de la CFTC

Le groupe de la CFTC tient à remercier chaleureusement notre rapporteur pour son avis qui formule des propositions réalistes de nature à relancer la dynamique du Partenariat euro-méditerranéen. Cet avis vient à point à la veille du rendez-vous de Barcelone. Il est le fruit d'un travail approfondi et tout à fait intéressant de notre section des relations extérieures. Il apporte au gouvernement français un encouragement à s'engager fortement pour la réussite du processus. Il illustre la capacité de notre Assemblée à donner de la continuité, de la cohérence et de la force à son engagement pour le renforcement des sociétés civiles et leur coopération, entre les deux rives de la méditerranée. Le groupe tient également à féliciter Mme Azéma et la délégation aux droits des femmes pour leur document pertinent et bien équilibré sur la place des femmes dans nos sociétés. Bien des aspects de la mise en oeuvre de la déclaration de Barcelone résident dans la capacité qu'auront les femmes de prendre toute leur place dans la vie économique et sociale.

La démarche euro-méditerranéenne est fondamentalement culturelle. Des cultures différentes se voient ou se confrontent, mais elles partagent une histoire commune. L'Europe est elle-même née de la rencontre de cultures. Elle a su en tirer la démocratie et les droits de l'Homme, le développement économique et la solidarité sociale. Dans l'inspiration du processus de Barcelone, il y a aussi un potentiel de fécondation mutuelle des cultures, dans un respect réciproque, pour créer un espace commun d'humanisation de la mondialisation. Mais nous en sommes loin en raison des conflits et des litiges entre nations, mais aussi en raison des écarts de niveau et de conditions de vie.

Il s'agit donc d'un travail de long terme et de caractère global, qui ne peut se limiter aux relations bilatérales entre Etats, si nécessaires soient-elles. Les CES sont particulièrement bien placés pour contribuer à faire valoir cette vision globale du partenariat. Les domaines d'action ne manquent pas : l'éducation est

tout à fait fondamentale. Elle est une des clés du développement économique, qui est lui-même la condition indispensable à la lutte contre la pauvreté et à la résolution du drame de l'émigration et de la faim. Le concept d'économie de la connaissance, si judicieux pour l'Europe, l'est aussi pour les pays tiers méditerranéens.

Notre assemblée est particulièrement concernée par le renforcement et la mobilisation des sociétés civiles. Le CES d'Espagne pilote efficacement les actions dans ce sens avec le soutien du CESE. Notre Assemblée elle-même s'y investit depuis des années, en lien avec l'AICESIS. Nous en voyons les fruits au fil des rencontres et le dernier en date de ces fruits n'est pas le moindre, avec en Jordanie un vrai processus de démocratisation sociale par la modernisation du droit du travail pour appliquer les normes de l'OIT, le renforcement du dialogue social et la création d'un Conseil économique et social.

Pour de nombreuses raisons, la France est attendue et reconnue dans cette coopération et nous souhaitons fortement que le gouvernement français s'investisse dans la relance du processus de Barcelone pour sa diffusion dans tout le corps social. Le Partenariat de l'Union européenne avec ses voisins méditerranéens peut être une voie prometteuse pour construire, de proche en proche, dans cette région du monde, un espace de plus en plus large de coopération, de confiance et de respect mutuel.

Le groupe de la CFTC approuve les propositions de bon sens formulées par cet avis pour donner au Partenariat euro-méditerranéen les moyens de ses ambitions. Il a voté cet avis.

Groupe de la CGT

Cet avis intervient dans le contexte d'une actualité dramatique. Nous ne pourrions pas l'examiner sans penser à ces milliers de migrants qui tentent de rejoindre l'Europe, parfois au prix de leur vie : on ne résout pas les problèmes de la misère par des barbelés et des balles. Le groupe de la CGT se félicite que la question des migrants ait été abordée dans l'avis de façon franche, généreuse et responsable.

Il y a dix ans, la déclaration de Barcelone par le concept de partenariat entre l'Europe et la Méditerranée, semblait pouvoir répondre à des attentes en matière de développement, dans un cadre multilatéral et durable.

Depuis, le souffle politique de la conception multilatérale du partenariat a faibli et, très vite, la partie économique a pris une place centrale, laissant la portion congrue à sa dimension sociale et culturelle. Trois objectifs déterminants n'ont pas été atteints.

- **La Méditerranée n'est pas devenue une zone de paix**

L'ambition du partenariat consistant à établir un lien entre développement économique et stabilité interne et externe de la zone, a subi les conséquences des conflits de la région.

Le projet d'élaboration d'une charte pour la paix et la stabilité a fait long feu. L'échec du processus de la feuille de route qui devait aboutir en 2004 et 2005 à un accord définitif signant la fin du conflit du Proche-Orient n'a pas convaincu la région de la volonté d'aboutir des occidentaux.

- **La situation économique et sociale ne s'est pas améliorée**

Les écarts en dix ans sont passés de 1 à 12 à 1 à 20 environ, l'excédent commercial de l'UE est de 32 milliards d'euros soit dix fois plus élevé que le montant des aides au développement.

Centrer tous les efforts sur la libéralisation économique et sur les réformes structurelles n'a en rien attiré les investissements étrangers et contribué au développement.

Le bilan de ces dix années est ni création d'emplois, ni progrès économique et social, et encore moins amélioration des droits sociaux et du travail. Comment imaginer un développement des droits politiques et démocratiques sans évolution sensible du statut des femmes, sans affirmation des droits du travail considérés comme des freins au libre échange ?

- **Le dialogue social est resté lettre morte**

Globalement, la société civile a été écartée du partenariat institutionnel.

Le Partenariat euro-méditerranéen demeure cependant un cadre régional adéquat pour la coopération à condition de le revitaliser et de le refonder selon cinq axes essentiels :

- redéfinir un projet global et cohérent tel que préconisé dans l'avis ;
- renforcer l'approche et la gestion multilatérales selon des principes d'égalité, de coresponsabilité, de solidarité et de coopération ;
- aller vers le co-développement : le libre-échange n'est pas une solution magique pour le développement des pays du Sud ni pour la stabilisation et la réduction des écarts de niveau de vie. C'est ce que l'avis a retenu ;
- renforcer les intégrations régionales pour créer les bases d'un marché plus large capable d'attirer les investissements directs étrangers (IDE) et de développer les coopérations scientifiques, techniques et culturelles ;
- redéfinir les outils financiers : le nouvel instrument financier de la politique de voisinage ne comporte aucune répartition de l'enveloppe budgétaire entre les pays de l'Est et ceux du Sud et ne donne aucune perspective pour favoriser les investissements européens, alléger le fardeau de la dette extérieure notamment par son réinvestissement dans des projets de développement gérés paritairement.

Le groupe de la CGT a adopté l'avis.

Groupe de la CGT-FO

Il y a dix ans Force ouvrière se félicitait de la démarche entreprise par 27 pays de l'Union européenne et du pourtour méditerranéen.

Cette initiative donnait un signe fort à tous ces pays historiquement proches de la France.

Il indiquait que l'Europe n'allait pas les abandonner au seul profit des pays de l'Europe orientale qui frappaient à la porte de l'Union européenne.

Ce dialogue relancé à Barcelone en 1995 devait donc permettre une meilleure collaboration entre les 27 pays impliqués.

Il devait aussi amener les pays concernés à construire des approches économiques et sociales partagées.

Qu'en est-il en 2005 ?

Le bilan sans concession dressé par la rapporteure est négatif mais lucide.

Nous ne pouvons que partager ses constats :

- les processus de démocratisation dans la région régressent ;
- face à une mondialisation sauvage, la situation économique et financière s'est détériorée ;
- les droits des femmes continuent à être bafoués dans la quasi-totalité des pays ;
- l'implication de la société civile dans ce processus vital pour l'avenir de l'Union, a montré ses limites faute de décisions concrètes de la Commission et des gouvernements ;
- malgré les engagements solennels les moyens financiers ne furent pas au rendez vous.

Dans la dernière période, il est à noter que le clivage entre européens provoqué par la guerre en Irak a contrarié et freiné un processus déjà mal engagé.

Face à cet attentisme, l'engagement de l'association internationale des conseils économiques et sociaux fut exemplaire.

FO approuve pleinement les propositions faites pour relancer le processus initié à Barcelone :

- favoriser les accords entre ces pays et en assurer une publicité dans les instances de l'Union ;
- concrétiser cette volonté par l'aboutissement de projets notamment en matière de lignes ferroviaires transversales et d'approvisionnement en eau ;
- créer une banque euro-méditerranéenne, ayant vocation à assurer les financements nécessaires aux projets ;
- redonner des moyens à l'université pour répondre aux demandes des étudiants étrangers ;

- amplifier le travail en commun des organisations syndicales des deux rives notamment au travers de la mise en place de plans de formation. Nous soulignons d'ailleurs les efforts importants faits par la Confédération européenne des syndicats en la matière.

Deux points particuliers doivent être mis en exergue :

- permettre aux femmes de s'impliquer dans la transformation sociale ;
- la contribution présentée par Mme Azéma constitue un socle solide pour stimuler la classe politique afin qu'elle défende avec plus de conviction et moins de concessions les droits élémentaires de ces millions de femmes opprimées ;
- élaborer une véritable politique de migration basée sur les intérêts communs des différents partenaires.

Force ouvrière félicite la rapporteure pour la qualité de son travail, le concret de ses propositions et l'objectivité de son analyse.

Le groupe Force ouvrière a voté l'avis.

Groupe de la coopération

Le bilan du Partenariat euro-méditerranéen est pour l'instant bien décevant. Sur le plan politique, les évolutions ne sont pas à la hauteur des résultats escomptés comme le montre la question des droits des femmes. Sur le plan économique, l'hétérogénéité des niveaux de développement pèse fortement en terme de concurrence. Les agriculteurs européens des régions méditerranéennes sont ainsi directement confrontés aux écarts considérables des coûts de production. La dégradation du contexte géopolitique a pesé. Une « gestion bureaucratique et centralisée » a contribué à enliser le partenariat. Se basant sur ce constat, ne faut-il pas s'interroger sur certains « grands projets d'intérêt commun » proposés dans l'avis, ainsi que sur une plus grande institutionnalisation du Partenariat.

En revanche, le groupe de la coopération partage la volonté de recentrer les soutiens financiers sur des initiatives de terrain. Les entreprises coopératives comme les banques coopératives sont mobilisées dans ces partages d'expérience. Sous leurs différentes formes, elles promeuvent la participation des hommes et des femmes au développement économique et social. L'esprit et les pratiques coopératives peuvent en particulier permettre d'ancrer les productions dans les territoires et de préserver ainsi l'emploi et les savoir-faire locaux dans ces pays. L'alphabetisation, la formation des jeunes et des femmes, la coopération technique, et l'appui à l'organisation des marchés, sont des axes prioritaires.

La richesse des initiatives de terrain ne peut cependant masquer la difficulté de l'Europe à porter un véritable projet global pour cette zone, liant étroitement le politique et l'économie. Car au-delà de « bonnes intentions » et de la perspective d'une ouverture tous azimuts des marchés, qu'est-ce que l'Europe offre de spécifique aux pays tiers méditerranéens ? L'optique « commerciale » est aujourd'hui fortement concurrencée par l'initiative américaine. Une vision stratégique fait défaut et ce, alors que s'intensifient les négociations à l'OMC en

perspective de la conférence de Hong-Kong. L'Europe y arrive une nouvelle fois en ordre dispersé. Les pays de la Méditerranée sont pourtant confrontés à des défis communs : comment rendre la mondialisation plus équilibrée face à la concurrence asiatique, à l'exemple de ce qui se passe aujourd'hui dans les secteurs textile, agricole, ou électronique, et dans d'autres domaines demain. Les productions et les emplois délocalisés hier dans les pays méditerranéens sont aujourd'hui à leur tour menacés par des productions dont les coûts sont encore plus bas, en provenance de Chine notamment. Cette spirale génère un vrai risque de déstabilisation économique et sociale aux portes de l'Union européenne.

C'est pourquoi, l'Europe doit aider ces pays à se regrouper et leur proposer un véritable partenariat stratégique visant à créer une vaste zone de développement basée sur des relations commerciales équilibrées, la définition de règles minimales communes, une organisation des productions et une régulation des marchés. Ce partenariat pourrait ainsi rivaliser au niveau mondial avec les zones américaine et asiatique. Il pourrait aussi infléchir les orientations de l'OMC elle-même. Le développement économique et social est un facteur de paix et de préservation des mouvements erratiques de populations fuyant la pauvreté.

Les initiatives proposées prendraient toute leur place dans ce projet. L'avenir du Partenariat euro-méditerranéen participe ainsi au débat sur la nature du projet européen qui ne saurait se réduire à une vaste zone de libre-échange.

Groupe des entreprises privées

Alors que nous allons prochainement fêter le 10^{ème} anniversaire de la déclaration de Barcelone, le travail réalisé par le rapporteur Madame Lebatard permet d'apporter un éclairage nécessaire sur l'évolution du partenariat euro-méditerranéen.

Ce constat démontre que le travail à accomplir pour pouvoir atteindre les objectifs fixés pour 2010 est encore long.

Il existe un réel problème de communication et surtout un manque de vision globale dans les aides apportées.

C'est pourquoi, le groupe des entreprises privées ne peut que soutenir la mise en place, d'un secrétariat permanent, d'une banque euro-méditerranéenne et d'un site internet, sous réserve qu'ils aient de réels pouvoirs et moyens et qu'ils n'absorbent pas une part importante de ces derniers en frais de fonctionnement.

Le groupe des entreprises privées souscrit également aux propositions du rapporteur tendant :

- à encourager l'émergence, la structuration et la coopération des sociétés civiles en donnant toute leur place aux femmes ;
- de construire une politique de formation professionnelle devant d'abord servir l'essor économique des pays tiers méditerranéen et de permettre aux jeunes d'y trouver leur rôle, favorisant ainsi une politique de retour au pays des diplômés.

Malgré un constat négatif sur la décennie passée, il est à noter que la société civile et notamment les représentants des entreprises ont depuis longtemps établi un dialogue et des partenariats entre les pays du Nord et ceux du sud et de l'est méditerranéens. De nombreuses actions de rapprochement des entreprises ont été mises en place sans être formellement inscrites dans le dispositif de Barcelone.

Enfin, au regard de cet avis, il semble que les relations entre l'Union européenne et les pays tiers méditerranéens n'aient été appréhendées que partiellement. A notre sens, les progrès sociaux ne pourront intervenir que s'ils sont précédés par le développement des économies locales. A cet effet, un effort plus marqué devrait être fait sur l'amélioration des infrastructures et sur les mesures concrètes de soutien aux entreprises et en particulier aux micro-entreprises, TPE et PME.

Le groupe des entreprises privées a voté favorablement l'avis.

Groupe des entreprises publiques

A la veille de la conférence qui, les 27 et 28 novembre 2005, réunira 35 pays pour le 10^{ème} anniversaire de la Déclaration de Barcelone, il était important que notre assemblée se saisisse à nouveau de ce sujet, dresse le bilan du partenariat euro-méditerranéen et apporte sa contribution au débat.

Le projet d'avis ne masque rien du bilan, hélas décevant, de la grande ambition qui devait réunir les deux rives de la Méditerranée et « construire une zone de paix et de prospérité partagée ». Fracture économique, avancées limitées sur les volets politique et sécurité, manque de lisibilité et gestion bureaucratique ne devraient guère nous inciter à l'optimisme.

Il est clair que nous n'avons pas le droit de renoncer face aux immenses défis que le projet d'avis rappelle, qu'ils soient économiques, sociaux, démographiques ou politiques comme la question des droits de l'Homme et particulièrement celle des droits des femmes.

La relance du processus de Barcelone suppose une intelligence et une volonté politiques paradoxales au moment même où le centre d'intérêt de l'Europe semble plus à l'Est qu'au Sud et qu'une « nouvelle politique de voisinage » entend englober un partenariat pourtant voulu privilégié.

Après la volonté, les moyens. Même si le groupe des entreprises publiques « fait la chasse » à l'excès de dépenses et à la prolifération des structures, il n'y a pas de volonté sans moyens.

Le projet d'avis préconise ainsi de donner au partenariat une visibilité renforcée avec un sommet annuel des chefs d'Etat et de gouvernement. Doté d'une organisation permanente et légère, d'un calendrier d'actions, le partenariat renouvelé disposerait aussi des outils, notamment financiers mais aussi de communication, adaptés. Notre groupe approuve ces propositions.

Au-delà de priorités qui s'imposent comme la gestion de l'eau, l'éducation, la formation, la mobilisation de la jeunesse, il préconise également des initiatives sur des sujets sensibles comme les droits des femmes dans les pays tiers méditerranéens, l'approche des questions de migration et le rôle des diasporas pour assurer un « pont » entre les cultures. Nous sommes satisfaits de ce choix.

Le projet d'avis souligne à juste titre le rôle essentiel que peuvent et doivent jouer les sociétés civiles. Le Conseil économique et social a évidemment un rôle important à jouer par l'autorité qu'il peut avoir et par les liens privilégiés qu'il entretient avec ses homologues européens.

Mais c'est aussi et surtout aux collectivités, aux entreprises, aux associations, aux populations des deux rives de la Méditerranée de trouver ensemble, en s'appuyant sur la force des liens qui les unissent, les solutions les mieux à même de répondre à l'ambition, plus que jamais nécessaire, de Barcelone.

Le groupe des entreprises publiques a voté l'avis.

Groupe de la mutualité

Le projet d'avis sur le partenariat est en phase avec le calendrier de la Conférence euro méditerranéenne de la fin novembre, ce qui permet de penser que les propositions du Conseil économique et social seront prises en considération par cette instance. Le groupe de la mutualité s'en réjouit.

Sur le fond, il considère :

- que l'équilibre géopolitique mondial et son évolution positive dépendront largement des rapports qui seront tissés entre les rives méditerranéennes de l'Europe et celles de l'Afrique ;
- qu'au-delà, un partenariat réel de ces deux ensembles permettrait de dépasser les stigmates des épisodes coloniaux développés par l'Europe des Nations au XIX^e siècle ;
- qu'un tel partenariat donnerait un contenu réel aux rapports privilégiés de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen-Orient, plus souvent invoqués que concrétisés ;
- qu'enfin, le renforcement du partenariat Euromed pourrait constituer un puissant levier pour développer une politique étrangère européenne.

En réalité, malgré tous les discours laudatifs sur ce partenariat édifié voici dix ans, l'avis constate avec raison qu'il n'a pas donné les fruits qu'on en attendait: la déconvenue est patente autant au plan politique qu'au plan socio-économique, et les programmes engagés ont vu leur impact limité, particulièrement pour ce qui est du développement des liens et de la mise en réseau des sociétés civiles.

Le groupe de la mutualité considère que la première des causes de cette carence, par delà l'intervention des Etats Unis dans ces «PTM», est avant tout l'absence d'une politique étrangère européenne ou du moins l'absence de lisibilité et de cohérence de la politique extérieure de l'Union dénoncée avec

justesse dans le projet d'avis. Ces observations liminaires étant faites, qui rééquilibrent les recommandations positives présentées dans le projet d'avis, le groupe de la mutualité approuve le sens général de ces recommandations. En effet, celles-ci consistent à faire de la société civile la cheville ouvrière de leur mise en œuvre, à la condition qu'elle soit intégrée comme partenaire à part entière dans les programmes publics européens.

Il convient tout d'abord de souhaiter que, dans l'urgence, un certain nombre d'axes politiques - qui intègrent la composante « société civile » dans leurs programmes -, soient rapidement mis en place par toutes les nations concernées, au premier rang desquels une politique migratoire digne des principes dont se réclame le continent européen: la solidarité, la dignité humaine, l'intégration sociale... Les événements de cet été en France, - la restriction de l'AME et le problème de logement des étrangers notamment -, ont montré que ces principes restaient à faire admettre de certains gouvernements, ce qu'évoque l'avis en mentionnant cette « *impression d'une tolérance et d'une solidarité insuffisante de la part des pays de l'Union européenne* ». Plus encore, les événements dramatiques des enclaves espagnoles au Maroc devraient suffire à convaincre chacun que les solutions démagogiques ne résoudreont rien.

Le deuxième axe prioritaire est le ciblage de la condition des femmes, comme l'a bien fait apparaître le rapport annexe de la Délégation aux droits des femmes.

Le troisième, tout aussi urgent car il engage l'avenir des générations, est le développement des formations de toute nature, à commencer par les formations initiales et supérieures.

La relance du partenariat euro-méditerranéen est nécessaire et ne sera efficace que si elle organise et encourage le foisonnement d'initiatives des sociétés civiles de chaque pays, dont l'apport est précieux.

Quant aux capacités de la société civile à tenir sa place dans tous les dispositifs du partenariat, le groupe de la mutualité rappelle la création de ESMED dont les objectifs affirmaient clairement dès 2000 « vouloir contribuer au dialogue entre les organisations de l'économie sociale du sud de l'Europe et celles des pays du bassin méditerranéen, en encourageant l'établissement de contacts, l'échange d'expériences ainsi que la canalisation de ressources facilitant le développement du secteur dans ces pays, ainsi que de concevoir et mettre en œuvre des projets de coopération transnationale destinés à faciliter le développement des entreprises de l'Economie sociale ».

Le groupe de la mutualité regrette qu'à part quelques mentions qui en sont faites, l'avis ne fasse pas apparaître combien l'Economie sociale, qui organise ses réseaux sur tout l'espace européen et multiplie les expériences, notamment mutualistes, dans les pays méditerranéens d'Afrique, constitue une alternative aux structures de l'entreprise classique, car elle sait agir localement selon les besoins et les intérêts des populations. Les valeurs de ses entreprises sont des valeurs de démocratie, de justice sociale et économique; elles portent des principes d'organisation sociale globale. L'économie sociale a prouvé sa capacité à impliquer les personnes dans des projets économiques qui garantissent la

prestation de biens et services d'intérêt général, ou qui couvrent les besoins élémentaires de la population. Cette expérience souvent vérifiée aurait mérité d'être mieux valorisée.

Néanmoins, le groupe de la mutualité a voté favorablement.

Groupe des personnalités qualifiées

M. Pasty « Se pose aujourd'hui avec acuité la question de savoir quelle suite sera donnée à cet avis par les autorités politiques auxquelles il est destiné. Il y a urgence à sortir des déclarations de principe, et à acter des engagements concrets, assortis d'un calendrier précis de réalisation. Or, les informations qui nous parviennent sur l'état de préparation actuelle de la conférence dite de Barcelone II, qui doit se réunir les 27 et 28 novembre prochains sont préoccupantes. En effet, si certaines mesures en faveur de l'éducation et de la formation professionnelle, notamment des femmes, seront annoncées à l'occasion de cette conférence, les interrogations de Mme Lebatard sur une véritable relance du partenariat, demeureraient sans réponse. Il est impératif qu'à Barcelone soit prise au niveau des gouvernements la décision de construire un authentique partenariat dont la promesse était inscrite dans la déclaration de 1995, mais qui 15 ans après ne s'est toujours pas concrétisée.

Plus grave, les concepts récents de politique de voisinage et de partenariat privilégiés qui seraient un substitut à une adhésion à l'Union européenne contribuent à brouiller les perspectives. Le Partenariat repose fondamentalement sur l'égalité en droit des partenaires, et il ne saurait y avoir dans l'euro-méditerranée de partenariats privilégiés sous peine d'introduire de nouvelles inégalités dans la région, tout à fait contraires à l'esprit de Barcelone. Mais, ce qui est plus grave, c'est que la politique de voisinage, définie comme l'accès à la carte à toutes les politiques de l'Union sans participation aux institutions qui élaborent ces politiques, est antinomique avec la notion de partenariat, qui implique une participation sur une base paritaire des partenaires à la prise de décision.

Si l'on souhaite vraiment donner à l'entité géopolitique euro-méditerranéenne une réalité partenariale, au préalable il convient d'une part de définir un certain nombre de projets communs dessinant les contours d'un avenir à construire ensemble, d'autre part de se doter des institutions pérennes capables de mobiliser les énergies et les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs communs, assortis d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès accomplis. Les projets fédérateurs communs envisageables ne manquent pas. Pourquoi ne pas créer, comme l'ont suggéré le Cercle des économistes et l'Institut de la Méditerranée, une véritable communauté euro-méditerranéenne de la société de la connaissance ?

Compte tenu des besoins qui sont considérables, d'ambitieux programmes de développement des infrastructures relatives à la gestion de l'eau, aux transports, à l'énergie, pourraient être mis en œuvre. Une politique commune pour prévenir ou limiter les conséquences des calamités naturelles (incendies de forêts, inondations, tremblements de terre) et pour venir en aide aux populations

qui en sont victimes, pourrait être également envisagée. Ces politiques communes favoriseraient la promotion d'un modèle de développement économique et social euro-méditerranéen reposant sur des valeurs partagées qui sont différentes de celles représentées par le modèle anglo-saxon ou chinois. Les attentes de nos partenaires du Sud et de l'Est sont fortes, et c'est notre intérêt mutuel d'y répondre de manière urgente.

Le réseau Euromesco qui rassemble les instituts d'études géopolitiques des deux rives a proposé dans la perspective de la conférence de Barcelone, la création d'une communauté euro-méditerranéenne d'États démocratiques, dépassant le concept de voisinage, en lui donnant la dimension partenariale et surtout la vision prospective qui lui font actuellement cruellement défaut.

En conclusion, la décision politique la plus importante qui devrait être prise à Barcelone serait celle d'arrêter à une date rapprochée un nouveau rendez-vous, au niveau des plus hauts responsables politiques des États concernés, dans le but de dégager les moyens institutionnels et financiers nécessaires à leur mise en œuvre.

Cette démarche, suivie par les États européens pour construire l'Union européenne, est seule susceptible de mobiliser les opinions publiques, les acteurs politiques et les acteurs de la société civile, impatients d'agir.

Nous devons demander aux responsables politiques français, de porter cette ambition, avec d'autres États européens, je pense notamment à l'Espagne, devant la conférence de Barcelone II, afin que le rêve d'une Méditerranée enfin pacifiée que Paul Valéry appelait de ses vœux devienne réalité ».

M. Nouvion « Je veux remercier Madame Lebatard, rapporteure remarquable de cet avis difficile et Monsieur Pasty, qui a présidé nos travaux. Ils vous ont exposé notre projet sur le partenariat euro-méditerranéen, qui a pour objectif ambitieux de construire autour de la Méditerranée une « zone de paix et de prospérité partagées ». Il est inutile de rappeler les événements qui secouent cette région du monde depuis dix ans, le plus récent étant la dramatique tentative d'immigration sauvage au Maroc espagnol.

De fait, les relations entre les pays situés de part et d'autre de la méditerranée sont essentielles pour l'Europe, qui doit œuvrer non pour imposer à ses partenaires des évolutions qu'elle juge indispensables, mais pour que ceux-ci prennent en charge leur destin, elle-même devant se garder de tourner toute son attention vers l'Est. Le Partenariat, malgré son bilan décevant, n'en reste pas moins une impérative nécessité, qui doit s'organiser autour de quelques grands axes de développement : promotion de l'autonomie des femmes, notamment par l'aide de mini-entreprises et de micro-crédit ; investissement dans l'éducation et la formation des jeunes ; création d'un tissu commercial et artisanal ; développement d'une agriculture complémentaire de productions européennes ; mise en place d'une indispensable gestion de l'eau ; construction enfin d'un axe ferroviaire Casablanca-Alexandrie, voire au-delà, adapté aux pays traversés.

Et si, pour mener à bien toutes ces actions, l'argent est certes nécessaire, il faut aussi mettre le cœur en accord avec les idées : il y va de la réussite du Partenariat euro-méditerranéen. »

Groupe des professions libérales

La déclaration de Barcelone célèbre ses dix ans. Si la naissance d'un processus de coopération a suscité chez nos voisins du Sud beaucoup d'espoir et d'enthousiasme, reconnaissons qu'ils puissent éprouver aujourd'hui une certaine déception. Les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances des 27 pays signataires.

Il faut dire que depuis 10 ans, le contexte international a changé et on comprend que de nombreux objectifs assignés à ce partenariat n'aient pas été atteints, ou restent très en deçà des ambitions. Il implique trois enjeux :

- le premier et véritable enjeu est, pour l'Europe, d'ordre politique et sécuritaire : il concerne les droits de l'Homme et la démocratie, les libertés fondamentales, le respect du pluralisme, entre autres. La stabilité de la zone méditerranéenne sera assurée si cette région se développe sur le plan économique ;
- le deuxième enjeu - d'ordre économique - est essentiel pour l'Europe : en soutenant le développement économique de ces pays, l'Europe doit bénéficier en retour d'une dynamisation importante de ses exportations, ces pays privilégiant déjà l'Europe dans leurs échanges.

Dans le cadre de ces deux enjeux, les retards enregistrés relèvent d'une responsabilité partagée. Ce qui compte surtout, c'est que les freins aient été plus ou moins identifiés, les blocages repérés, telle la politique européenne de voisinage qui brouille la lisibilité du partenariat.

Ces retards n'ont pas empêché l'accomplissement de certains progrès : mutualisation des connaissances qui forge progressivement une identité culturelle méditerranéenne (cursus universitaires communs, développement d'organismes de formation), incitation des PME occidentales à nouer des liens plus étroits avec leurs homologues de l'autre rive, multiplicité d'actions dans les domaines des droits de l'Homme, contre la torture et les violences policières, pour la promotion du statut des femmes, etc.

Enfin, le troisième enjeu - social, culturel et humain - est le « parent pauvre », celui qui affiche les plus faibles réalisations. La société civile a longtemps été écartée du processus, en raison notamment des réticences des Etats du Sud, de son manque d'organisation et de structuration, du faible poids des collectivités locales au sein d'Etats fortement centralisés. Nous nous réjouissons que le rapporteur ait choisi de mettre l'accent sur le rôle de cette société civile dans la redynamisation du processus. Le partenariat ne pourra pas réussir sans la volonté des peuples et des représentants de la société civile.

Deux points particuliers méritent d'être soulignés :

- l'UNAPL participe dans le cadre de l'Union mondiale des professions libérales (UMPL) au rapprochement des professionnels libéraux du Moyen et du Proche Orient sur des thèmes techniques (accréditation, certification, mise en réseau) ou plus politiques comme l'appui au développement des droits de l'Homme. Le groupe des professions

libérales insiste sur l'importance de mettre en oeuvre un authentique partenariat qui contribuerait à favoriser l'organisation de formations sur place. La formation est le moyen de fournir des cadres dans tous les secteurs de l'économie comme dans la recherche scientifique destinée au développement de chacun des pays concernés ;

- notre groupe juge indispensable la mise en place rapide d'un programme de santé publique, pour lutter contre les pandémies qui affectent nos pays partenaires et instaurer des politiques de prévention efficaces. La place de la santé est prépondérante dans le développement : chacun comprend que la maladie est un terrible facteur de paupérisation et qu'il est inutile de concevoir des projets de développement, sans aborder la santé. La communauté internationale doit confirmer son engagement à un accès universel à la prévention et aux traitements (tuberculose, paludisme, combat contre le sida...) pour limiter la propagation de la maladie. Le groupe des professions libérales regrettant vivement l'absence de ce pilier fondamental, dans le projet d'avis, a déposé un amendement dans ce sens.

Enfin, d'un point de vue général, s'il convient de formaliser les initiatives de la base pour tisser des liens et consolider le socle du partenariat, en aucun cas, il ne s'agit de s'immiscer dans les traditions induites par les cultures des différents pays qui composent l'Euromed. Sachons convaincre des valeurs qui nous paraissent essentielles, sans pour autant tomber dans le paternalisme !

Il est légitime qu'en cette date anniversaire, l'Europe des vingt-cinq s'approprie à nouveau le partenariat euro-méditerranéen et lui redonne un nouveau souffle. Approuvant le rapporteur dans l'essentiel de ses propositions, et satisfait que son amendement ait été retenu, le groupe des professions libérales a voté l'avis.

Groupe de l'UNAF

Le partenariat euro-méditerranéen est structuré, depuis 1995, par le processus de Barcelone. Réunissant l'Union européenne et douze pays du sud de la Méditerranée, ces accords ont suscité beaucoup d'espoirs pour que la région méditerranéenne devienne une zone de prospérité, de paix et de compréhension entre les deux rives. Dix ans plus tard, les espoirs sont déçus et le processus de Barcelone fait l'objet de nombreuses critiques. Cependant, le partenariat euro-méditerranéen est un cadre de travail original, présentant des atouts importants pour structurer une action autonome de l'Union européenne dans la région.

Malgré un bilan en demi-teinte, la section des Relations extérieures a fait le choix de relancer le partenariat euro-méditerranéen, qui s'avère être une nécessité et « *une réalité en marche* ». Le groupe de l'UNAF soutient cette démarche, car le partenariat mérite que l'on se mobilise pour promouvoir les avancées concrètes de la coopération euro-méditerranéenne.

La recherche d'un nouvel élan pour le processus de Barcelone doit s'inscrire dans la réaffirmation de la Déclaration de 1995. Nous sommes convaincus que toute coopération se fonde sur le respect des droits de l'Homme et vise à développer des progrès effectifs en matière économique, dans le domaine de la réduction des inégalités, mais surtout en matière de démocratie, des libertés individuelles et de paix.

Il est impératif que la société civile, avec conviction, se mobilise pour faire évoluer le processus de Barcelone et permette ainsi que le respect des droits de l'homme, et plus particulièrement ceux de la femme, fasse l'objet d'une avancée significative.

Le groupe de l'UNAF insiste sur quatre points :

1 - Il serait important que des Conseils économiques et sociaux voient le jour dans l'ensemble des pays euro-méditerranéens. Il conviendrait également de promouvoir des actions de proximité et favoriser le développement de coopérations décentralisées par les collectivités locales.

Le groupe de l'UNAF tient à souligner qu'il attache une importance capitale à la dimension de solidarité et de coopération, inscrite dans la déclaration de Barcelone. Il souscrit totalement à l'affirmation de l'avis selon laquelle « *l'Union européenne ne peut laisser se creuser entre les deux rives de la Méditerranée une fracture économique plus dangereuse encore, dont elle extrairait à son seul profit les travailleurs formés ou à former, dont elle pourrait avoir besoin.* »

2 - Le groupe de l'UNAF apprécie que l'avis propose de *permettre aux femmes de devenir un vecteur essentiel de la transformation sociale et du développement*. Leur formation devrait leur permettre d'accéder au travail salarié, protégé par des droits.

Malgré les avancées de certains gouvernements et le succès du militantisme des associations féminines, le Code de la Famille en vigueur dans ces pays représente un frein à l'accès des femmes au marché du travail, à la vie civile et politique. Des réseaux de citoyens ont vu le jour grâce au processus de Barcelone. Depuis quelques années, leur action de proximité a permis la reconnaissance et le respect des femmes, les faisant évoluer vers des droits affirmés, mais elle est encore très insuffisante.

L'harmonisation des droits individuels dans chacun des pays devrait constituer un objectif prioritaire pour faire avancer la place des femmes dans la vie sociale de ces pays ; cet objectif pourrait être relayé par les associations et les ONG, ainsi que par les CES et les institutions similaires.

3 - Il convient également d'insister sur *la situation des jeunes* et sur la possibilité qui devrait leur être offerte par le Partenariat d'avoir des perspectives d'avenir professionnel et humain, en particulier en développant la formation initiale et professionnelle. Les compétences acquises par l'éducation doivent absolument être réinvesties sur le marché du travail, comme le souligne l'avis, afin que tous les jeunes accèdent réellement à leur autonomie et participent au développement économique de leur pays.

4 - Enfin, la question *des migrations des personnes et des familles* devrait faire l'objet de politiques partenariales favorables au maintien des liens familiaux, bénéfique aux deux rives. L'information et la communication entre toutes ces populations de part et d'autre de la Méditerranée est un élément clé pour faire vivre le partenariat euro-méditerranéen.

Le groupe de l'UNAF s'est prononcé favorablement sur l'avis.

Groupe de l'UNSA

A la veille du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'euro-méditerranée, organisé pour le 10^{ème} anniversaire du processus de Barcelone, l'UNSA partage le constat dressé et les propositions formulées par l'avis. En effet, le bilan est décevant et le partenariat euro-méditerranéen reste à construire. Aussi, la nécessité de relancer le partenariat s'impose. Bien du chemin reste à parcourir pour atteindre « l'espoir de Barcelone », à savoir l'objectif ambitieux de construire, par une approche globale et multilatérale, une zone de paix et de prospérité partagées.

L'évolution du contexte a fortement pesé sur la réalisation des objectifs, à commencer par la paix qui constitue le premier défi à relever dans une région qui se trouve dans une situation plus défavorable qu'en 1995.

La situation socio-démographique constitue sans nul doute un redoutable défi. Il est vrai que le risque de fracture est considérable. L'avenir des jeunes des pays tiers méditerranéens (PTM) doit être abordé de façon volontariste : l'aide à l'éducation et à la formation est une condition première. De plus, il ne faut pas occulter les questions de migrations auxquelles il faudra bien apporter des solutions humaines, économiques, sociales et politiques, en accroissant la coopération et en recourant au co-développement et la co-responsabilité.

Un autre défi tient à l'Europe elle-même qui éprouve bien des difficultés à trouver un accord sur les perspectives budgétaires 2007-2013. L'avis préconise que des moyens financiers soient réservés pour le partenariat. Il ne faudrait pas que l'effort de l'Union européenne au bénéfice des nouveaux entrants et de la nouvelle politique de voisinage se fasse au détriment du partenariat euro-méditerranéen.

Mais le défi majeur reste celui de la confiance mutuelle et de la volonté commune qui fondaient la déclaration initiale. Aussi, nous estimons, à l'instar de l'avis, que, pour faire face, l'Union européenne et les PTM doivent s'engager dans un partenariat renouvelé, aux institutions consolidées, aux moyens garantis, à la visibilité restaurée.

Permettre un véritable pilotage du partenariat réclame effectivement des initiatives institutionnelles pour dépasser le stade des intentions et des opérations menées au coup par coup. La création d'un secrétariat politique permanent apporterait une plus grande efficacité dans la préparation et le suivi des décisions. Le Conseil économique et social avait déjà fait cette proposition en 2000. L'UNSA l'avait déjà soutenue.

L'UNSA approuve la proposition visant à créer «une banque de développement dédiée aux grands programmes d'infrastructures et de développement économique». Cette proposition est aussi celle du PNUD qui y ajoute la nécessaire participation accrue des femmes à l'activité économique, politique et sociale de ces pays. Cette participation passe de façon incontournable par l'accès à l'éducation et à la formation.

Le rapprochement des organisations de la société civile européennes et méditerranéennes sur le plan social, économique et financier, pourrait être la clef de voûte d'un partenariat renforcé qui assurerait la coopération économique et culturelle des peuples concernés dans un espace de paix et de démocratie.

Pour l'UNSA, il est de la plus haute importance que le nouveau plan d'action que devrait arrêter le prochain sommet des chefs d'Etat et de gouvernement euro-méditerranéens en novembre 2005 réponde à l'urgence de la situation.

ANNEXE A L'AVIS

SCRUTIN

Scrutin sur l'ensemble du projet d'avis

Nombre de votants.....202

Ont voté pour.....202

Le Conseil économique et social a adopté.**Ont voté pour : 202**

Groupe de l'agriculture - MM. Barrau, Bayard, de Beaumesnil, de Benoist, Boisgontier, Boisson, Cartier, Cazaubon, Mme Cornier, MM. Couturier, Ducroquet, Ferré, Giroud, Mme Gros, MM. Guyau, Layre, Lépine, Lucas, Marteau, Pinta, Rousseau, Sander, Schaeffer, Szydłowski, Vasseur.

Groupe de l'artisanat - MM. Alméras, Dréano, Duplat, Griset, Lardin, Liébus, Martin, Paillason, Pérez, Perrin.

Groupe des associations – Mme Arnoult-Brill, MM. Da Costa, Leclercq, Pascal, Roirant.

Groupe de la CFDT - Mme Azéma, M. Bérail, Mmes Boutrand, Collinet, M. Heyman, Mme Lasnier, MM. Le Clézio, Legrain, Mmes Paulet, Pichenot, M. Quintreau, Mme Rived, M. Toulisse, Mme Tsao, MM. Vandeweege, Vérolet.

Groupe de la CFE-CGC – Mme Dumont, MM. Garnier, Labrune, Saubert, Van Craeynest, Mme Viguié, M. Walter.

Groupe de la CFTC - MM. Coquillion, Deleu, Fazilleau, Mme Simon, MM. Vivier, Voisin.

Groupe de la CGT - Mmes Bressol, Chay, Crosemarie, MM. Decisier, Dellacherie, Delmas, Mme Doneddu, M. Forette, Mmes Geng, Hacquemand, Kotlicki, MM. Larose, Mansouri-Guilani, Muller, Mme Vagner.

Groupe de la CGT-FO - MM. Becuwe, Bilquez, Bouchet, Mme Boutaric, MM. Daudigny, Devy, Houp, Lemercier, Mazuir, Noguès, Mmes Peikert, Perray, Pungier, MM. Quentin, Rathonie, Reynaud, Mme Videlaïne.

Groupe de la coopération - MM. Budin, Fosseprez, Fritsch, Gautier, Grave, Prugue, Segouin, Thibous, Verdier.

Groupe des entreprises privées – Mme Bel, M. Bernardin, Mme Clément, MM. Creyssel, Daguin, Didier, Mme Felzines, MM. Gardin, Gautier-Sauvagnac, Ghigonis, Jamet, Kessler, Lebrun, Lemor, Marcon, Mariotti, Mongereau, Pellat-Finet, Roubaud, Salto, Sarkozy, Schilansky, Pierre Simon, Didier Simond, Talmier, Tardy, Veysset, Mme Vilain.

Groupe des entreprises publiques – MM. Ailleret, Blanchard-Dignac, Brunel, Chertier, Dupont, Mme Duthilleul, MM. Gadonneix, Graff.

Groupe des Français établis hors de France, de l'épargne et du logement – Mme Bourven, MM. Cariot, Clave, Feltz.

Groupe de la mutualité - MM. Caniard, Davant.

Groupe de l'outre-mer - MM. Kanimoa, Omarjee, Penchard.

Groupe des personnalités qualifiées - MM. Aillagon, Aurelli, Baggioni, Mme Benatsou, M. Cannac, Mmes Cuillé, Douvin, MM. Duharcourt, Duquesne, Ferry, Figeac, Gentilini, Mme Kristeva-Joyaux, MM. de La Loyère, Le Gall, Mandinaud, Marcon, Masanet, Massoni, Mme Morin, MM. Nouvion, Obadia, Pasty, Mme Rolland du Roscoät, MM. Roulleau, Roussin, Slama, Sylla, Mme Tjibaou, MM. Valletoux, Vigier.

Groupe des professions libérales - MM. Capdeville, Maffioli, Mme Socquet-Clerc Lafont, M. Vaconsin.

Groupe de l'UNAF – Mme Basset, MM. Brin, Édouard, Fresse, Guimet, Laune, Mmes Lebatard, Petit, de Viguerie.

Groupe de l'UNSA - MM. Duron, Martin-Chauffier, Olive.

DOCUMENTS ANNEXES

Document 1 : Synthèse de la contribution présentée au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes

**DROITS DES FEMMES
DANS LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN**

**Synthèse de la contribution présentée par
Mme Claude AZEMA, coordinatrice**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	81
I - QUELLE PLACE POUR LES DROITS DES FEMMES DANS LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN ?	82
A - UNE PLACE LIMITÉE DANS LA DÉCLARATION DE BARCELONE	82
B - L'EFFECTIVITÉ DE LA DIMENSION DU GENRE	83
1. Dans MEDA I (1995-2000) : des actions mais une difficulté à évaluer la part faite aux femmes	83
2. Une prise en compte améliorée des droits des femmes dans le cadre de MEDA II (2001-2006)	84
C - UN BILAN DE MEDA II EN DEMI-TEINTE EN MATIÈRE DE DROITS DES FEMMES	85
1. Un effort financier encore limité en faveur des femmes	85
2. Des aides mal connues et peu accessibles aux associations féminines	85
3. Des délais de réalisation souvent longs et des moyens qui ne vont pas toujours à la réalisation de projets concrets	86
II - SITUATION ACTUELLE DES FEMMES DANS LES PTM	86
A - UNE SITUATION JURIDIQUE PARTICULIÈRE	86
B - L'ÉDUCATION : UNE VOIE D'ÉMANCIPATION DES FEMMES	87
C - LE TRAVAIL DES FEMMES, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT COLLECTIF	87
D - DES PROGRÈS FRAGILES QUI DOIVENT ÊTRE AMPLIFIÉS ET CONFORTÉS	88
III - UNE SOCIÉTÉ CIVILE À CONFORTER EN MATIÈRE DE DROITS DES FEMMES	88
A - L'IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE : UN FOISONNEMENT D'INTERVENANTS	88
1. L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM)	88
2. Le CESE et les CES et institutions similaires de l'Euromed	89
3. Le Forum civil euro-méditerranéen	89
4. Les réseaux euro-méditerranéens	89

B - LA SOCIÉTÉ CIVILE : UNE DÉMARCHE DE TERRAIN	89
1. Les partenaires sociaux.....	89
2. Les ONG actives en matière de droits des femmes	91
CONCLUSION.....	93

INTRODUCTION

Par lettre en date du 22 mars 2005, le Bureau du Conseil économique et social a saisi la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes d'une demande de contribution¹ émanant de la section des relations extérieures dans le cadre d'une saisine intitulée « *Redynamiser le Partenariat euro-méditerranéen : quel rôle pour la société civile ?* ».

Les droits des femmes se sont en effet vus accorder une place dans la Déclaration de Barcelone qui, en 1995, a lancé le Partenariat euro-méditerranéen (PEM). Le traité d'Amsterdam, entré en vigueur le 1^{er} mai 1999, prévoit par ailleurs que l'égalité de genre est un objectif de la construction européenne et que cette dimension doit être intégrée dans toutes les politiques de l'Union.

Cependant, la situation des femmes n'est que l'un des nombreux éléments évoqués par la Déclaration de Barcelone et mesurer la place qui revient au PEM dans l'amélioration éventuelle des droits des femmes dans les Pays tiers méditerranéens (PTM) ne va donc pas de soi.

Par ailleurs, l'égalité entre hommes et femmes, loin d'être réalisée en Europe ou en France, est par nature une question délicate dont l'effectivité dépend autant du droit existant que de sa pratique, ce qui interdit tout jugement hâtif susceptible d'être interprété par les PTM comme le diktat d'une culture différente.

La diversité des PTM quant à la situation des femmes constitue une autre source de difficultés ; les statistiques sont de plus parfois contradictoires, les éléments d'information disponibles inégaux et non toujours actualisés. Ce document ne prétend donc pas à l'exhaustivité, mais témoigne de la volonté de la délégation que la place faite aux droits des femmes dans le PEM puisse être renforcée.

La délégation a désigné Mme Claude Azéma comme coordinatrice de cette contribution et a entendu pour la préparer :

- Mme Rabéa Naciri, professeure à l'Université Mohammed V de Rabat, auteur en mai 2003, avec Mme Isis Nusair, du rapport « *L'intégration des droits des femmes du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord dans le Partenariat euro-méditerranéen* » ;
- Mme Giacomina Cassina, membre du Comité économique et social européen, présidente du Comité de suivi Euromed de 2002 à 2004, rapporteur du rapport d'information « *Rôle des femmes dans la vie économique et sociale et leur intégration dans le marché du travail* ».

¹ Cette contribution, adoptée le 14 septembre 2005 à l'unanimité des membres de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre hommes et femmes, a été approuvée par le Bureau du Conseil économique et social lors de sa réunion du 20 septembre 2005.

Un déplacement a été effectué à Bruxelles pour rencontrer Mme Siham Friso, de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et Mme Cynthia Sechi, de l'Agence pour le développement social de la Confédération européenne des syndicats (CES).

La coordinatrice de la contribution a en outre rencontré :

- Mme Kratsa-Tsagaropoulou, députée européenne, rapporteure au Parlement européen du rapport « *La politique de l'Union européenne vis-à-vis des pays méditerranéens par rapport à la promotion des droits des femmes et de l'égalité des chances dans ces pays* » (2002) ;
- Mme Corinne Andrée, Commission européenne, direction générale coopération et développement ;
- Mme Marguerite Rollinde, chercheur à l'Institut Maghreb-Europe ;
- Mlle Aurélie Damamme, doctorante à l'Institut de recherche pour le développement et à l'Université d'Orléans.

La délégation a enfin bénéficié pour sa contribution, dont cette annexe constitue la synthèse, de notes des ambassades de France en Israël, au Maroc, en Syrie et en Tunisie sur les projets de coopération concernant la situation des femmes ou l'égalité entre hommes et femmes menées dans le cadre d'Euromed dans les pays considérés.

I - QUELLE PLACE POUR LES DROITS DES FEMMES DANS LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN ?

A - UNE PLACE LIMITÉE DANS LA DÉCLARATION DE BARCELONE

Les droits des femmes figurent à des degrés divers - un mot, une phrase et un programme de travail - dans les trois volets de la Déclaration de Barcelone.

Dans le **partenariat politique et de sécurité**, la place faite aux droits des femmes n'est qu'indirecte, un point affirmant l'engagement des participants à « *respecter les droits de l'Homme et les libertés fondamentales* » (...) « *sans aucune discrimination exercée en raison de la race, la nationalité, la langue, la religion et le sexe* ».

Au sein du **partenariat économique et financier**, dans l'une des dispositions relatives à la coopération et à la concertation économique, les participants « *reconnaissent le rôle des femmes dans le développement et s'engagent à promouvoir la participation active des femmes dans la vie économique et sociale et la création d'emplois* ». Cette disposition est la seule mention directe des femmes dans le texte même de la Déclaration de Barcelone.

Quant au **partenariat dans les domaines social, culturel et humain**, le mot « femmes » n'y apparaît pas une seule fois.

En revanche, dans le programme de travail annexé à la Déclaration, qui vise à « *traduire dans les faits les objectifs définis* », la dimension féminine apparaît à trois reprises, ce rejet en annexe reflétant sans doute les compromis intervenus entre les différents partenaires : quant au développement des

ressources humaines, il est précisé que, sur l'enseignement, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur, « **une attention particulière sera accordée aux femmes** » ; en matière de développement social, le PEM « *doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail et à l'augmentation du niveau d'emploi de la population des PTM, en particulier des femmes et des couches les plus démunies* ». En matière de santé, la coopération sera axée, entre autres, sur « **les services de santé maternelle et infantile, le planning familial, le système de surveillance épidémiologique et les mesures de contrôle des maladies transmissibles** ».

B - L'EFFECTIVITÉ DE LA DIMENSION DU GENRE

Le traité d'Amsterdam, entré en vigueur en mai 1999, consacre l'égalité de genre comme un objectif de la construction européenne. Cet objectif doit donc être intégré dans toutes les politiques de l'Union et notamment dans les actions de coopération. De ce fait, une part plus importante lui a été accordée dans le PEM, notamment à partir du début des années 2000.

1. Dans MEDA I (1995-2000) : des actions mais une difficulté à évaluer la part faite aux femmes

Le règlement MEDA I faisait en principe une place à l'égalité hommes-femmes dans le cadre de projets spécifiques centrés :

- sur l'éducation (accès des filles à l'éducation de base, intégration et maintien des filles dans le système scolaire) ;
- sur l'accès des femmes à la santé, notamment maternelle et infantile, quelques actions de promotion du planning familial s'y ajoutant ;
- sur des activités génératrices de revenus pour les femmes.

Divers programmes ont été mis en œuvre dans ce cadre :

- fonds social en Égypte, programme totalisant 155 millions d'euros, dont 88 millions pour la composante de soutien aux petites entreprises, 30 % des bénéficiaires étant des femmes (parmi les activités de soutien aux activités génératrices de revenus, 20 millions, consacrés au micro-crédit, bénéficient pour partie à des femmes) ;
- planning familial en Égypte (9,2 millions d'euros) pour la construction de centres de planning familial et la formation de jeunes filles aux professions de santé ;
- éducation de base au Maroc (40 millions d'euros destinés surtout à la construction d'infrastructures scolaires pour les garçons et les filles) ;
- santé maternelle et infantile au Maroc (6,5 millions d'euros) ;
- fonds de développement économique en Jordanie, (4,6 millions d'euros) dont une partie destinée aux femmes¹.

¹ Source : entretien avec Mme Corinne André, de la Commission européenne, le 12 mai 2005.

Mais il était très difficile de discerner la part des fonds ayant effectivement bénéficié aux femmes dans ces programmes et l'insuffisance de la prise en compte de cette dimension dans cette première phase du Partenariat a été soulignée par divers acteurs européens¹.

2. Une prise en compte améliorée des droits des femmes dans le cadre de MEDA II (2001-2006)

La Commission européenne applique le *mainstreaming*² en matière de genre dans la coopération au développement. De ce fait, la prise en compte des questions de genre, qui se traduisait par la mise en œuvre de projets spécifiques dans MEDA I, a évolué, dans MEDA II, vers une intégration à des programmes sectoriels en renforçant la prise en compte des femmes dans la vie économique. L'accent est également mis sur les droits des femmes, surtout depuis 2004.

2.1. Projets ou composantes de projets spécifiques aux femmes

Un projet intitulé « Appui au développement humain et à l'intégration sociale » (Maroc, 5 Mio €) vise à apporter un appui institutionnel au Secrétariat d'État chargé de la Famille, la solidarité et l'action sociale (SEFSAS) en renforçant les points focaux « genre » dans l'ensemble des ministères marocains.

Le projet « Arganier » (Maroc, 6 Mio €) de développement rural vise à favoriser l'exploitation de l'arganier, amande d'où est extraite l'huile d'argan, pour améliorer les conditions de travail et de vie des femmes qui l'exploitent³.

La composante « Éducation des filles » (6,5 Mio €) **au sein du projet « Enfants à risque »** (Égypte) soutient l'initiative nationale lancée en Égypte en 2000 visant à combler d'ici 2007 l'écart de scolarisation entre garçons et filles.

La composante « Soutien aux filles risquant d'être victimes d'excision » (3 Mio €) **au sein du projet « Enfants à risque »** (Égypte) vise à modifier l'environnement socioculturel favorable à l'excision.

Le programme régional « Rôle des femmes dans la vie économique » (5 Mio €), adopté en 2004, vise à renforcer, entre autres, leur accès au marché du travail, à la formation et au crédit/micro-crédit.

2.2. L'intégration transversale du genre

Une attention particulière est portée aux taux de scolarisation des filles dans les projets d'éducation. Les programmes de santé impliquant des activités de planning familial sont souvent doublés, comme dans le projet « *Support to Population Programme in Upper Egypt* », d'actions d'éducation et de formation des femmes. Le portefeuille des fonds sociaux soutenu par MEDA (Algérie, Égypte, Liban) comporte un volet d'accès aux activités génératrices de revenus.

¹ La présidence belge de l'Union, en 2001, le Parlement européen, en 2002, avec le rapport déjà cité de Mme Kratsa-Tsagaropoulou, ainsi que l'avis du Comité économique et social européen « *Partenariat euro-méditerranéen - bilan et perspectives après cinq ans* », rapporté par M. Dimitriadis en 2001.

² « *La problématique du genre* ».

³ Entretien de la coordinatrice avec Mme Damamme, doctorante.

Les programmes de développement local appuyés dans la région sont fondés sur l'initiative et le renforcement des acteurs locaux. L'implication des femmes dans ces processus et la prise en compte de leurs problèmes particuliers sont systématiquement poursuivies. En Égypte, un projet de 5 millions d'euros consacre une partie de son budget au **Conseil national pour les femmes**.

Les projets promouvant les droits de l'Homme portent une attention particulière à la promotion des droits des femmes. La politique d'égalité de genre est une composante de l'accord de coordination signé par la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Commission européenne. Les actions bilatérales MEDA sont doublées d'enveloppes votées par le Parlement européen au titre de *l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'Homme*, avec des budgets variant de 50 000 à 1 million d'euros par pays, attribués sous forme de micro-projets dont certains, comme en Tunisie¹ ou en Israël², visent à conforter les droits des femmes.

C - UN BILAN DE MEDA II EN DEMI-TEINTE EN MATIÈRE DE DROITS DES FEMMES

1. Un effort financier encore limité en faveur des femmes

Mesurer globalement le poids des actions menées en faveur des femmes dans MEDA est délicat, voire impossible, l'égalité de genre étant supposée intégrée dans l'ensemble des programmes sectoriels conduits à ce titre. Les moyens financiers consacrés par l'UE aux projets spécifiques aux femmes peuvent toutefois donner une indication : au vu des données fournies par la Commission³, l'effort, même accru par rapport à MEDA I, reste très faible au regard des 5,3 milliards d'euros mobilisés par MEDA II pour 2000-2006.

2. Des aides mal connues et peu accessibles aux associations féminines

Le PEM, ses objectifs quant à la promotion des droits des femmes et son aide financière restent **mal connus** des petites associations féminines des PTM et des Organisations non gouvernementales (ONG). La complexité des procédures et la nécessité de posséder un statut légal pour pouvoir prétendre aux subventions de l'Union les rendent peu accessibles à des petites organisations de terrain. Les lignes budgétaires prévues pour les projets sont souvent trop importantes⁴ pour être aisément gérables par de petites ONG, même si la Commission conserve pour y remédier des subventions destinées à la société civile de l'ordre de 50 000 euros par projet⁵.

¹ Projet « *Femmes du Maghreb : citoyennes à part entière* », de 623 000 euros, prévu de 2004 à 2007.

² Projet relatif aux femmes bédouines ou à l'amélioration des droits des femmes, en Israël.

³ Entretien avec Mme Corinne Andrée, de la Commission européenne, le 12 mai 2005.

⁴ Cette difficulté a notamment été soulevée par les Déclarations finales des Sommets Euromed des CESIS de Naples, en 2000 et de Malte, en 2003.

⁵ Entretien avec Mme Corinne Andrée, Commission européenne, le 12 mai 2005.

Enfin, comme le signalait le rapport « *L'intégration des droits des femmes du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord dans le PEM* », les législations de certains pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) « *font obstacle aux relations financières des ONG avec les bailleurs de fonds étrangers* »¹.

3. Des délais de réalisation souvent longs et des moyens qui ne vont pas toujours à la réalisation de projets concrets

Une autre difficulté tient aux **problèmes de délais dans la réalisation des projets** : les PTM, dont l'accord est nécessaire sur les conventions de participation, mettent parfois du temps à entériner ceux-ci ; les programmes régionaux présentent une difficulté spécifique car ils doivent être approuvés par l'ensemble des pays participants, y compris les États membres de l'UE.

Une part importante des aides, consacrée au renforcement institutionnel, ne contribue pas directement à améliorer la condition des femmes des PTM sur le terrain. Aussi le Sommet Euromed des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires (CESIS) de Malte souhaitait des efforts de déconcentration pour MEDA II permettant « *de réaliser des projets de petite taille répondant aux demandes directes des populations* ».

II - SITUATION ACTUELLE DES FEMMES DANS LES PTM

La question de la condition féminine constitue un aspect spécifique fort du développement humain et donc économique des PTM. Afin d'éviter les stéréotypes, cette question a fait l'objet d'une analyse détaillée dans la contribution complète de la délégation du Conseil. Ne seront retenus dans cette synthèse que les éléments transversaux qui expliquent et surdéterminent la situation humaine collective.

A - UNE SITUATION JURIDIQUE PARTICULIÈRE

Bien que tous les PTM aient signé la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), ils ont, ce faisant, exprimé des réserves portant sur les articles 2 (élimination des discriminations envers les femmes, droits juridiques égaux), 9 (droit de transmettre sa nationalité) et 16 (mariage et rapports familiaux), contrairement à l'esprit et la lettre du texte. **L'abolition de ce déséquilibre en défaveur des femmes** appelle une **réponse politique forte** de la part des gouvernements de la région **pour la levée de ces réserves**.

En effet, sur les femmes pèse particulièrement la coexistence de trois droits concurrents, droit positif, religieux, coutumier qui s'affrontent, se superposent ou se combinent dans un statut juridique, « *le code du statut personnel* » (Code de la famille), régissant ce qui est considéré comme la sphère privée et affectant à des degrés divers les dispositions générales d'autres codes comme le code pénal, celui de la nationalité ou encore du travail.

¹ Rapport « *L'intégration des droits des femmes du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord dans le PEM* », de Mmes Rabéa Naciri et Isis Nusair, publié par le REMDH (mai 2003), p 55.

La logique générale sous jacente à ces dispositions spécifiques aux femmes repose sur le principe de subordination de la femme à l'homme, auquel est assigné corollairement le devoir d'entretien. Les applications, à des degrés divers, de cette logique grèvent la participation des femmes à la sphère publique.

Globalement, dans les pays de la région, le taux de participation des femmes à la prise de décision politique reste un des plus bas du monde et a conduit l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie et la Tunisie à introduire des méthodes d'action affirmative en faveur des femmes parlementaires mais dans un contexte général d'expression politique très encadrée.

B - L'ÉDUCATION : UNE VOIE D'ÉMANCIPATION DES FEMMES

Avec la santé¹, l'éducation est le domaine dans lesquels les progrès ont été considérables : le taux d'alphabétisation des femmes a été multiplié par trois ces trente dernières années avec des variations importantes suivant les pays et la tranche d'âge considérée sous l'effet de l'essor de la scolarisation qui dépasse 90 % dans le primaire et augmente à tous les niveaux de la scolarité. Cela augure favorablement de l'avenir des plus jeunes, à condition, toutefois, que leurs compétences soient réinvesties sur le marché du travail, ce qui est loin d'être le cas actuellement. En ce qui concerne les aînées qui demeurent plus touchées par le phénomène d'analphabétisme, l'alphabétisation et la formation restent un levier essentiel d'accès à l'autonomie et à l'emploi, et mériteraient des efforts accrus et un financement plus adapté aux petites ONG de terrain.

C - LE TRAVAIL DES FEMMES, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT COLLECTIF

Selon le « *Rapport mondial sur le développement humain* » publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau international du travail (BIT) en 2004, le taux d'activité des femmes atteint 9,5 % dans les territoires palestiniens, 27,6 % en Jordanie, 29,2 % en Syrie, 30,3 % au Liban, 30,9 % en Algérie, 35,7 % en Égypte, 37,5 % en Tunisie, 41,8 % au Maroc, 49,2 % en Israël, et 50,8 % en Turquie.

Comme dans bien d'autres pays du monde, le chômage, le travail agricole considéré comme le prolongement d'activités domestiques et globalement le travail informel touchent davantage les femmes. La concurrence mondiale forte pesant sur le secteur du textile-habillement, qui emploie majoritairement des femmes, jointe à la privatisation du secteur public, qui concentre une part importante de l'emploi des femmes de la région MENA, aggrave la situation et contribue à accroître le chômage féminin. Cependant, le « *Rapport arabe sur le développement humain* » publié en 2002, soulignait que, même s'il a progressé, le taux de participation des femmes à l'activité économique est « *quantitativement la plus faible du monde* », moins élevée dans les PTM que dans d'autres pays du monde aux ressources comparables ou même inférieures.

¹ L'espérance de vie à la naissance des femmes excède celles de hommes dans les dix PTM et la fécondité y a fortement baissé (3,3 enfants par femme), ce qui contribue à réduire une mortalité maternelle qui reste élevée ; mais certains PTM sont encore confrontés à des phénomènes tels que l'excision (Égypte) ou les crimes d'honneur (Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Palestine, Syrie et Turquie).

D - DES PROGRÈS FRAGILES QUI DOIVENT ÊTRE AMPLIFIÉS ET CONFORTÉS

La situation des PTM en matière de droits des femmes, très diverse en 1995¹, apparaît encore très contrastée dix ans après l'entrée en vigueur du PEM : les progrès ont été particulièrement marqués au Maroc, avec la réforme de la Moudawana², et sensibles notamment en Algérie, en Jordanie ou en Turquie.

Le rapport Euromed du 21 juin 2005, tout en prônant la politique de promotion d'égalité entre les sexes, reconnaît aussi et contradictoirement dans ce cas précis, le droit à la spécificité de chaque société.

Or la question de la situation des femmes n'est pas seulement d'ordre religieux ou culturel mais d'ordre politique et par là même susceptible d'évoluer. **La place accordée à la situation et aux droits des femmes par le PEM doit alors être considérablement accrue, afin que les PTM qui souhaitent progresser sur ce point soient davantage aidés à le faire.**

III - UNE SOCIÉTÉ CIVILE À CONFORTER EN MATIÈRE DE DROITS DES FEMMES

La distorsion entre le principe et la pratique est particulièrement difficile à réduire quand elle nécessite, s'agissant de l'égalité hommes/femmes, un changement des mentalités qui plaide pour une action volontariste tant au sommet que sur le terrain. Cela ouvre donc un vaste espace à l'intervention de la société civile, qui recouvre, s'agissant du processus de Barcelone, un foisonnement de structures institutionnelles associant parfois des ONG, des représentants de la société civile organisée et des parlementaires.

A - L'IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE : UN FOISONNEMENT D'INTERVENANTS

1. L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM)

L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, succédant en 2003 au « *Forum parlementaire euro-méditerranéen* », favorise un apprentissage mutuel sur la question des femmes. Lors de sa première session ordinaire, en mars 2005, elle a adopté les propositions suivantes : un plan d'action régional promouvant les droits des femmes, l'égalité des sexes et la levée des réserves émises à l'égard de la CEDAW ; la création d'une commission *ad hoc* au sein de l'APEM sur la situation des femmes, ainsi que la coordination de l'APEM avec le « *Forum euro-méditerranéen des femmes parlementaires* ». Ce Forum a été créé en 1999 pour valoriser la participation des femmes aux processus décisionnels de la région.

¹ Ainsi, en Tunisie, le code du statut personnel promulgué dès 1956 a aboli la polygamie, la répudiation, l'institution du tuteur matrimonial, la contrainte matrimoniale et instauré le libre consentement des époux ainsi que le divorce judiciaire, mais il semble que la société devienne plus conservatrice actuellement.

² Alain Roussillon : « *Réformer la Moudawana : statut et conditions des marocaines* » in *Femmes dans le Monde arabe - Maghreb-Machrek* n° 179, printemps 2004.

2. Le CESE et les CES et institutions similaires de l'Euromed

La conférence de Barcelone avait mandaté parallèlement le CESE pour assurer, dans le cadre du PEM, la coordination des conseils économiques et sociaux et organismes similaires des pays concernés. Ainsi, les sommets euro-méditerranéens des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires de Malte (2003), Athènes (2002) et Naples (2000) ont accordé une place importante aux droits des femmes et souligné la nécessité de développer le rôle et la prise en compte des femmes dans le Partenariat. Dès 1999, le Comité économique et social européen (CESE)¹ avait préconisé, pour favoriser la participation des femmes à la vie active, une stratégie économique toujours d'actualité.

En 2004, le Conseil économique et social national algérien a, pour sa part, réalisé une étude intitulée « *Situation des femmes et marché du travail* » en Algérie, qui fournit des indicateurs précieux.

3. Le Forum civil euro-méditerranéen

Réunions officielles de la société civile de la région tenues en marge des réunions ministérielles euro-méditerranéennes, les forums civils de Stuttgart (1999), Marseille (2000) et Valence (2002) ont présenté sur la question des femmes des recommandations aux autorités officielles du Partenariat.

4. Les réseaux euro-méditerranéens

Grâce au processus de Barcelone, des réseaux citoyens ont vu le jour. Dans le **Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH)**, regroupant plusieurs dizaines d'ONG des droits de l'homme et experts individuels des pays européens et de la région MENA, les droits des femmes sont une des priorités thématiques-clés. Un autre réseau a été initié par l'**Institut de la Méditerranée** en Italie et des associations et syndicats d'Algérie, du Maroc et de Tunisie. Après une phase d'enquêtes dédiées aux femmes, il a travaillé à la mise en place du projet « *Actions positives pour les droits de citoyenneté des femmes et l'égalité des chances au Maghreb* » soutenu par la Commission européenne.

B - LA SOCIÉTÉ CIVILE : UNE DÉMARCHE DE TERRAIN

1. Les partenaires sociaux

L'égalité hommes/femmes est un objectif prioritaire, décliné ensuite de façon transversale ou spécifique dans les objectifs de tous les syndicats et inscrite dans les statuts de la **Confédération mondiale du travail (CMT)** et de la **Confédération internationale des syndicats libres (CISL)** dont le taux de participation des femmes aux activités de coopération au développement doit atteindre 30 % au minimum et 40 % pour les organisations où les effectifs de femmes sont importants. Un comité de femmes de tous pays, avec représentation

¹ Rapport : « *Le rôle des femmes dans la vie économique et sociale et leur intégration dans le marché du travail* », rapporté par Mme Giacomina Cassina, élaboré en collaboration avec les conseils économiques et sociaux d'Espagne, de Tunisie et de Grèce.

tournante des syndicats régionaux des PTM, assure le suivi et propose des actions déclinées ensuite localement. Le fait que la CISL travaille en partenariat étroit avec la **Confédération européenne des syndicats (CES)** et **l'Organisation internationale du travail (OIT)** favorise dans le PEM une politique cohérente d'application du principe de non discrimination à l'égard des femmes.

Sous l'égide de l'OIT, tous les PTM ont désormais ratifié la convention n°100 sur l'égalité de rémunération et n°111 concernant la discrimination (emploi et profession). La CES, en partenariat avec la CISL, a créé un forum syndical euro-méditerranéen, dont le comité de coordination, qui associe des représentants des pays européens et des PTM siégeant par rotation, organise, outre des séminaires, des actions de formation professionnelle dans le secteur informel. Pour renforcer les capacités des femmes syndicalement dans les régions, un travail est engagé avec diverses fédérations syndicales sectorielles des pays de la région. Un groupe de travail a été constitué, présidé par l'Union méditerranéenne des confédérations des entreprises du Maroc. Des ateliers de formation pour faire participer davantage les femmes ont été organisés et une étude comparative de la situation du travail pour les femmes dans les PTM, de la sécurité sociale, du dialogue social conduite. Un travail est aussi engagé dans les PTM avec certaines fédérations syndicales sectorielles de l'agroalimentaire, du tourisme, du textile, du graphisme. La volonté conjuguée des organisations de salariés et d'employeurs ouvre une voie appropriée pour la reconnaissance des femmes dans le développement collectif.

Le Comité de coordination du Forum syndical euro-méditerranéen prévoit une coopération avec l'organisation patronale des pays du Sud, l'Union méditerranéenne des confédérations d'entreprises (UMCE) pour améliorer la visibilité de la spécificité des partenaires sociaux dans le contexte de Barcelone. L'un des sujets porte sur la place des femmes dans la vie économique et sociale et dans les organisations syndicales et patronales¹.

Des opérations partenariales plus étroites se sont nouées bilatéralement d'organisation à organisation afin de favoriser la formation et l'accès des femmes à un travail, par exemple entre organisations de salarié(e)s français(es) et organisations syndicales des PTM, comme en Algérie, où une confédération de salariées françaises apportera son aide à l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) sous forme de modules de formation pour les salarié(e)s du secteur métallurgie, électronique et chimie.

Des opérations partenariales sont aussi conduites par les organisations artisanales pour venir en aide à des associations du sud de la Méditerranée qui veulent mettre en place des activités ou des marchés artisanaux, dont certaines peuvent concerner des associations féminines. L'Office chérifien des phosphates (OCP) marocains mène des opérations de coopératives ou d'associations pour l'insertion des femmes sur les territoires de l'Office, fondées sur le développement de l'artisanat.

¹ Source : « *Résumé et rapport intermédiaire de la réunion du Groupe de coordination du Forum syndical Euromed* », Tunis (27-29 janvier 2005).

2. Les ONG actives en matière de droits des femmes

De nombreuses organisations de défense des droits des femmes sont actives dans les PTM¹. Ces initiatives civiques sont souvent liées aux mouvements en faveur des droits de l'Homme et de la démocratie, actifs dans la région².

Ces associations ont mis en place des réseaux régionaux de femmes, tels³ le collectif 95-Maghreb égalité, qui rassemble des défenseurs des droits des femmes en Algérie, Maroc et Tunisie, le réseau Aisha-forum des femmes arabes, constitué d'ONG arabes de femmes de Palestine, du Liban, de Jordanie, d'Égypte, de Tunisie, du Maroc et d'Algérie, ou la Cour arabe contre les violences faites aux femmes, créée en 1995 pour permettre aux victimes des violences de venir témoigner.

Elles rencontrent toutefois souvent des obstacles : « *En Égypte, en Jordanie, en Tunisie, en Syrie et au Liban, les ONG autonomes ont des difficultés à exister et à entreprendre des projets et activités indépendantes face à des structures officielles qui bénéficient d'appuis et de facilités financières qui leur permettent d'étendre leurs champs d'action* »⁴. Ce phénomène est accentué par le fait que les bailleurs de fonds n'acceptent le cas échéant de financer que les organisations reconnues par l'État, les ONG autonomes peinant souvent à obtenir la reconnaissance officielle.

La conception « universaliste » du féminisme est aussi confrontée à l'opposition de groupes islamistes privilégiant une interprétation fondamentaliste du Coran, qui tendent à opposer à « *l'égalité onusienne consacrée par la Déclaration universelle des droits de l'Homme et reprise par les activistes universalistes de défense des droits des femmes, la notion « d'équité », présentée comme plus respectueuse des différences entre hommes et femmes, de leur nature intrinsèquement complémentaire et de leurs rôles respectifs* »⁵.

¹ Le rapport déjà cité de Mmes Rabéa Naciri et Isis Nusair en fournit une description détaillée.

² Mme Marguerite Rollinde soulignait à cet égard le très grand dynamisme du mouvement associatif et de la société civile au Maroc.

³ FIDH, article « *Les violences contre les femmes dans la région euro-méditerranéenne* », http://www.fidh.org/article_print.php?id_article=2258.

⁴ Rapport déjà cité de Mmes Rabéa Naciri et Isis Nusair, publié par le REMDH (mai 2003).

⁵ Rapport de Mmes Naciri et Nusair, *op. cit.*

CONCLUSION

La situation historique et sociale des différents PTM est difficilement comparable terme à terme sans verser dans le stéréotype. Toutefois, les rapports et auditions cités dans cette contribution sont suffisamment convergents pour pouvoir esquisser une synthèse des solutions avancées, outre la levée des réserves à la CEDAW, pour améliorer la place des droits des femmes dans le PEM, le dynamiser et concrétiser son action.

Deux démarches complémentaires sont à l'œuvre et doivent être confortées pour adopter une perspective résolument pragmatique : l'intégration du genre « *mainstreaming* » dans les projets collectifs et le développement de projets spécifiques femmes.

Quant aux institutions européennes, l'intégration de la problématique du genre devrait concerner les trois volets du PEM. Une évaluation plus précise de la part effectivement consacrée aux femmes au sein des projets transversaux serait par ailleurs de nature à clarifier l'utilisation des fonds et à fournir une appréciation de leur effectivité dans la prise en compte du genre, comme l'avait demandé le Parlement européen dans son rapport de 2002.

Le programme MEDA II (2000-2006) dispose de 5,35 milliards d'euros, dont une très faible part a été affectée à des projets spécifiques aux femmes. Des fonds plus importants dédiés à des « actions positives » en faveur des femmes seraient à même d'aider les pays qui le désirent à faire progresser la situation, jouant ainsi un rôle d'incitation. Ils permettraient de développer des projets ciblés spécifiquement sur les femmes, avec des lignes budgétaires autorisant dans l'instrument pour la future politique de voisinage, un financement plus accessible, plus rapidement disponible et aisément gérable par de petites ONG que dans les processus mis en œuvre pour MEDA I et II. La Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement européen vient du reste de voter à l'unanimité le rapport de Mme Rodi Kratsa-Tsagaropoulou proposant la prolongation de deux programmes en matière d'égalité jusqu'en 2006 et leur majoration financière.

Plusieurs axes d'action se révèlent utiles pour mener à bien cette évolution.

Des **campagnes d'information** devraient être lancées auprès des acteurs de terrain, des petites ONG et des femmes pour faire connaître le PEM et les possibilités d'action qu'il offre.

Le **développement de la formation** devrait permettre de réduire le taux d'analphabétisme qui touche essentiellement les femmes adultes, pour favoriser leur émancipation et les rendre moins tributaires et/ou prisonnières de leur environnement familial. La création d'infrastructures (garderies, aides familiales) constitue aussi un soutien efficace pour l'accès à l'autonomie des femmes.

Développer la formation continue est une autre priorité pour que les femmes aient accès au marché du travail et/ou deviennent aptes à transformer leur travail informel en travail reconnu, indépendant ou salarié protégé par des droits. Une stratégie d'acquisition de qualifications transférables hors du

territoire devrait être adoptée : elle passe notamment par la formation aux Technologies de l'information et de la communication (TIC). Il convient aussi de former les femmes sur le terrain pour les aider à monter des projets.

Le développement, dans une **démarche de proximité**, des antennes locales et l'élaboration de projets plus axés sur le concret, de taille réduite, permettrait de les rendre plus facilement accessibles sur le terrain aux petites ONG et plus adaptés aux besoins et aux possibilités locales.

Pour favoriser la **création de micro-entreprises**, il faut constituer *in situ* des réseaux de consultation et d'assistance (administrative, fiscale, technologique et technique, relative aux marchés) accessibles dans les mêmes conditions aux femmes et aux hommes. Développer des sociétés de cautionnement mutuel et notamment des réseaux de micro-crédits sans but lucratif, permettrait de faciliter l'accès au crédit.

Il importe que **la société civile**, présente à tous les échelons intermédiaires, jusqu'au plus proche du terrain et des besoins locaux **se mobilise** pour promouvoir et accompagner ce mouvement. La place faite à la société civile dans le PEM devra donc être très sensiblement accrue à l'occasion de la révision de celui-ci, cette nouvelle place étant particulièrement nécessaire pour faire progresser la prise en compte des droits des femmes dans le PEM.

Lors de l'Assemblée générale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires réunie à Paris les 9 et 10 juin 2005, Madame Santoro, présidente du groupe de travail sur *le « Statut de la femme »* comprenant les CES ou institutions similaires du Brésil, de la Chine, de la France, du Gabon, de l'Italie, du Luxembourg et de la Tunisie, a exposé les conclusions du document élaboré par le groupe de travail qu'elle a présenté à la Commission Ecosoc des Nations unies sur la condition des femmes en 2005.

Ce document constate que l'égalité hommes et femmes est loin d'être atteinte et note que *« pour s'affirmer, la perspective de genre a besoin de la pleine participation d'une pluralité d'acteurs qui représente toutes les catégories sociales et professionnelles. Dans ce sens, les conseils économiques et sociaux pourraient/devraient devenir (...) « les incubateurs » d'expériences d'intégration du genre (« mainstreaming ») pour atteindre et renforcer le consensus et la cohésion sociale ».*

Par cette contribution, la délégation aux droits des femmes souhaite s'inscrire dans une relance du Partenariat euro-méditerranéen, qui doit devenir un véritable moteur dans la reconnaissance et la promotion de l'égalité entre hommes et femmes des deux côtés de la Méditerranée.

Document 2 : Liste des personnalités rencontrées par Mme Lebatard, rapporteur

En France :

M. Hamada **Abu Nijmeh** - ministère du Travail de Jordanie ;

M. Adnan **Abu Ragheb** - ministère du Travail de Jordanie ;

M. Hatem **Al Halawani**, président de la Chambre d'industrie de Jordanie ;

Mme Hala **Alayoubi** - Chambre de commerce de Jordanie ;

M. Pierre **Albarrazin**, président de la commission développement économique - Europe - Méditerranée - relations internationales du Conseil économique et social régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

M. Mazen **Almaayteh**, président de la Direction générale des syndicats des travailleurs de Jordanie ;

Mme Wigdan **Alsaket** - Assemblée nationale de Jordanie ;

M. Khalil **Bassem Al Salem**, ministre du Travail du Royaume Hachémite de Jordanie ;

Mme Agnès **Benassy**, Directeur adjoint du Centre d'Etudes prospectives et d'Informations internationales ;

M. Gérard **Bodinier**, chargé de mission auprès du président du Conseil économique et social régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

M. Nicolas **Boyadjis**, président de l'Association méditerranéenne pour la coopération et le développement ;

M. Guillaume **Brulé**, chargé d'études au service international de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture ;

M. Jean-Baptiste **Caporossi**, secrétaire général du Conseil économique social et culturel de Corse ;

M. Gilbert **Chauvet**, vice-président du Conseil économique et social régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

M. Antoine **Dahan**, conseiller chargé des relations avec le ministère des Affaires étrangères, au Haut conseil de la coopération internationale ;

Mme Caroline **Ferrari**, sous-directrice des relations extérieures de la Communauté européenne, ministère des Affaires étrangères ;

Mme Marcelle **Gay**, première vice-présidente du Conseil économique et social régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

M. Jean-François **Gelas**, vice-président du Conseil économique et social régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

Mme Jacqueline **Giraud-Eyraud**, vice-présidente du Conseil économique et social régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

M. Guy **Giva**, président de la Chambre d'agriculture de l'Aude ;

M. François **Gouyette**, ambassadeur chargé du processus euro-méditerranéen, ministère des Affaires étrangères ;

M. Bertrand **Hervieu**, secrétaire général du Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes ;

M. Dali **Jazi**, président du Conseil économique et social de Tunisie ;

M. Rachid **Khedim**, responsable, en Jordanie, du projet régional de l'Organisation internationale du travail ;

M. Philippe **Langevin**, universitaire, membre de la section prospective régionale du Conseil économique et social régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

M. Pierre **Leca**, président du Conseil économique, social et culturel de Corse ;

M. Philippe **Lecourtier**, ancien ambassadeur de France au Liban ;

M. Alban **Lepeytre** - Conseil économique et social régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

M. Emile **Londi**, vice-président du Conseil économique et social régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

M. Philippe **Magnus**, secrétaire général du Conseil économique et social régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

Mme Véronique **Marcaulery**, directeur de la Mission programmes privés et européens de la Ville de Marseille ;

M. Alexandre **Martinez**, chargé de mission - Direction des politiques économique et internationale du ministère de l'Agriculture ;

M. Jean-Toussaint **Mattei**, président des commissions affaires sociales et emploi du Conseil économique, social et culturel de Corse ;

M. Pierre **Minder**, premier vice-président du Conseil économique et social régional Languedoc-Roussillon ;

M. Tarik **Mira**, secrétaire national aux relations internationales du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), ancien député algérien ;

Mme Anne **Mohsen**, sous-directrice d'Afrique du Nord, ministère des Affaires étrangères ;

M. Bernard **Morel**, universitaire, chargé de mission auprès du président du Conseil économique et social régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

M. Haider **Murad**, président de la Chambre de commerce de Jordanie ;

M. Mazen **Odeh Nasser** - projet régional de l'OIT, en Jordanie ;

M. Etienne **Oudot de Dainville**, chef du Bureau de la politique agricole extérieure, du commerce et du développement à la direction générale du Trésor et de la politique économique du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ;

M. Jacques **Ould Aoudia**, chargé de mission - direction générale du Trésor et de la politique économique - ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ;

M. Haider **Rachid** - Syndicat Jordanien ;

M. Taleb **Rifai**, directeur, en Jordanie, du Bureau régional au Moyen-Orient de l'Organisation internationale du travail ;

M. Maurice **Rigaud**, premier vice-président du Conseil économique et social régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

M. Bernard **Sapin**, chargé de la communication à la représentation régionale de la Commission européenne à Marseille ;

M. Peter **Seideneck**, responsable de la zone méditerranéenne et Moyen-Orient à la Confédération européenne des syndicats ;

M. Jamal **Shamasat** - Syndicat Jordanien ;

M. Jean-Pierre **Silvent**, vice-président du Conseil économique et social régional Languedoc-Roussillon ;

M. Jean-Claude **Sitbon**, directeur général de l'Association pour le développement de la coopération industrielle internationale ;

M. Philippe **Stefanini**, directeur adjoint « développement économique » de l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée ;

M. Jean **Vanoye**, premier vice-président du Conseil économique et social régional Rhône-Alpes ;

M. Michel **Vauzelle**, président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;

Mme Marie-Jeanne **Virrion**, chargée de communication au Conseil économique et social régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur .

À Bruxelles :

M. Armand **Imbert**, direction Proche et Moyen-Orient, direction générale des relations extérieures de la Commission européenne ;

M. Richard **Weber**, directeur Méditerranée du Sud, Proche et Moyen-Orient à l'Office de coopération Européen.

Au Maroc :

M. Moâti **Abdesslam**, secrétaire général de l'Union nationale des travailleurs marocains (UNTM) ;

M. Mimoun **Akhatar** - secrétariat du Département des relations internationales et de la coopération de la Fédération démocratique du travail (FDT) ;

Mme Yasmina **Baddou**, secrétaire d'Etat chargée de la famille, de l'enfance et des personnes handicapées ;

M. Nizar **Baraka**, chef de division des synthèses macro-économiques au ministère des Finances et de la privatisation ;

M. Mohammed **Benhammou**, membre du Bureau central fédéral de la Fédération démocratique du travail (FDT) ;

M. Mahjoub **Benseddik**, secrétaire général de l'Union marocaine du travail (UMT) ;

M. Abdelmjid **Boubekri**, secrétaire général adjoint de la Fédération démocratique du travail (FDT) ;

Mme M.A. **Bourdin**, conseillère, Ambassade de France ;

M. Mohamed **Chafiki**, chef de cabinet du ministre des Finances et de la privatisation ;

Mme Nouzha **Chekrouni**, ministre déléguée, chargée des Marocains résidents à l'étranger ;

M. Jean-Pierre **Contis**, conseiller pour les affaires sociales, Ambassade de France ;

M. Jorge **Domec**, ministre conseiller à l'Ambassade d'Espagne ;

Mme Aïcha **Ech-Channa**, présidente de l'Association Solidarité Féminine ;

M. Miloudi **El Moharrek**, responsable à l'international de l'Union Marocaine du Travail (UMT) ;

M. Abdelhamid **Fatimi**, membre du Bureau central fédéral de la Fédération démocratique du travail (FDT) ;

- S.E. M. Philippe **Faure**, ambassadeur de France au Maroc ;
- M. Abderrahim **Harouchi**, ministre du développement social, de la famille et de la solidarité ;
- M. Mohamed **Harrati**, secrétaire général adjoint de l'Union nationale des travailleurs marocains (UNTM) ;
- M. Abdellatif **Hendi**, trésorier du Bureau national de l'Union nationale des travailleurs marocains (UNTM) ;
- Mme la Professeur Hakima **Himmich**, présidente de l'Association de lutte contre le Sida ;
- M. Larabi **Jaidi** - Centre marocain de conjoncture ;
- M. Abdelfetah **Kerzizi** - secrétariat du Département des relations internationales et de la coopération de la Fédération démocratique du travail (FDT) ;
- M. Abdeslam **Khayrat**, membre du Bureau central fédéral de la Fédération démocratique du travail (FDT) ;
- M. Abdelatif **Louidiyi**, secrétaire général du ministère des Finances et de la privatisation ;
- Mme Najat **M'Jid**, présidente de l'Association Bayti ;
- M. Abdesslam **Maati**, secrétaire général de l'Union nationale des travailleurs marocains (UNTM) ;
- M. Eduardo **Martin Toval**, conseiller social de l'Ambassade d'Espagne ;
- M. Olivier **Ruysen**, chef de la coopération à la Délégation de la Commission européenne;
- Mme Nadia **Salah**, rédacteur en chef de *L'Economiste* ;
- M. Saïd **Samine**, membre du Bureau de l'Union nationale des travailleurs marocains (UNTM) ;
- M. Abderrahmane **Saubry**, Chef de la division UE à la direction des affaires européennes au ministère des Affaires étrangères et de la coopération ;
- M. Baali **Srhir** - secrétariat du Département des relations internationales et de la coopération de la Fédération démocratique du travail (FDT) ;
- Mme Aïcha **Stitou Daoudi**, présidente de la commission entreprise et relations professionnelles, Confédération générale des entreprises du Maroc ;
- Docteur Abdelkader **Terfai**, secrétaire général de la Fédération nationale de la santé (UNTM) ;
- M. Abderrahmane **Zahi**, secrétaire général de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger;
- Mme Hayat **Zirari**, présidente de l'Association marocaine de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

En Egypte :

- au Caire :

M. Nehul **Abdel Latif**, secrétaire général permanent en charge de l'accord d'association Egypte/Union européenne ; ministre des Affaires étrangères ;

M. Hossan **Bahgat** - Egyptian Initiative for personal Rights ;

M. Jérôme **Bellion-Jourdan** - délégation de la Commission européenne ;

M. Hervé **Besancenot**, premier conseiller, Ambassade de France ;

S.E. M. Jean-Claude **Cousseran**, ambassadeur de France ;

M. Negad **El Borai** - Groupe pour le développement démocratique ;

M. Mahmoud **El Kaissy**, président du Club d'affaires franco-égyptien ;

M. Saïd **El Lawindi**, journaliste ;

M. Nader **Fergany**, co-rédacteur des rapports arabes sur le développement humain ;

M. Ahmed Farouk **Ghoneim**, professeur d'économie à l'Université du Caire;

Mme Farida A.K. **Hassouna**, chef du service Etats membres de l'Union européenne à la Ligue arabe ;

M. Moustafa **Kamel El Sayed**, professeur à la Faculté d'économie et de sciences politiques de l'Université du Caire ;

M. Mokhles **Kotb**, secrétaire général du Conseil national des droits de l'Homme ;

M. Denis **Louche**, conseiller de coopération et d'action culturelle - Ambassade de France ;

M. Jean **Marcou**, coordinateur de la filière francophone de la Faculté d'économie et de sciences politiques de l'Université du Caire ;

M. Guy **Meublât**, attaché pour le développement et la coopération technique - Ambassade de France ;

M. Jean-Yves **Moisseron**, directeur de l'Institut de recherche sur le développement (IRD) ;

Mme Anne **Mougnères**, première secrétaire, Ambassade de France ;

M. Atef **Moukhtar**, directeur du Club d'affaires franco-égyptien ;

Mme Anne-Marie **Moulin**, directeur de recherches CNRS ; Centre d'études et de documentation économiques, juridiques et sociales (CEDEJ) ;

M. Amr **Moussa**, secrétaire général de la Ligue arabe ;

Mme Hala **Mustafa**, rédacteur en chef de la Revue *Al Ahram* ;

M. Christian **Nakhle**, deuxième conseiller, Ambassade de France ;

M. Hervé **Piquet**, conseiller économique et commercial près l'Ambassade de France, chef de la Mission économique ;

M. Alban **Praquin**, stagiaire, Ambassade de France ;
Mme Heba **Raouf Ezzat** - Faculté d'économie et de sciences politiques de
l'Université du Caire ;

Mme Barbara **Stacher** - délégation de la Commission européenne ;
M. Georgios **Tsitsopoulos** - délégation de la Commission européenne ;
M. Moheb **Zaki** - Centre Ibn Khaldun ;

- à Alexandrie :

M. Louis **Blin**, consul général de France ;
M. Jihad **Dagher**, président du Club d'affaires franco-égyptien ;
Mme Lizette **Dagher**, présidente du Conseil d'administration de l'Ecole
française Champollion ;

M. Soheir **Farahat**, président de la société Ingyco ;
M. Amr **Hassanein**, ex-président du Club Rotary francophone
d'Alexandrie ;

M. Mohammed Mustafa **Mahdy**, président de la société Quality Food ;
M. Mohammed **Mohsen**, président de la société Motrade ;
M. Bernard **Salomé**, représentant spécial du directeur de la Bibliotheca
Alexandrina ;

M. Adel **Sedky**, directeur de la société SSIB ;
M. Jean-Luc **Solera**, directeur - Fondation Anna Lindh pour le dialogue
entre les cultures ;
M. Youssef **Wahbi**, président de Caritas Alexandrie.

Document 3 : Table des sigles

ACP	Afrique, Caraïbes, Pacifique.
AICESIS	Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires.
APEM	Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne.
ASCAME	Association des Chambres de commerce et d'industrie de la Méditerranée.
BEI	Banque européenne d'investissement.
BIT	Bureau international du travail.
BMENA	<i>Broad Middle East and North Africa</i> (grand Moyen-Orient et Afrique du Nord).
CAFE	Club d'affaires franco-égyptien.
CCI	Chambre de commerce et d'industrie.
CEDAW	Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.
CES	Confédération européenne des syndicats.
CES	Conseil économique et social.
CESE	Comité économique et social européen.
CESIS	Conseils économiques et sociaux et institutions similaires.
CGT	Confédération générale du travail.
CISL	Confédération internationale des syndicats libres.
CMT	Confédération mondiale du travail.
ERASMUS	Programme d'action de l'Union européenne en matière de mobilité des étudiants universitaires.
EUMEDIS	Initiative européenne visant à développer la société de l'information dans toute la région méditerranéenne.
FEMIP	Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat.
FIDH	Fédération internationale des droits de l'Homme.
FEMISE	Forum euro-méditerranéen des instituts économiques.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
MEDA	Programme de financement du partenariat euro-méditerranéen.
MEDSTAT	Programme régional européen pour la coopération statistique euro-méditerranéenne.
MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord.

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
OCP	Office Chérifien des Phosphates marocains.
OIT	Organisation internationale du travail.
OMC	Organisation mondiale du commerce.
ONG	Organisation non gouvernementale.
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
OTAN	Organisation du traité d'Atlantique Nord.
PEM	Partenariat euro-méditerranéen.
PEV	Politique européenne de voisinage.
PIN	Programme indicatif national.
PME-PMI	Petite ou moyenne entreprise - petite ou moyenne industrie.
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement.
PTM	Pays tiers méditerranéen.
REMDH	Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme.
SALTO	Initiative européenne promouvant la diversité culturelle et les possibilités de formation avancées de la jeunesse.
SEFSAS	Secrétariat d'Etat chargé de la famille, la solidarité et l'action sociale.
TEMPUS	Programme de mobilité transeuropéenne pour l'enseignement supérieur.
TRESMED	Association lancée par les conseils économiques et sociaux d'EuroMéditerranée pour favoriser la consultation et la participation des agents sociaux.
UE	Union européenne.
UGTA	Union générale des travailleurs algériens.
UMCE	Union méditerranéenne des confédérations d'entreprises.

Les défis à relever en Méditerranée ne peuvent l'être que par une solidarité renforcée entre l'Union européenne et les pays du sud et de l'est de la zone.

Dix ans après le lancement du «partenariat euro-méditerranéen» à Barcelone, il convient de le redynamiser en accordant une plus grande place aux actions de la société civile. C'est le sens des propositions du Conseil économique et social à l'occasion de cette célébration.